

La Santé au Travail en Picardie



Atlas Régional 2015



Direccte
PICARDIE

Direction régionale des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi



Sommaire



Edito	3
Contexte sociodémographique et économique	4
La santé des Picards	9
Les accidents du travail	13
La gravité des accidents du travail	23
Les maladies professionnelles	29
Le coût du risque professionnel	35
Zoom sur les zones d'emploi	37
Annexe méthodologique	51
Glossaire	52

Comité de rédaction :

Directeur de la publication : Yasmina TAIEB (directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi)

Rédactrice en chef : Letizia CHIARORE, Carsat Nord-Picardie

Rédacteurs :

CARSAT Nord Picardie : Letizia CHIARORE, Myriam BERROYEZ

DIRECCTE Picardie : Latifa BEN ASSOU, Line LEROUX, Christophe LEVEL, Virginie RICHARD

MSA Picardie : Lugdivine GOBIN-DABONNEVILLE

OR2S : Anne LEFEVRE, Alain TRUGEON



L'année 2015 est marquée par la réforme territoriale, vers la grande région Nord-Pas de Calais et Picardie pour une meilleure proximité et un fonctionnement plus efficace des activités. L'ATLAS Régional Picardie en santé travail signe ainsi sa dernière année d'existence en 2015.

Continuer à développer la connaissance en santé au travail et éclairer les décisions des acteurs en prévention seront des objectifs à poursuivre dans cette nouvelle grande région, dans une nouvelle configuration de cette publication.

Nous nous félicitons cette année encore de la mobilisation du réseau des acteurs en santé publique et santé au travail autour de la co-construction de l'ATLAS, et les remercions pour leur contribution.

Les données actualisées mettent en avant des progrès indéniables des indicateurs de santé au travail sur l'année 2014, même si ceux-ci restent supérieurs aux indices nationaux, que ce soit pour le risque d'exposition aux accidents du travail ou aux maladies professionnelles. Mais ces données montrent aussi des disparités infra-régionales toujours existantes, avec des risques professionnels plus importants dans le sud de la Picardie.

Par rapport aux années précédentes, ces données par secteur d'activité sont présentées selon une autre nomenclature, la NAF (Nomenclature d'Activités Française). Un changement qui vise à répondre aux exigences formulées par les institutions européennes d'harmoniser la production de statistiques des pays membres. Ainsi certains secteurs d'activité apparaissent prioritaires : la construction, le transport et l'entreposage, l'hôtellerie et la restauration, la santé et l'action sociale.

A l'aube d'un futur Programme Régional de Santé au Travail n°3, la programmation des actions pourra s'appuyer sur ces indicateurs régionaux, pour que la prévention primaire des risques professionnels reste la priorité des actions à mener.

Tous ensemble, continuons à développer la connaissance en santé au travail pour mieux agir en prévention.

Yasmina TAIEB
Directrice régionale,
DIRECCTE de Picardie

Francis de Block
Directeur général
Carsat Nord-Picardie



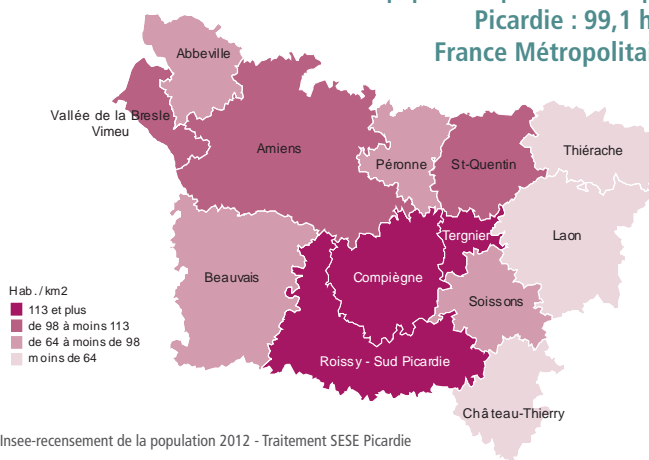
A retenir

- Un faible dynamisme démographique
- L'industrie, l'agriculture et l'intérim sont très présents en région
- Plus d'un actif sur quatre est ouvrier
- Un niveau de chômage élevé et un chômage de longue durée qui se renforce.
- Une reprise de l'emploi dans les services

Un faible dynamisme démographique

La Picardie compte 1 922 342 habitants au 1^{er} janvier 2012. Sa population a progressé de +0,2% en un an grâce à l'excédent des naissances sur les décès qui compense le déficit migratoire vers les autres régions. Région rurale, la densité de population est inférieure à la moyenne française, soit 99,1 habitants au km² contre 116,5 en France métropolitaine. En lien avec le desserrement de la population de la région Île-de-France, les territoires situés au sud de la région sont plus densément peuplés qu'au nord.

Densité de population par zone d'emploi en 2012
 Picardie : 99,1 hab au km²
 France Métropolitaine : 116,5

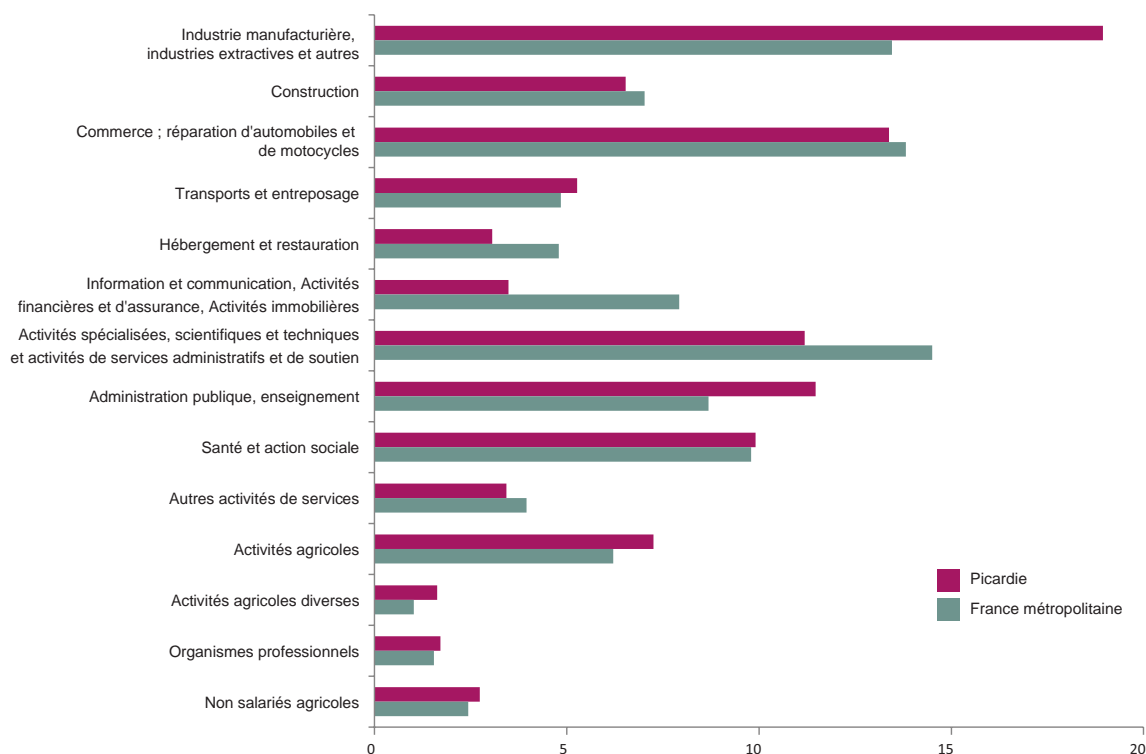


Source : Insee-recensement de la population 2012 - Traitement SESE Picardie

Des secteurs industriels et agricoles encore très présents

Par rapport à la France, l'emploi se caractérise en Picardie par une sur-présentation des secteurs de l'industrie et de l'agriculture. A l'inverse, les activités de services pourvoient moins d'emplois qu'au national.

Part de l'emploi par secteur d'activité en % Régime général et Régime agricole

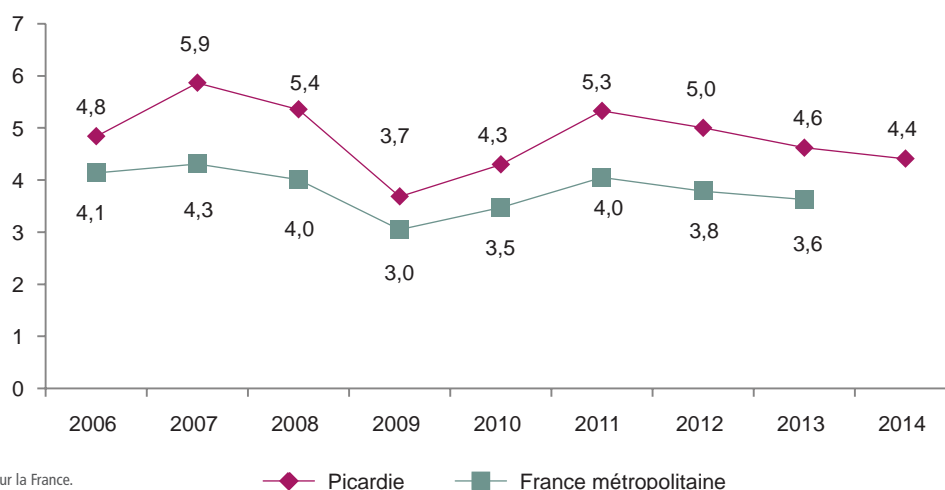


Source : Carsat Nord-Picardie, CNAMts, MSA Picardie, CCMSA, données 2014.

Un taux de recours à l'intérim élevé en Picardie

Avec 4,6 % des heures travaillées du Régime général, la région Picardie présente un taux de recours à l'intérim plus important qu'en moyenne en France. La région figure ainsi parmi les régions françaises ayant le plus recours à l'emploi intérimaire. Néanmoins, le taux de recours diminue en 2014 pour la troisième année consécutive.

Evolution du taux de recours à l'intérim, en %
Volume d'heures travaillées rapportées au total des heures travaillées du Régime général

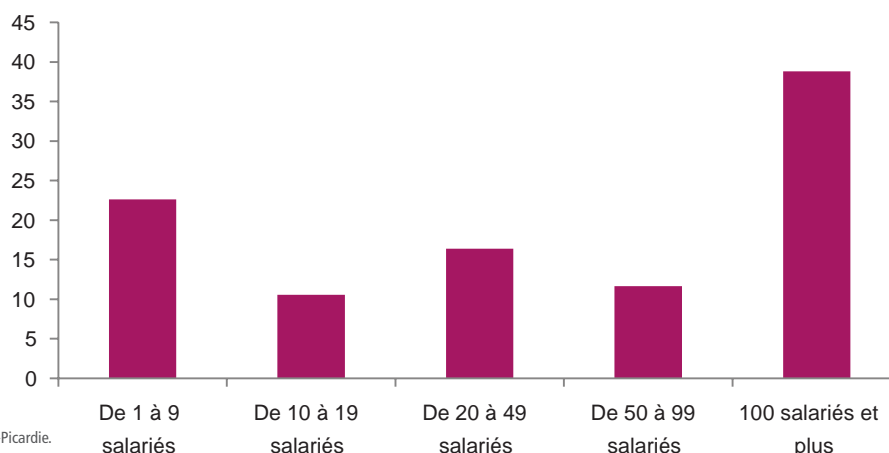


Source : Carsat Nord-Picardie, CNAMts.
Note : l'année 2014 n'est pas connue pour la France.

Des salariés nombreux dans les entreprises de 100 salariés et plus

Les salariés picards sont les plus nombreux dans les établissements employant 100 salariés et plus, avec 4 salariés sur 10 de la région. Ils sont près de 1 sur 4 à travailler dans des structures employant de 1 à 9 salariés.

Salariés par taille d'établissement, en %
Régime général



Source : Carsat Nord-Picardie.

Plus d'un actif sur quatre est ouvrier en Picardie

En 2012, la Picardie compte 892 497 actifs de 15 ans et plus dont 85,3 % ayant un emploi. Depuis 2007, la population active a augmenté deux fois moins rapidement qu'en moyenne en France métropolitaine (+1,5 % contre +3,0 %). Le taux d'activité des Picards reste inférieur à la moyenne soit 71,9 % contre 73,0 %. Du fait de ses spécialisations industrielles, la région se caractérise par une plus forte représentation des ouvriers et une plus faible part de cadres parmi ses actifs.

Répartition de la population active de 15 à 64 ans ayant un emploi par catégorie socio-professionnelle en Picardie en 2012

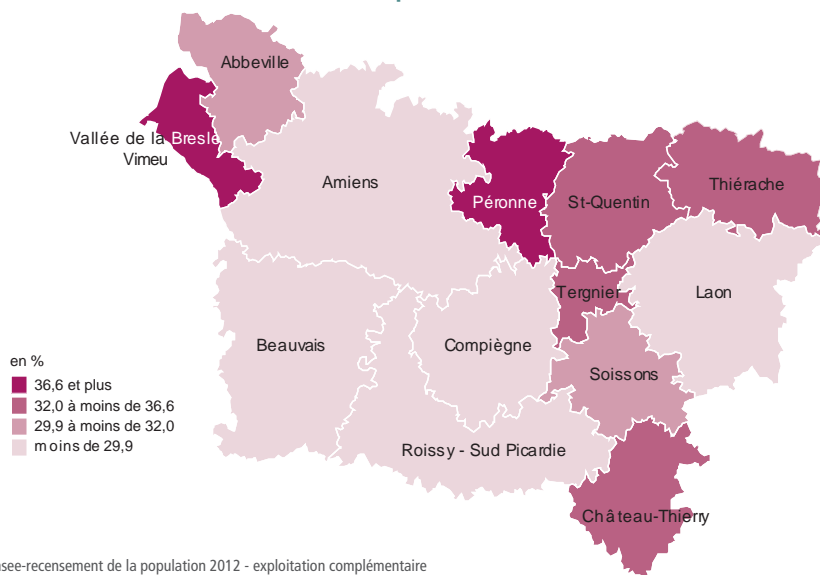
	Agriculteurs exploitants	Artisans commerçants chefs d'entreprise	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Ensemble (en nombre)
Aisne	2,3	5,4	9,1	22,9	30,1	30,2	202 056
Oise	1,0	5,2	13,7	27,0	28,3	24,8	340 086
Somme	2,2	4,9	11,9	24,1	28,9	28,0	219 813
Picardie	1,7	5,2	12,0	25,1	29,0	27,2	761 955
France Métro.	1,7	6,2	17,1	25,6	28,1	21,4	25 869 454

Source : Insee, Recensement de la population 2012
Unité : %

Part des ouvriers dans la population active de 15 à 64 ans par zone d'emploi en 2012

Picardie : 28,69 %

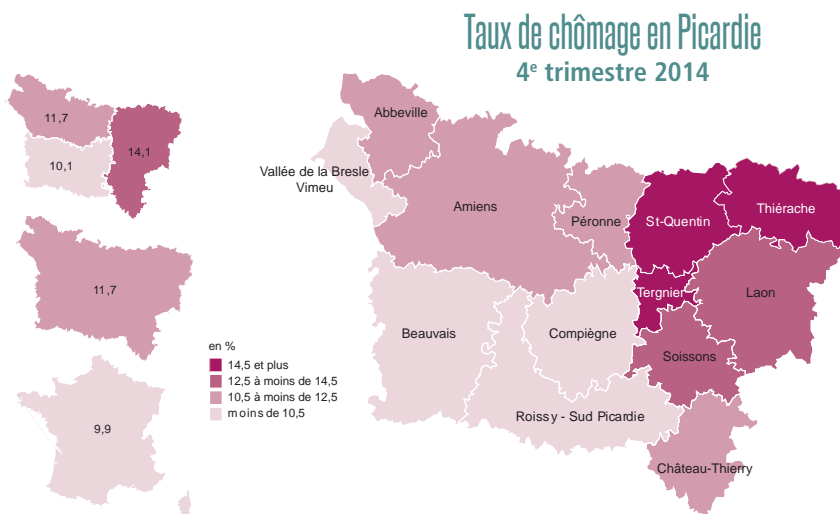
France métropolitaine : 22,7 %



Source : Insee-recensement de la population 2012 - exploitation complémentaire
Traitement : Direccte - Service ESE

Un niveau de chômage élevé

La vulnérabilité de l'appareil productif liée principalement à la surreprésentation des secteurs industriels en perte de vitesse, au moindre développement des activités tertiaires, et au faible niveau de formation des Picards, encourage le maintien d'un niveau du chômage dans la région plus élevé qu'en moyenne nationale. Au 4^{ème} trimestre 2014, le chômage touche 11,7 % de la population active soit 1,7 points supérieur à celui de la France métropolitaine. L'Aisne représente le département où le taux de chômage a le plus progressé en 2014 et où il est le plus élevé. En particulier, les zones d'emploi de Saint-Quentin, de Tergnier et de la Thiérache affichent des niveaux supérieurs à 15 % de la population active.

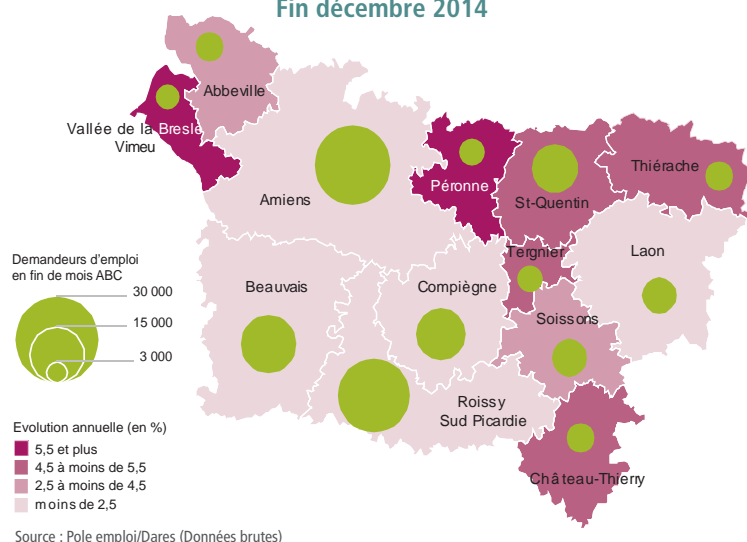


Source : Insee (Données cvs révisées)

Dans le même temps, le nombre de demandeurs d'emploi, tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (catégories ABC) a augmenté de 3,6 % entre le 4^{ème} trimestre 2013 et le 4^{ème} trimestre 2014, de façon très marquée dans les territoires où le niveau du chômage se maintient dans la moyenne nationale : Zones d'emploi de Roissy – Sud Picardie et Vallée de la Bresle-Vimeu.

Evolution annuelle de la demande d'emploi de catégorie ABC

Fin décembre 2014



Comme souvent dans les régions touchées par de fortes pertes industrielles et où les services sont moins développés, la Picardie est frappée par un chômage structurel, contribuant à ses mauvaises performances de retour à l'emploi. Ainsi, la Picardie détient le plus fort taux de persistance au chômage : douze mois après leur inscription, 45,8 % des demandeurs d'emploi (42 % en moyenne nationale) ne sont sortis des listes que pour de courtes périodes inférieures à 4 mois.

Le chômage de longue durée se renforce

En 2014, les chômeurs de longue durée représentent 47,4 % des demandeurs d'emploi contre 43,2 % en France. Ils ont une nouvelle fois progressé plus vite : +5,1 % contre +2,4 % pour les inscrits depuis moins d'un an. Ce sont principalement les métiers de l'industrie, des transports logistique et tourisme, de l'agriculture, mais aussi de la gestion et administration des entreprises, pour lesquels les chômeurs peinent le plus à sortir des listes rapidement.

De surcroît, les difficultés de reclassement sont renforcées par un déficit de qualification des chômeurs. Suite à la perte de milliers de postes industriels depuis 2008, la Picardie détient en France la part la plus élevée d'adultes de plus de 25 ans sans qualification parmi ses inscrits (36,9 %). A noter que ce phénomène affecte davantage les hommes.

Des effectifs salariés en hausse en 2014 dans les services

En 2014, l'emploi croît en région Picardie, Régime général et Régime agricole confondus. La même année, l'emploi salarié du régime Général augmente en région alors qu'il diminue en France. Cette reprise de l'emploi ne concerne pas l'ensemble des secteurs d'activité, l'emploi progressant dans les services alors qu'il est en recul dans l'industrie et la construction. Ce constat ne se vérifie toutefois pas pour le Régime agricole, celui-ci subissant une diminution de ses effectifs à un rythme proche du national. Le nombre de salariés en 2014 est en baisse en Picardie, principalement dans les activités diverses (coopération, artisans, divers) de -17,5 %. Les activités agricoles (culture et élevage, travaux agricoles et travaux forestiers) et le nombre de non salariés augmentent mais de très peu (respectivement +0,3 % et 0,4 %). En France métropolitaine, la baisse est très importante au niveau des organismes professionnels (-19,2 %). Seules les activités agricoles voient une faible amélioration de +1 %.

Les effectifs salariés dans le Régime général et le Régime agricole - Picardie

	2012	2013	2014	Evolution 2013-2014
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	103 229	101 257	99 672	-1,6 %
Construction	36 547	34 932	34 373	-1,6 %
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	70 047	69 440	70 415	+1,4 %
Transports et entreposage	28 596	27 741	27 724	-0,1 %
Hébergement et restauration	16 036	16 000	16 102	+0,6 %
Information et communication, Activités financières et d'assurance, Activités immobilières	18 690	18 270	18 351	+0,4 %
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	62 122	58 975	58 874	-0,2 %
Administration publique, enseignement	53 638	55 442	60 370	+8,9 %
Santé et action sociale	50 050	50 492	52 134	+3,3 %
Autres activités de services	17 467	17 471	18 044	+3,3 %
Autres activités	853	938	932	-0,6 %
Régime général	457 275	450 958	456 991	+1,3 %
Activités agricoles	36 633	38 074	38 174	+0,3 %
Activités agricoles diverses	8 537	10 372	8 555	-17,5 %
Organismes professionnels	9 301	9 272	9 025	-2,7 %
Non salariés agricoles	15 520	14 355	14 406	+0,4 %
Régime agricole	69 991	72 073	70 160	-2,7 %
Régime général + Régime agricole	527 266	523 031	527 151	+0,8 %

Source : Carsat Nord-Picardie, MSA Picardie.

Les effectifs salariés dans le Régime général et le Régime agricole – France métropolitaine

	2013	2014	Evolution 2013-2014
Régime général	18 644 604	18 604 198	-0,2 %
Régime agricole	2 198 442	2 146 397	-2,4 %
Régime général + Régime agricole	20 843 046	20 750 595	-0,4 %

Source : CNAMts, CCMSA.

L'Oise regroupe le plus d'emplois du Régime général, avec 42% des salariés de la région. L'emploi salarié progresse dans les trois départements picards et de façon plus marquée dans la Somme qui emploie 4 090 salariés de plus qu'en 2013.

Les effectifs salariés dans le Régime général, par département

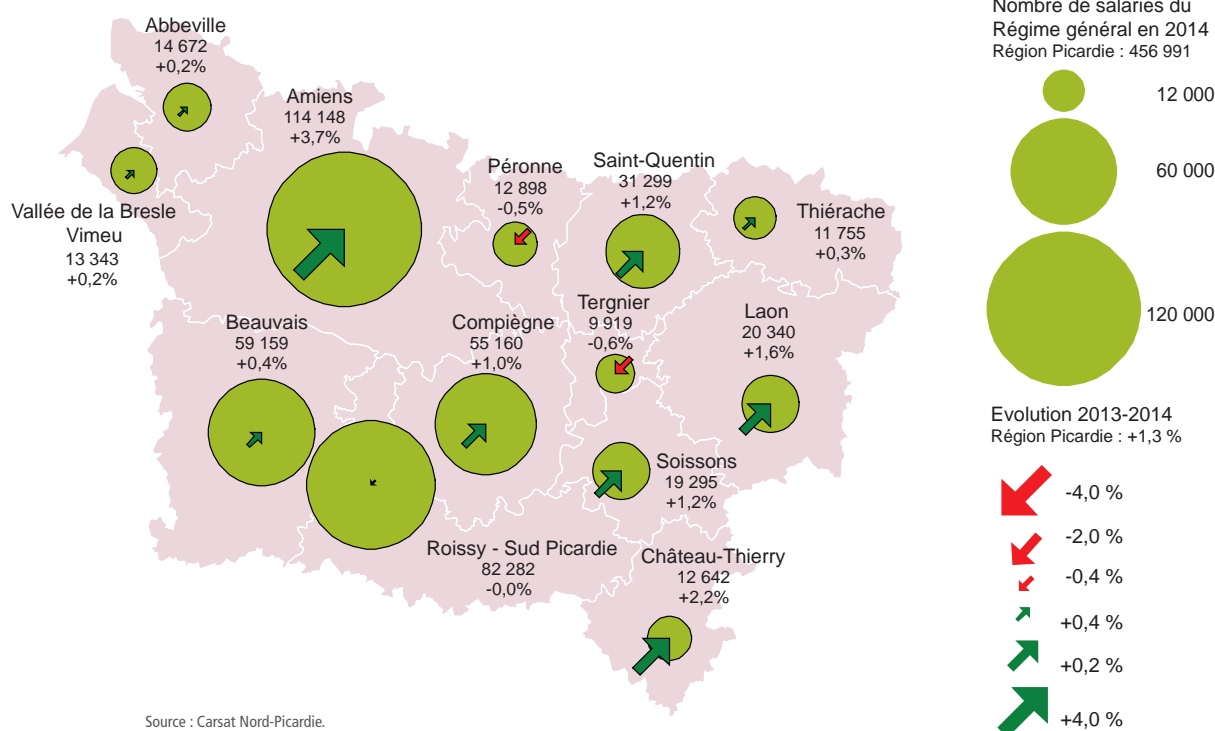
Département	2012	2013	2014	Part du département en 2014	Evolution 2013-2014
Aisne	110 981	108 946	109 975	24 %	+0,9 %
Oise	194 741	190 964	191 878	42 %	+0,5 %
Somme	151 553	151 048	155 138	34 %	+2,7 %
Picardie	457 275	450 958	456 991	100 %	+1,3 %

Source : Carsat Nord-Picardie.

Parmi les 13 zones d'emploi de Picardie, celle d'Amiens concentre le plus d'emplois, avec un salarié sur quatre de la région. Roissy – Sud Picardie, Beauvais et Compiègne sont les trois autres zones les plus importantes puisqu'elles regroupent respectivement 18 %, 13 % et 12 % de l'emploi régional.

L'emploi a augmenté en 2014 dans la majorité des zones d'emploi de la Picardie, à l'exception de Péronne et du Tergnier où on enregistre de faibles pertes.

Les effectifs salariés dans le Régime général, par zone d'emploi





- Des taux de mortalité et d'admissions en affections de longue durée (ALD) supérieurs au niveau national
- La Somme et le nord de l'Aisne particulièrement touchés en termes de mortalité et d'ALD
- Des espérances de vie à la naissance picardes inférieures au niveau national : -1,9 an pour les hommes et -1,5 an pour les femmes
- Une augmentation de l'espérance de vie à la naissance moins forte chez les femmes entre 1979-1989 et 2001-2011
- Les zones d'emploi de l'Oise et du sud de l'Aisne regroupent les plus fortes espérances de vie à la naissance
- À 65 ans, les espérances de vie sont de 16,9 ans pour les Picards et de 21,1 ans pour les Françaises
- L'espérance de vie à 65 ans de la zone d'emploi Vallée de la Bresle – Vimeu augmente autant, voire plus, que celle de la France métropolitaine entre 1979-1989 et 2001-2011

Des taux de mortalité et d'admissions en affections de longue durée supérieurs au niveau national

Globalement, les Picards ont des taux de mortalité ou d'admissions en affections de longue durée (ALD) tous âges et prématurés (avant 65 ans) significativement plus élevés qu'en France métropolitaine sur la période 2007-2011, en particulier pour les cancers, les maladies cardiovasculaires et le diabète.

D'ailleurs, la Picardie est l'une des régions les plus touchées : au deuxième rang pour les mortalités, après le Nord-Pas-de-Calais ; au cinquième rang pour le taux d'ALD (sixième pour le taux d'ALD avant 65 ans).

La Somme et le nord de l'Aisne particulièrement touchés

Au niveau infrarégional, l'ensemble des zones d'emploi ont des taux de mortalité prématurée (avant 65 ans) toutes causes en 2007-2011 significativement plus élevés qu'en France métropolitaine, pour les hommes et les femmes (exception faite de Château-Thierry pour les femmes). Cependant, des disparités sont observées avec des taux de mortalité prématurée plus élevés au nord-est de la région.

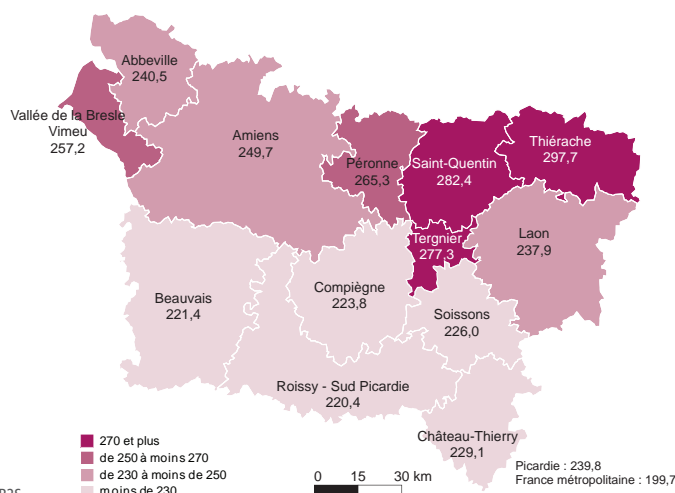
Par ailleurs, quelques spécificités s'observent par pathologie. Pour la mortalité prématurée par cancers, les zones de Péronne et Saint-Quentin pour les hommes et celles de Compiègne et Tergnier pour les femmes sont principalement concernées, ainsi que l'est de la Somme pour les deux genres. La mortalité prématurée par maladies cardiovasculaires est particulièrement importante dans les zones d'emploi de Thiérache pour les hommes et de Tergnier pour les femmes avec des surmortalités par rapport au niveau national importantes (+76 % pour les hommes et +92 % pour les femmes).

Concernant les ALD, les taux prématurés d'admissions en ALD toutes causes en 2007-2011 sont significativement supérieurs au taux national dans les quatre zones d'emploi de la Somme, avec les taux les plus élevés dans la Vallée de la Bresle-Vimeu, quel que soit le genre. Outre Péronne, des taux élevés sont retrouvés à Tergnier pour les hommes. Pour les femmes, la zone d'emploi de Roissy-Sud Picardie présente un taux élevé.

Pour les nouvelles admissions en ALD pour cancers chez les moins de 65 ans, les zones d'emploi de Tergnier, Saint-Quentin, Beauvais et Amiens ont des taux significativement supérieurs à ceux du niveau national, quel que soit le genre.

Pour le diabète, les taux sont toujours significativement supérieurs à ceux du niveau national, aussi bien chez les hommes que chez les femmes et ce, quelle que soit la zone d'emploi. Chez les moins de 65 ans, ce sont les zones d'emploi de Tergnier (hommes et femmes) et Vallée de la Bresle-Vimeu et Thiérache (femmes) qui regroupent les taux les plus importants de Picardie.

Taux standardisé* de mortalité prématurée en 2007-2011



* sur l'âge à partir de la population de France hexagonale au RP 2006 (pour 100 000 habitants de moins de 65 ans).

Des espérances de vie à la naissance picardes inférieures au niveau national

L'espérance de vie est un indicateur intéressant à observer concernant l'état de santé des populations car il est déterminé par la mortalité aux différents âges et donc, en partie, par les comportements adoptés par les individus dans leurs habitudes de vie et par leur environnement sanitaire et social.

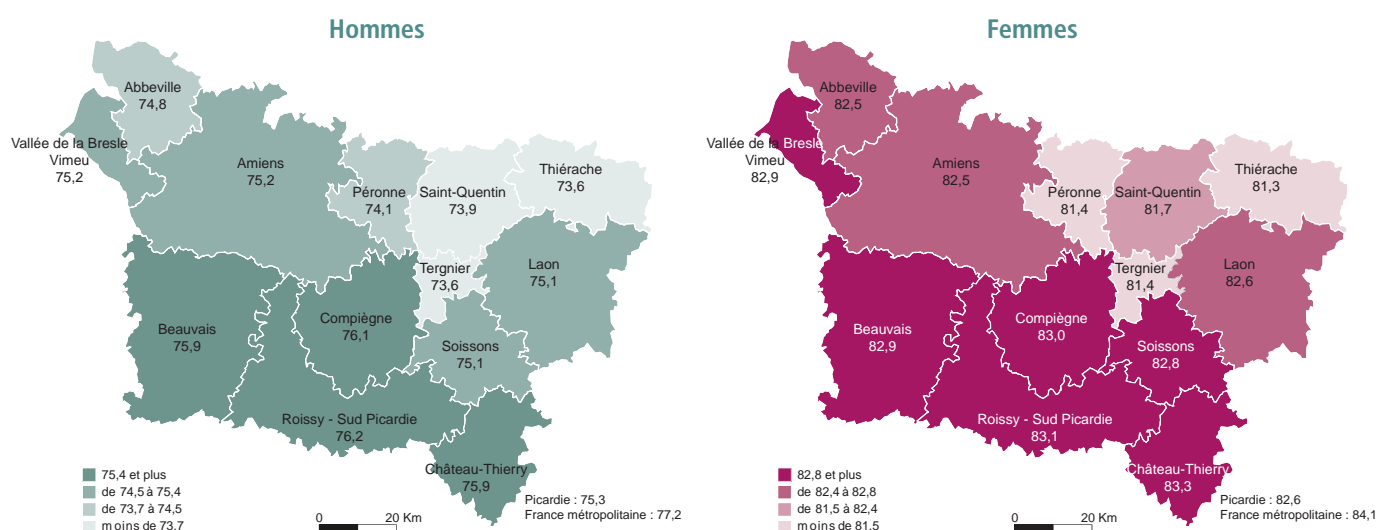
En Picardie, les hommes vivent en moyenne 75,3 ans en 2001-2011 et les femmes, 82,6 ans. Ces espérances de vie à la naissance sont plus faibles qu'au niveau national, puisqu'elles sont inférieures aux valeurs françaises de 1,9 an pour les hommes (les Français vivent en moyenne 77,2 ans) et de 1,5 an pour les femmes (84,1 ans pour les Françaises).

Une augmentation de l'espérance de vie moins forte chez les femmes

Entre 1979-1989 et 2001-2011, l'espérance de vie à la naissance augmente de façon générale sur le territoire français. Cependant, une différence entre les hommes et les femmes est observée. Ainsi, l'espérance de vie à la naissance des hommes a progressé de 5,3 ans pour les Picards et de 5,9 ans pour les Français tandis que celle des femmes a augmenté moins fortement : 4,3 ans pour les Picardes et 4,7 ans pour les Françaises, soit 1,0 an de moins que les hommes pour les Picardes et 1,2 an de moins que les hommes pour les Françaises. Les femmes ont en effet subi une modification de leur mortalité, du fait notamment de leurs consommations tabagiques croissantes et des conséquences sur certaines causes.

De ce fait, l'écart d'espérance de vie à la naissance entre hommes et femmes s'est réduit entre 1979-1989 et 2001-2011, passant de 8,3 ans d'écart entre les deux genres à 7,2 ans en Picardie et de 8,1 ans à 6,9 ans en France métropolitaine.

Espérance de vie à la naissance par zone d'emploi picarde, en 2001-2011 (en années)



Sources : Insee, OR2S

Les plus fortes espérances de vie à la naissance dans l'Oise et le sud de l'Aisne

Les espérances de vie à la naissance des zones d'emploi picardes sont toutes inférieures au niveau national, quel que soit le genre ou la période observée. Globalement, que ce soit pour les hommes ou les femmes, les zones d'emploi du nord de l'Aisne centralisent les plus faibles espérances de vie à la naissance tandis que celles de l'Oise et du sud de l'Aisne présentent les valeurs les plus importantes, par ailleurs toujours supérieures à la valeur régionale. La zone d'emploi de Thiérache est ainsi marquée par des espérances de vie à la naissance les plus faibles, pour les deux genres et pour les trois périodes observées (1979-1989, 1990-2000 et 2001-2011).

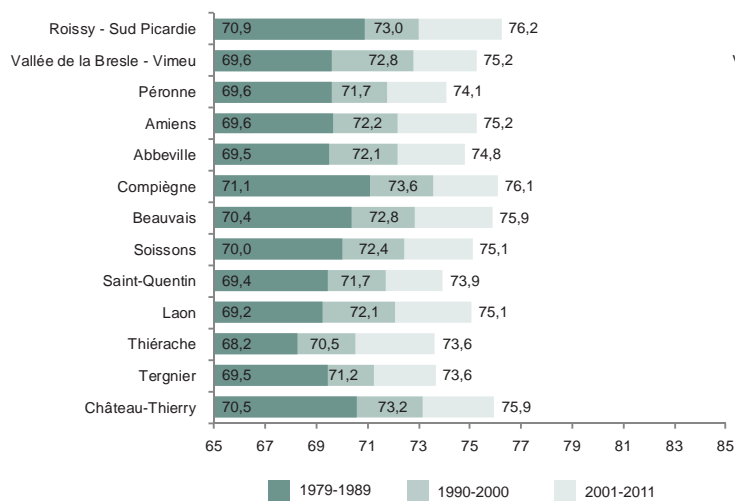
Ainsi, en 2001-2011, les hommes de Thiérache vivent en moyenne 73,6 ans (comme les hommes de la zone de Tergnier), ce qui est 2,6 années de moins que la valeur maximale observée dans la zone d'emploi de Roissy – Sud Picardie (76,2 ans - et 2,5 années de moins que dans la zone de Compiègne, 76,1 ans).

Chez les femmes, l'espérance de vie la plus faible est également en Thiérache (81,3 ans en 2001-2011), tandis que la valeur maximale se situe dans la zone d'emploi de Château-Thierry (83,3 ans). À noter que chez les femmes, la zone Vallée de la Bresle – Vimeu fait également partie des espérances de vie à la naissance importantes, avec l'Oise et le sud de l'Aisne.

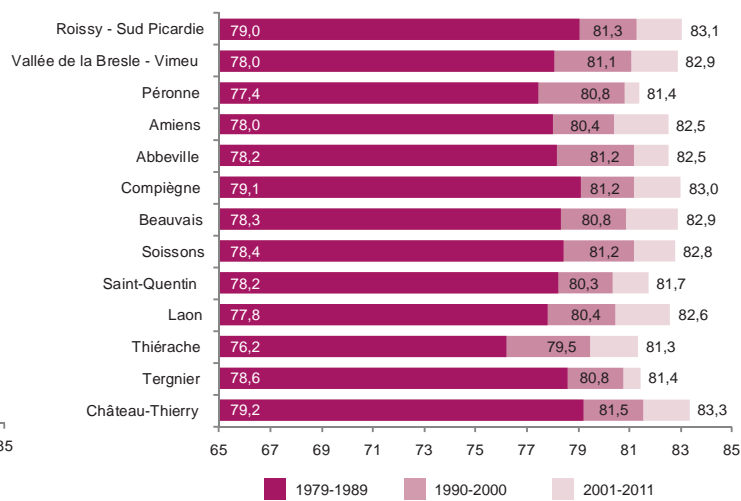
Entre 1979-1989 et 2001-2011, les gains d'espérance de vie à la naissance des zones d'emploi picardes varient de 4,2 ans dans la zone d'emploi de Tergnier à 5,8 ans à Laon (5,7 ans dans la Vallée de la Bresle – Vimeu) pour les hommes. Les femmes ont, comme pour la Picardie et la France métropolitaine, moins gagné d'années : entre 2,8 années dans la zone de Tergnier et 4,8 années dans les zones de Laon et Roissy – Sud Picardie. Le gain maximum d'espérance de vie à la naissance entre 1979-1989 et 2001-2011 chez les femmes est par ailleurs quasi-équivalent au minimum de gain chez les hommes (respectivement 4,8 années et 4,2 années).

Évolution de l'espérance de vie à la naissance par zone d'emploi picarde (en années)

Hommes



Femmes



Sources : Insee, OR2S

L'écart d'espérance de vie à la naissance entre hommes et femmes le plus important en 2001-2011 est de 7,8 années dans les trois zones d'emploi de Tergnier (où les gains d'espérance de vie entre 1979-1989 et 2001-2011 sont les plus faibles, tant pour les hommes que pour les femmes), de Saint-Quentin (qui fait partie des zones avec les plus faibles espérances de vie en 2001-2011) et d'Abbeville.

À l'inverse, le plus faible écart se situe dans la zone d'emploi Roissy – Sud Picardie avec 6,8 ans entre l'espérance de vie des hommes (76,2 ans) et celle des femmes (83,1 ans).

Des espérances de vie à 65 ans de 16,9 ans pour les Picards et de 21,1 ans pour les Picardes

L'espérance de vie à 65 ans des populations impacte sur les politiques d'organisation du système de santé et de l'offre de soins de longue durée. En 2001-2011, l'espérance de vie à 65 ans est de 16,9 ans pour les hommes et de 21,1 ans pour les femmes en Picardie. Ces espérances de vie sont toutes les deux inférieures de 1,1 an à celles des Français et Françaises (respectivement 18,0 ans et 22,3 ans).

Aucune zone d'emploi picarde n'affiche d'espérance de vie à 65 ans égale ou supérieure au niveau national, que ce soit pour les hommes ou pour les femmes. Par contre, plusieurs d'entre elles dépassent les valeurs régionales : ainsi, quel que soit le genre, les zones d'emploi situées sur une ligne Château-Thierry – Vallée de la Bresle – Vimeu devancent les espérances de vie à 65 ans picardes. Toutefois les écarts avec la région restent relatifs et s'échelonnent entre 0,1 an de plus et 0,5 an.

En effet, les espérances de vie à 65 ans varient chez les hommes de 16,1 ans dans les zones d'emploi de Péronne et Tergnier à 17,4 ans dans celle de Château-Thierry (17,3 ans dans la Vallée de la Bresle – Vimeu et à Roissy – Sud Picardie). Chez les femmes, elles varient de 20,4 ans dans les zones d'emploi de Tergnier, Thiérache et Péronne à 21,5 ans pour les zones d'emploi de Château-Thierry, Compiègne et Vallée de la Bresle-Vimeu.

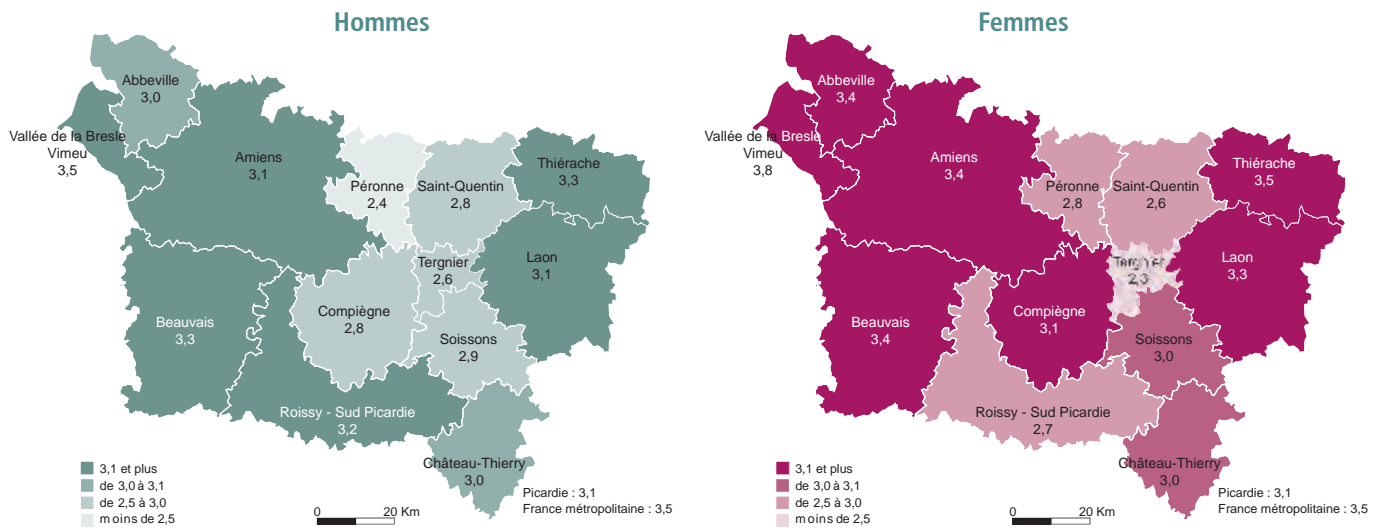
Les zones d'emploi de Tergnier et Péronne sont donc dans des situations moins avantageuses par rapport aux autres zones d'emploi, et notamment par rapport à celles de Château-Thierry et Vallée de Bresle – Vimeu.

Une augmentation de l'espérance de vie à 65 ans aussi importante dans la Vallée de la Bresle – Vimeu qu'en France métropolitaine

Entre 1979-1989 et 2001-2011, la zone d'emploi Vallée de la Bresle – Vimeu a vu son espérance de vie masculine à 65 ans augmenter autant que celle des Français : +3,5 ans entre les deux périodes, passant de 13,8 ans à 17,3 ans. Chez les femmes de cette zone d'emploi, le gain est même supérieur à celui constaté en France métropolitaine (+3,8 ans dans la zone d'emploi contre +3,5 ans au niveau national), passant de 17,6 ans à 21,5 ans.

À l'inverse, les gains les plus faibles entre les deux périodes se situent dans les zones d'emploi de Péronne pour les hommes (+2,4 ans, passant de 13,7 ans à 16,1 ans) et Tergnier pour les femmes (+2,3 ans, passant de 18,1 ans à 20,4 ans).

Gain d'espérance de vie à 65 ans entre 1979-1989 et 2001-2011 par zone d'emploi picarde (en années)



Sources : Insee, OR2S

L'écart d'espérance de vie à 65 ans entre hommes et femmes est de 4,2 ans en Picardie et 4,3 ans en France métropolitaine, en faveur des femmes. Au niveau infrarégional, l'écart entre les genres varie de 4,1 ans dans les zones d'emploi de Thiérache, Saint-Quentin et Roissy – Sud Picardie à 4,6 ans dans celle de Soissons.

Entre 1979-1989 et 2001-2011, l'écart s'est réduit entre les genres dans trois zones d'emploi : celles de Tergnier et Saint-Quentin dans l'Aisne et celle de Roissy – Sud Picardie dans l'Oise, au profit des hommes. Pour les autres zones d'emploi, soit l'écart est stable (Château-Thierry et Soissons), soit il se creuse au profit des femmes.

Les accidents du travail



A retenir

- Une baisse marquée du risque d'accidents du travail, réduisant l'écart avec la France
- Des accidents du travail plus fréquents dans la construction, dans les transports et l'entreposage, dans l'hébergement et la restauration, et dans la santé et l'action sociale
- Des risques d'accidents qui restent plus importants dans le sud de la région

Des accidents du travail en baisse rapide en 2014 dans la majorité des secteurs d'activité et des territoires picards

En 2014, le volume d'accidents du travail décroît en région Picardie, Régime général et Régime agricole confondus.

Pour le Régime général, le volume d'accidents du travail diminue de 6 % en 2014 en Picardie alors qu'il augmente en France (+0,5 %). Cela représente 1 012 accidents du moins en région par rapport à 2013. Les baisses sont les plus marquées pour l'industrie, les transports et entreposage ainsi que pour la construction.

Pour le Régime agricole, les accidents du travail sont en augmentation (+1,6 % en Picardie), soit une hausse plus prononcée qu'en France métropolitaine (+0,2 %). Les augmentations concernent les activités agricoles (culture et élevage, travaux forestiers et travaux agricoles) et activités agricoles diverses, alors que les accidents diminuent dans les organismes professionnels.

Les accidents du travail dans le Régime général et le Régime agricole

	2012	2013	2014	Evolution 2013-2014
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	3 777	3 593	3 171	-11,7 %
Construction	2 479	2 129	1 953	-8,3 %
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	2 722	2 725	2 559	-6,1 %
Transports et entreposage	1 791	1 733	1 571	-9,3 %
Hébergement et restauration	929	856	802	-6,3 %
Information et communication, Activités financières et d'assurance, Activités immobilières	274	239	243	+1,7 %
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	2 179	1 940	1 897	-2,2 %
Administration publique, enseignement	701	731	738	+1,0 %
Santé et action sociale	2 432	2 449	2 465	+0,7 %
Autres activités de services	551	551	541	-1,8 %
Autres activités	28	20	14	-30,0 %
Régime général	17 863	16 966	15 954	-6,0 %
Activités agricoles	1 402	1 310	1 387	+5,9 %
Activités agricoles diverses	722	736	760	+3,3 %
Organismes professionnels	197	206	142	-31,1 %
Non salariés agricoles	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	-
Régime agricole	2 321	2 252	2 289	+1,6 %
Régime général + Régime agricole	20 184	19 218	18 243	-5,1 %

Source : Carsat Nord-Picardie, MSA Picardie.

Note : Accidents du travail avec première indemnisation pour le Régime général et accidents du travail avec arrêt pour le Régime agricole.

Les accidents du travail diminuent dans les trois départements picards, et de façon plus marquée dans l'Oise où sont comptabilisés 685 accidents du travail de moins qu'un an avant. La Somme regroupe un poids des accidents du travail plus faible que son poids économique en région, et se caractérise en 2014 par une hausse marquée des accidents dans le Régime agricole.

Les accidents du travail dans le Régime général et le Régime agricole par département

Département	2012	2013	2014	Part du département en 2014	Evolution 2013-2014
Aisne	4 977	4 789	4 717	26 %	-1,5 %
Oise	8 963	8 607	7 922	43 %	-8,0 %
Somme	6 244	5 822	5 604	31 %	-3,7 %
Picardie	20 184	19 218	18 243	-	-5,1 %

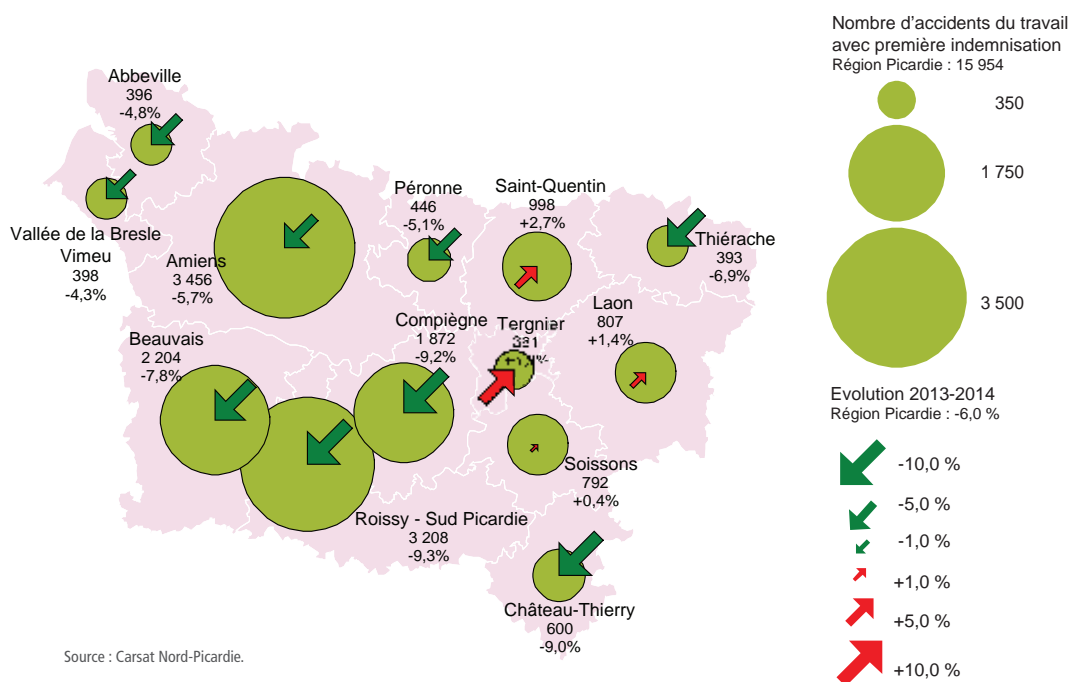
Source : Carsat Nord-Picardie, MSA Picardie.

Note : Accidents du travail avec première indemnisation pour le Régime général et avec arrêt pour le Régime agricole.

Les zones d'emploi regroupant le plus d'accidents du travail sont aussi celles regroupant le plus d'emplois (Amiens, Roissy – Sud Picardie, Beauvais, Compiègne).

En volume, les accidents du travail de la majorité des zones d'emploi diminuent en 2014, mais quelques zones font figure d'exception : par rapport à 2013, les accidents du travail sont plus nombreux en 2014 dans les zones de Saint-Quentin, Tergnier, Laon, et Soissons dans une moindre mesure.

Les accidents du travail avec première indemnisation dans le Régime général par zone d'emploi



Source : Carsat Nord-Picardie.

Accident du travail

Est considéré comme tel, qu'elle qu'en soit la cause, l'accident survenu par le fait ou à l'occasion du travail à toute personne salariée ou travaillant à quelque titre ou en quelque lieu que ce soit, pour un ou plusieurs employeurs ou chefs d'entreprises.

Accidents du travail avec première indemnisation

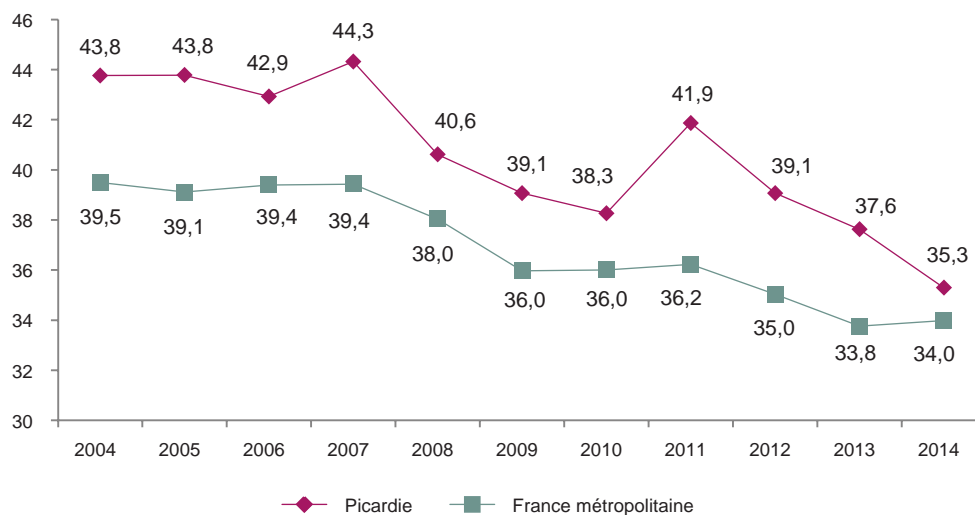
Sinistres avec un premier règlement de prestations en espèces, suite à un arrêt de travail d'au moins 24 heures, à une incapacité permanente ou à un décès. Sont inclus dans ceux-ci les accidents du travail graves ou mortels.

En 2014, le risque d'accidents du travail diminue pour se rapprocher du niveau national

La fréquence des accidents du travail diminue en Picardie en 2014, confirmant une tendance observée depuis plusieurs années. En effet, les indicateurs de fréquence des accidents du travail décroissent pour se rapprocher des indicateurs nationaux, en hausse la même année.

Ainsi, on recense 35,3 accidents du travail pour 1 000 salariés en 2014 en Picardie.

Indice de fréquence des accidents du travail - Régime général Nombre d'accidents du travail pour 1 000 salariés



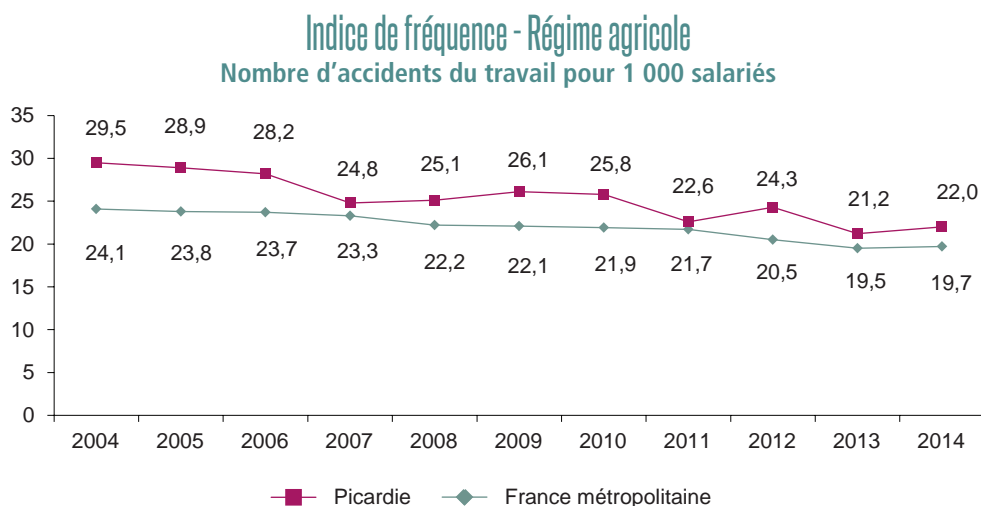
Source : Carsat Nord-Picardie.

Taux de fréquence des accidents du travail - Régime général Nombre d'accidents du travail pour 1 000 000 d'heures travaillées

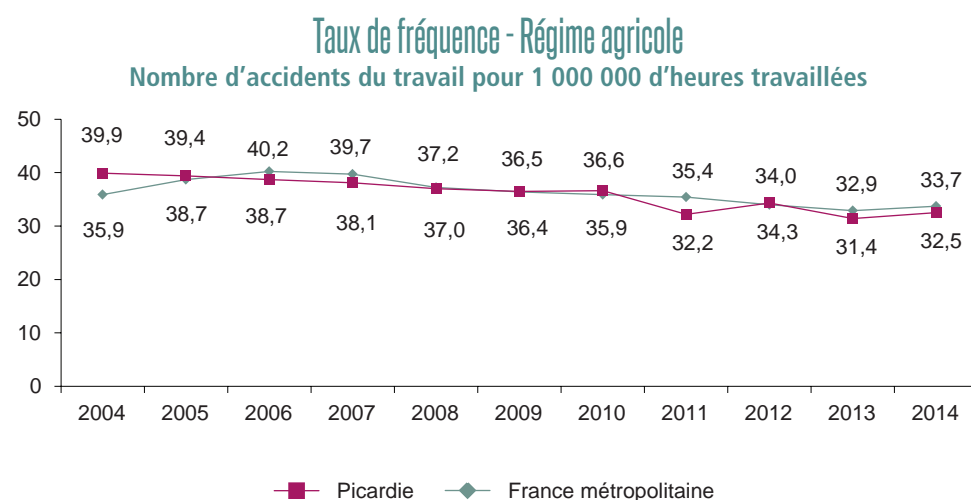


Source : Carsat Nord-Picardie.

Pour le Régime agricole, la fréquence des accidents du travail au régime agricole augmente légèrement en 2014, aussi bien en Picardie qu'en France métropolitaine. Cependant la tendance reste à la baisse depuis 4 ans, ainsi en 2014 nous avons 22 accidents pour 1 000 salariés, contre 25,8 en 2010 ou 29,5 en 2004 en Picardie.



Source : MSA Picardie.



Source : MSA Picardie.

Des accidents du travail en baisse dans la majorité des secteurs

En 2014, le risque d'accidents du travail est moins élevé qu'un an avant pour presque tous les secteurs d'activité. Les baisses les plus marquées des indicateurs de fréquence des accidents du travail concernent l'industrie, ainsi que les transports et l'entreposage.

Evolution de l'indice de fréquence entre 2012 et 2014, par secteur d'activité

Nombre d'accidents du travail pour 1 000 salariés

	2012	2013	2014	Evolution 2013-2014
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	36,6	35,5	31,8	-10,3 %
Construction	67,8	60,9	56,8	-6,8 %
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	38,9	39,2	36,3	-7,4 %
Transports et entreposage	62,6	62,5	56,7	-9,3 %
Hébergement et restauration	57,9	53,5	49,8	-6,9 %
Information et communication, Activités financières et d'assurance, Activités immobilières	14,7	13,1	13,2	+1,2 %
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	35,1	32,9	32,2	-2,0 %
Administration publique, enseignement	13,1	13,2	12,2	-7,3 %
Santé et action sociale	48,6	48,5	47,3	-2,5 %
Autres activités de services	31,5	31,5	30,0	-4,9 %
Autres activités	32,8	21,3	15,0	-29,5 %
Régime général	39,1	37,6	34,9	-7,2 %

Source : Carsat Nord-Picardie.

Evolution du taux de fréquence entre 2012 et 2014, par secteur d'activité

Nombre d'accidents du travail pour 1 000 000 d'heures travaillées

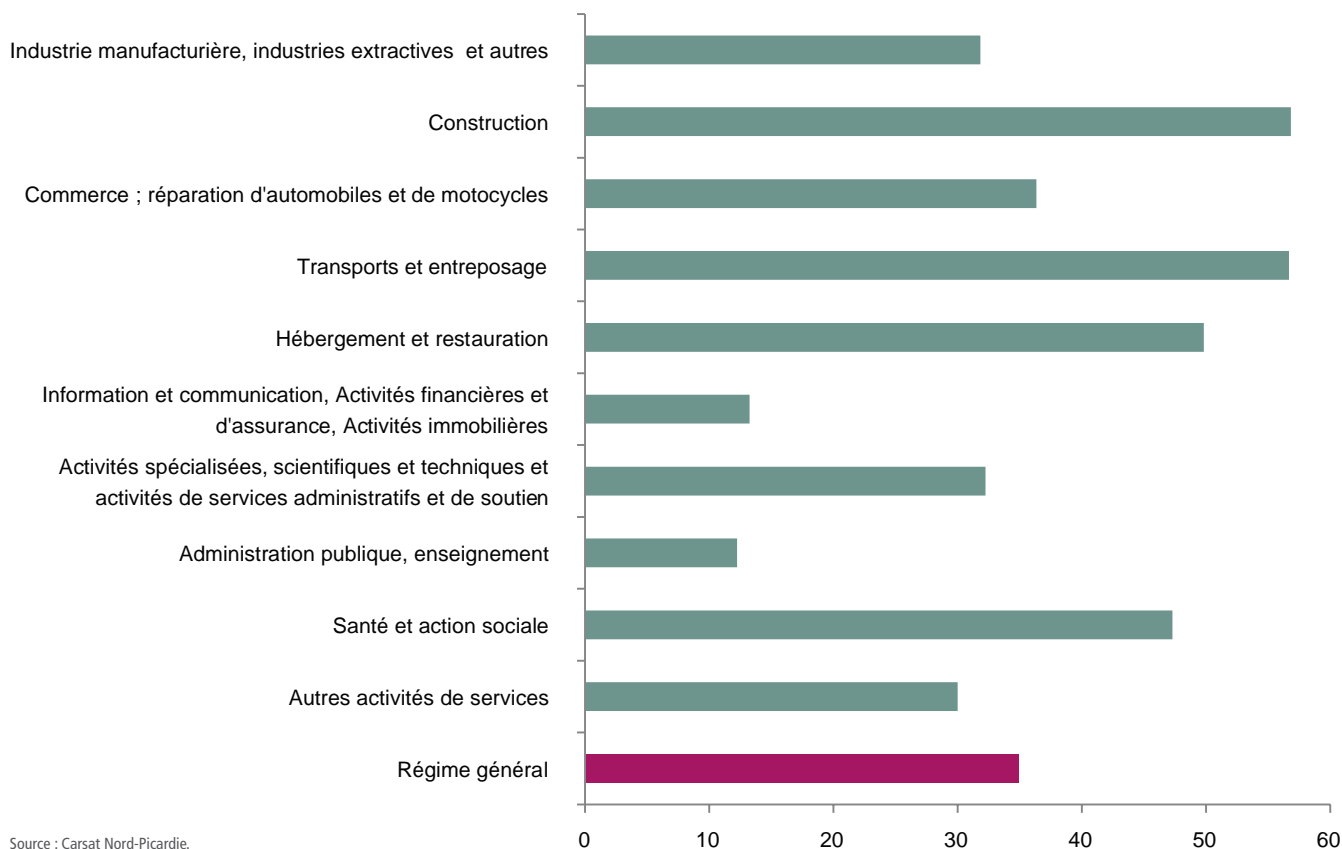
	2012	2013	2014	Evolution 2013-2014
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	24,1	23,0	20,6	-10,5 %
Construction	43,7	39,7	37,0	-6,6 %
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	24,9	24,7	23,3	-5,8 %
Transports et entreposage	36,9	36,4	33,6	-7,7 %
Hébergement et restauration	37,0	33,8	31,1	-7,7 %
Information et communication, Activités financières et d'assurance, Activités immobilières	9,7	8,9	9,0	+2,0 %
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	24,5	22,6	22,4	-1,1 %
Administration publique, enseignement	11,9	12,1	11,1	-8,6 %
Santé et action sociale	32,1	31,8	31,1	-2,1 %
Autres activités de services	25,4	24,9	23,8	-4,2 %
Autres activités	20,9	13,2	9,4	-28,7 %
Régime général	26,6	25,4	23,8	-6,5 %

Source : Carsat Nord-Picardie, MSA Picardie.

Malgré la baisse enregistrée en 2014, les accidents du travail restent les plus fréquents dans la construction ainsi que dans les transports et l'entreposage. La fréquence des accidents du travail est aussi plus élevée qu'en moyenne dans l'hébergement et la restauration, ainsi que dans la santé et l'action sociale.

Indice de fréquence des accidents du travail, par secteur d'activité

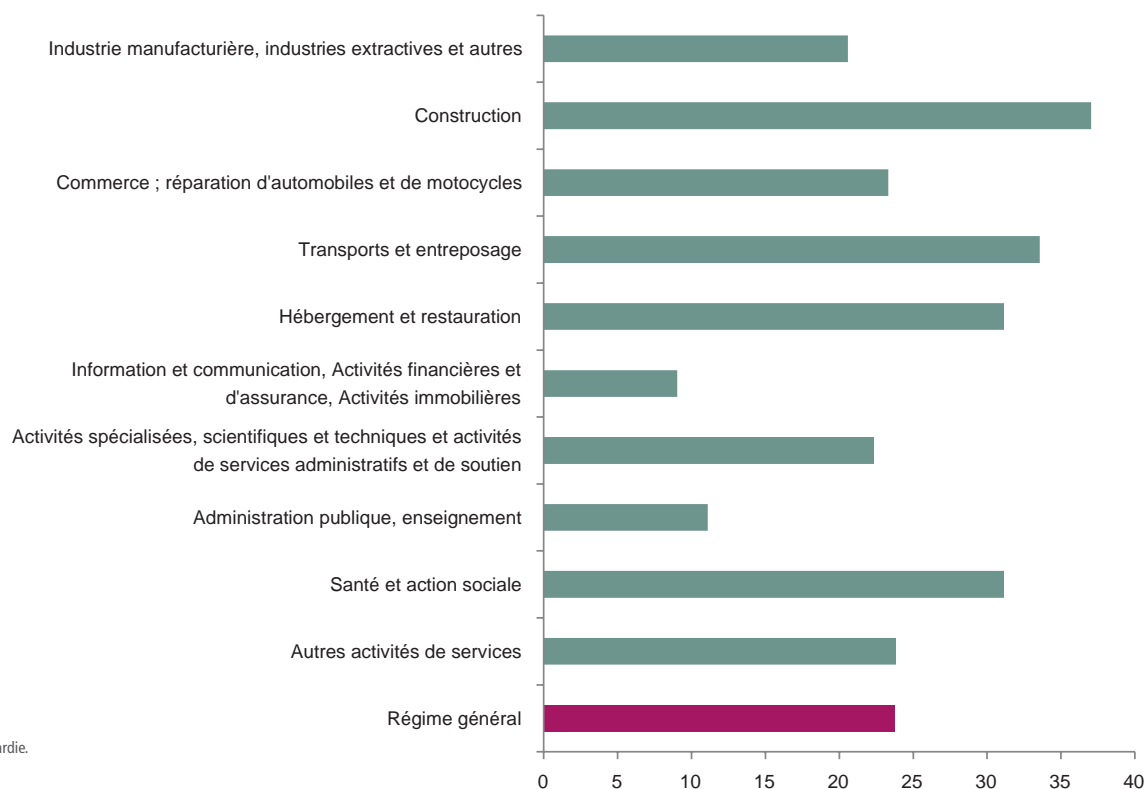
Nombre d'accidents du travail pour 1 000 salariés



Source : Carsat Nord-Picardie.

Taux de fréquence des accidents du travail, par secteur d'activité

Nombre d'accidents du travail pour 1 000 000 d'heures travaillées



Source : Carsat Nord-Picardie.

Des accidents du travail plus fréquents dans le sud de la région Picarde

En 2014, l'Aisne et l'Oise présentent un risque d'accidents proche, avec environ 37 accidents pour 1 000 salariés. Dans la Somme, les accidents du travail sont moins fréquents, avec un indice de fréquence de 30,4.

La même année, la fréquence des accidents diminue dans les trois départements picards et de façon plus marquée dans l'Oise.

Evolution de l'indice de fréquence entre 2012 et 2014 dans le Régime général, par département

Nombre d'accidents du travail pour 1 000 salariés

Département	2012	2013	2014	Evolution 2013-2014
Aisne	39,7	38,5	37,4	-2,7 %
Oise	41,5	40,9	37,1	-9,2 %
Somme	35,5	32,9	30,4	-7,6 %
Picardie	39,1	37,6	34,9	-7,2 %

Source : Carsat Nord-Picardie.

Evolution du taux de fréquence entre 2012 et 2014 dans le Régime général, par département

Nombre d'accidents du travail pour 1 000 000 d'heures travaillées

Département	2012	2013	2014	Evolution 2013-2014
Aisne	26,6	25,5	25,3	-0,8 %
Oise	28,0	27,4	25,0	-8,8 %
Somme	24,7	22,8	21,1	-7,5 %
Picardie	26,6	25,4	23,8	-6,5 %

Source : Carsat Nord-Picardie.

Evolution de l'indice de fréquence entre 2012 et 2014 dans le Régime agricole, par département

Nombre d'accidents du travail pour 1 000 salariés

Département	2012	2013	2014	Evolution 2013-2014
Aisne	16,0	13,9	14,2	+1,9 %
Oise	33,1	27,7	28,6	+3,4 %
Somme	26,2	25,1	26,1	+3,9 %
Picardie	24,2	21,2	22,0	+3,5 %

Source : MSA Picardie.

Evolution du taux de fréquence entre 2012 et 2014 dans le Régime agricole, par département

Nombre d'accidents du travail pour 1 000 000 d'heures travaillées

Département	2012	2013	2014	Evolution 2013-2014
Aisne	28,2	26,2	26,0	-0,6 %
Oise	41,4	35,4	37,5	+6,0 %
Somme	32,4	32,3	33,9	+4,9 %
Picardie	34,3	31,4	32,5	+3,5 %

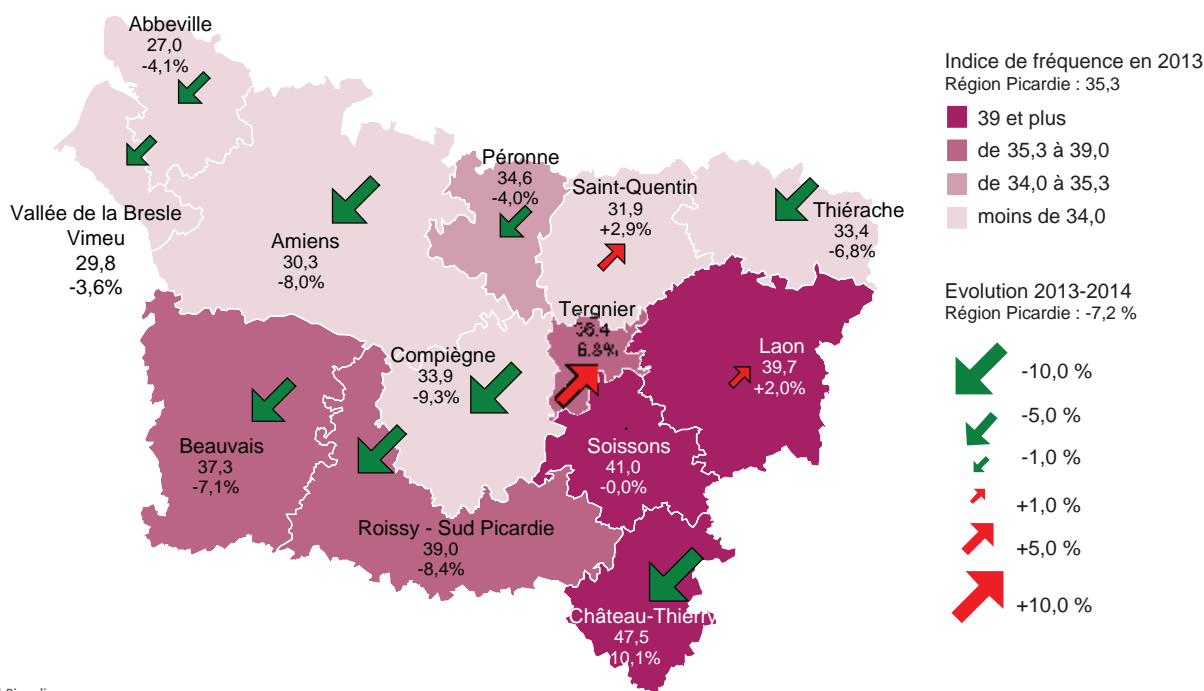
Source : MSA Picardie.

Les accidents du travail sont les plus fréquents dans les zones d'emploi du sud de la région, en particulier dans le sud de l'Aisne, et notamment dans la zone de Château-Thierry où les accidents sont 1,3 fois plus fréquents qu'en moyenne en région.

Par rapport à un an avant, le risque d'accidents du travail est moins important pour la plupart des zones d'emploi avec des indicateurs de fréquence qui diminuent pour 9 zones d'emploi sur 13. Quatre zones affichent une dégradation de leurs indicateurs (Saint-Quentin, Tergnier, Soissons et Laon).

Indice de fréquence des accidents du travail dans le Régime général, par zone d'emploi

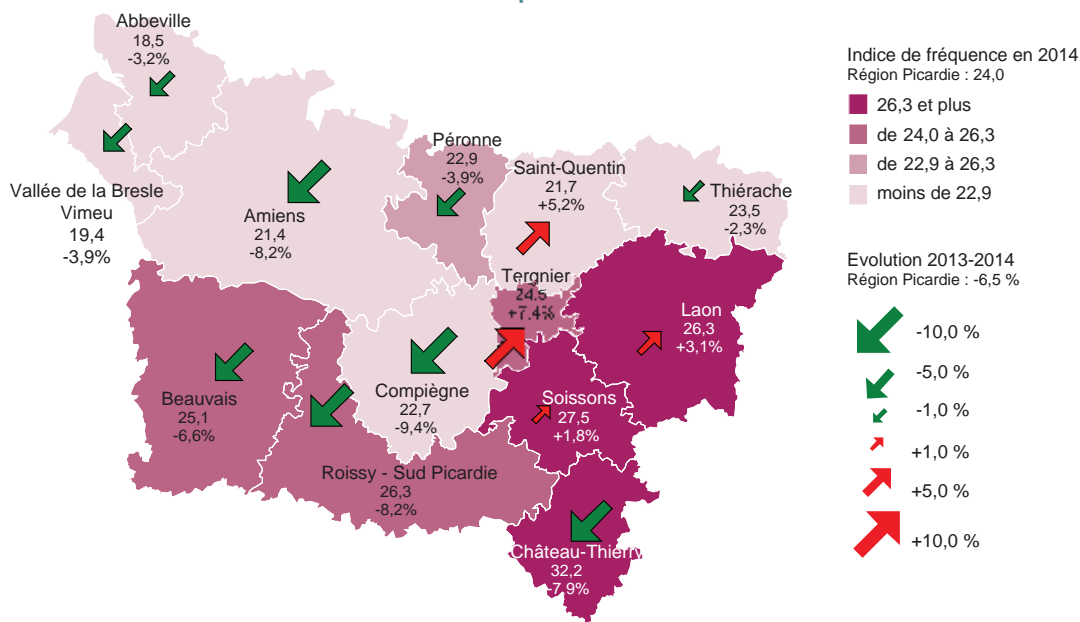
Nombre d'accidents du travail pour 1 000 salariés



Source : Carsat Nord-Picardie.

Taux de fréquence des accidents du travail dans le Régime général, par zone d'emploi

Nombre d'accidents du travail pour 1 000 000 d'heures travaillées



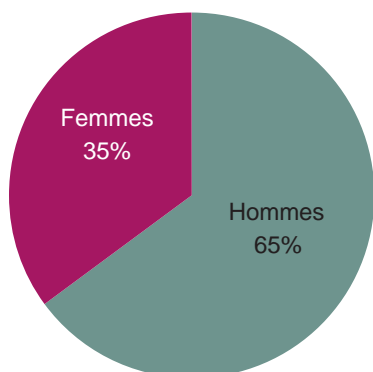
Source : Carsat Nord-Picardie.

Les accidents du travail concernent davantage certaines catégories de salariés

Les accidents du travail concernent davantage les hommes qui représentent plus de deux tiers des victimes, alors qu'ils regroupent à peine plus de la moitié des emplois salariés.

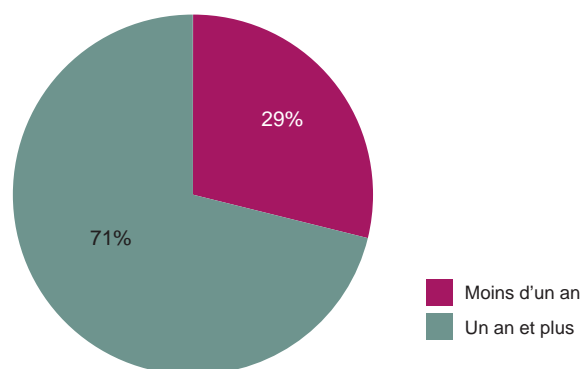
Près d'un accident du travail sur trois concerne des salariés ayant moins d'un an d'ancienneté dans l'entreprise (28 % dans le Régime général et 36% dans le Régime agricole).

Accidents du travail par genre
Régime général et Régime agricole



Source : Carsat Nord-Picardie, MSA Picardie.

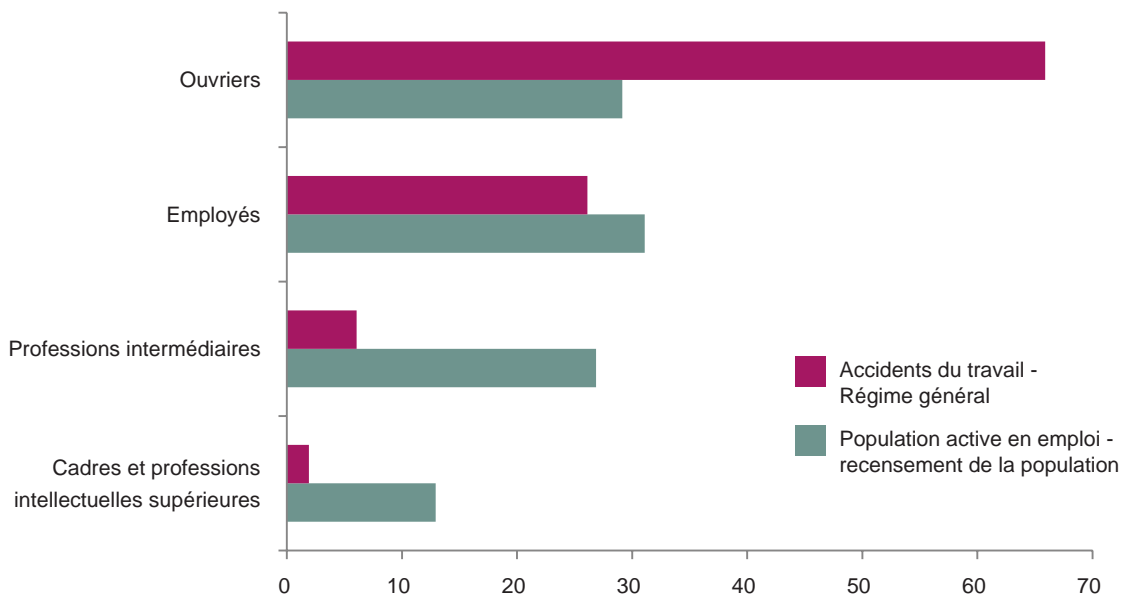
Part de salariés par durée d'ancienneté dans l'entreprise lors de la survenance d'un accident du travail
Régime général et Régime agricole



Source : Carsat Nord-Picardie, MSA Picardie.

Les ouvriers sont sur-exposés aux accidents du travail puisqu'ils représentent deux tiers des victimes, pour 29 % de l'emploi salarié.

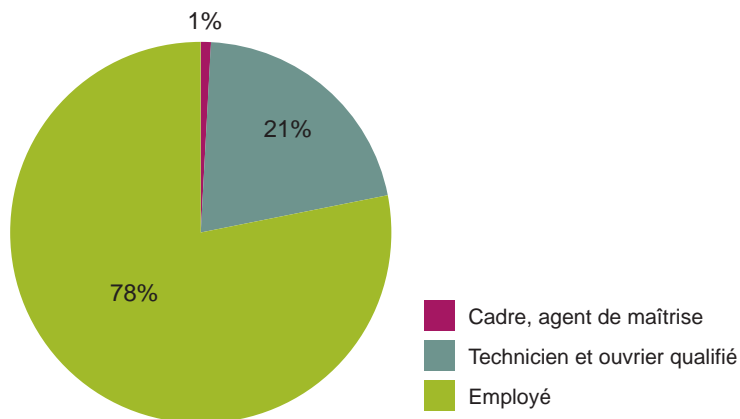
Accident du travail et population active en emploi, en % Par catégorie professionnelle



Source : Carsat Nord-Picardie – données 2014, Insee - recensement de la population 2012.

Pour le Régime agricole, les employés sont les plus souvent victimes d'accidents du travail (67 % des cas).

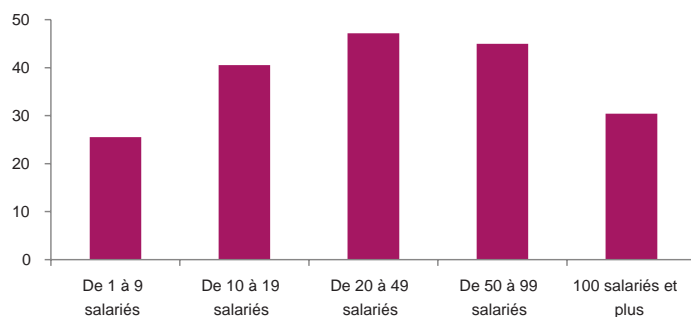
Accidents du travail par qualification professionnelle Régime agricole



Source : MSA Picardie.

Les accidents du travail sont dans le Régime général plus fréquents dans les petites et moyennes entreprises, et notamment dans ceux employant de 20 à 49 salariés où les accidents sont 1,4 fois plus fréquents qu'en moyenne.

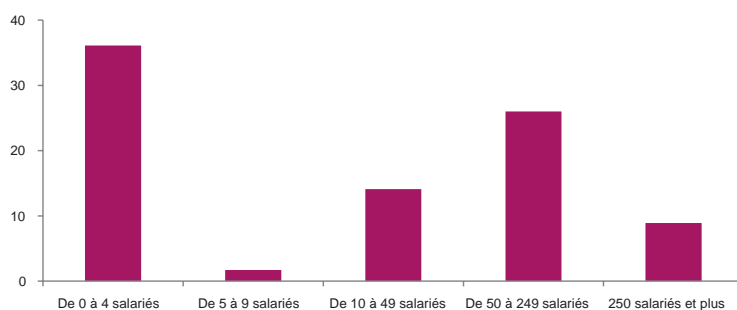
Indice de fréquence par taille d'établissement - Régime général Nombre d'accidents du travail pour 1 000 salariés



Source : Carsat Nord-Picardie.

Les accidents du travail sont dans le Régime agricole les plus fréquents dans les établissements employant de 1 à 4 salariés et dans ceux de 50 à 249 salariés.

Indice de fréquence par taille d'établissement - Régime agricole Nombre d'accidents du travail pour 1 000 salariés (en équivalents temps plein)



Source : MSA Picardie.

La gravité des accidents du travail

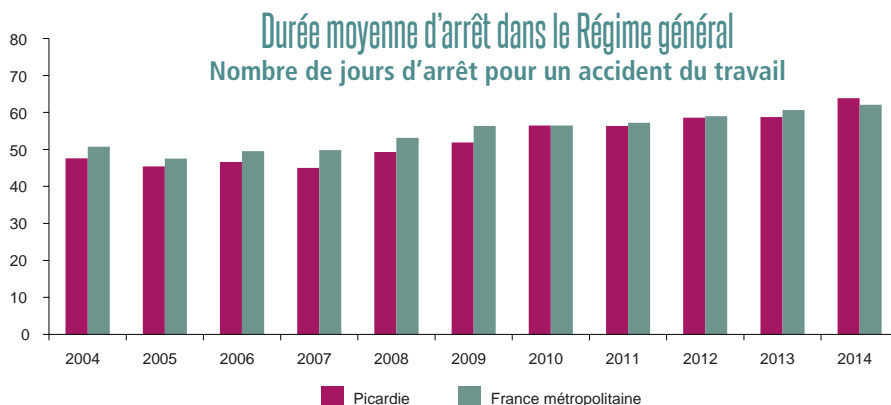


A retenir

- Une durée d'arrêt suite à un accident du travail qui continue de s'allonger
- Des accidents graves moins nombreux

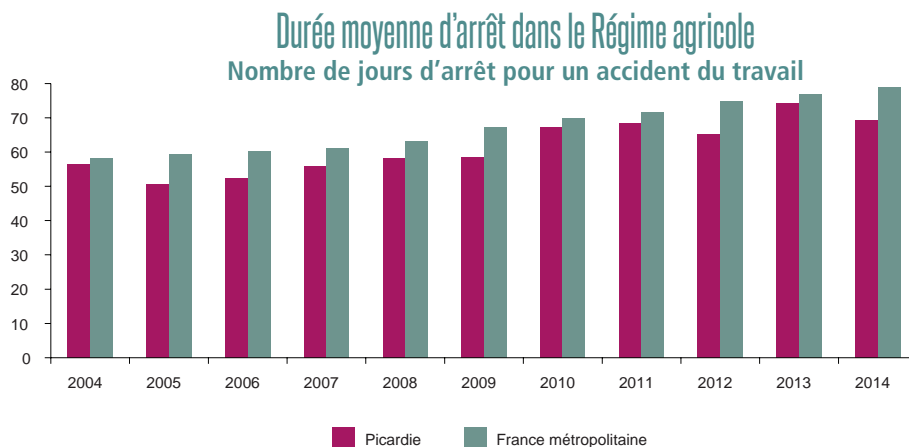
Une hausse marquée de la durée des arrêts suite à accident du travail

Dans le Régime général, la durée des arrêts continue de s'allonger en 2014, avec une moyenne de 64 jours en Picardie, contre 48 jours dix ans avant. En 2014, elle devient supérieure à la moyenne nationale qui s'établit à 62 jours.



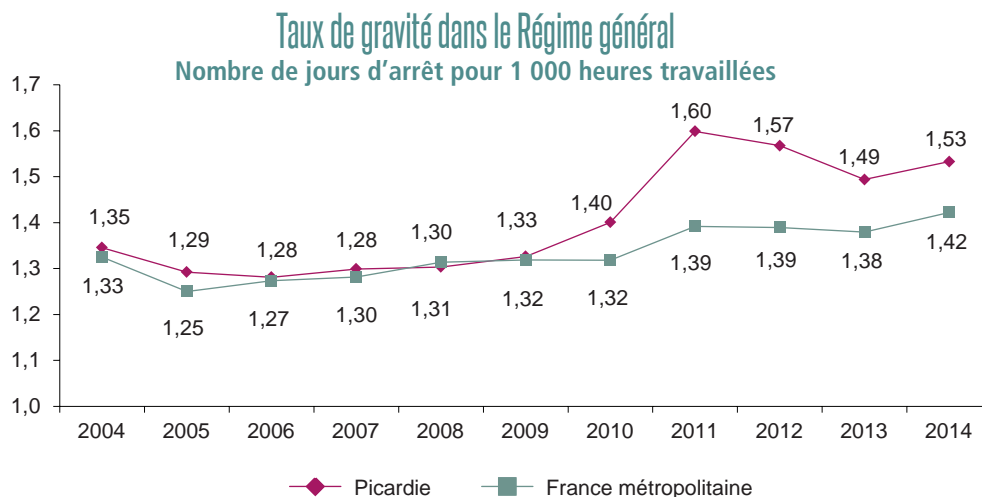
Source : Carsat Nord-Picardie.

Dans le Régime agricole, la durée moyenne d'un arrêt en Picardie diminue de 5 jours tandis qu'elle augmente de 2,2 jours en France métropolitaine. Mais la tendance est à la hausse sur les dix dernières années, avec +13 jours d'arrêt en moyenne en Picardie.



Source : MSA Picardie.

En 2014, le taux de gravité des accidents du travail augmente en Picardie, à un rythme proche de l'indicateur national. Il reste ainsi en région supérieur à la moyenne constatée en France. L'augmentation est liée à l'allongement de la durée des arrêts, le nombre de sinistres ayant diminué la même année.



Source : Carsat Nord-Picardie.

Des disparités importantes entre les secteurs d'activité sont enregistrées en ce qui concerne le taux de gravité, qui atteint un niveau maximum pour la construction et les transports et l'entreposage. Le niveau de cet indicateur reflète pour ces deux secteurs une situation similaire : des accidents du travail plus fréquents qu'en moyenne, et une durée d'arrêt plus longue. Néanmoins le taux de gravité augmente en 2014 dans la construction alors qu'il se réduit dans les transports et l'entreposage.

Taux de gravité dans le Régime général, par secteur d'activité Nombre de jours d'arrêt pour 1 000 heures travaillées

	2012	2013	2014	Evolution 2013-2014
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	1,35	1,23	1,22	-0,7 %
Construction	2,61	2,39	2,45	+2,5 %
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	1,44	1,41	1,49	+5,9 %
Transports et entreposage	2,48	2,43	2,37	-2,4 %
Hébergement et restauration	1,79	1,83	1,87	+2,1 %
Information et communication, Activités financières et d'assurance, Activités immobilières	0,61	0,46	0,57	+21,5 %
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	1,61	1,48	1,53	+3,2 %
Administration publique, enseignement	0,63	0,68	0,64	-4,8 %
Santé et action sociale	48,6	48,5	47,3	-2,5 %
Autres activités de services	1,75	1,82	1,93	+6,2 %
Autres activités	1,37	1,29	1,38	+7,1 %
Régime général	1,56	1,49	1,52	+1,9 %

Source : Carsat Nord-Picardie.

Le taux de gravité progresse en 2014 dans l'Aisne et l'Oise, alors qu'on enregistre une baisse de cet indicateur dans la Somme.

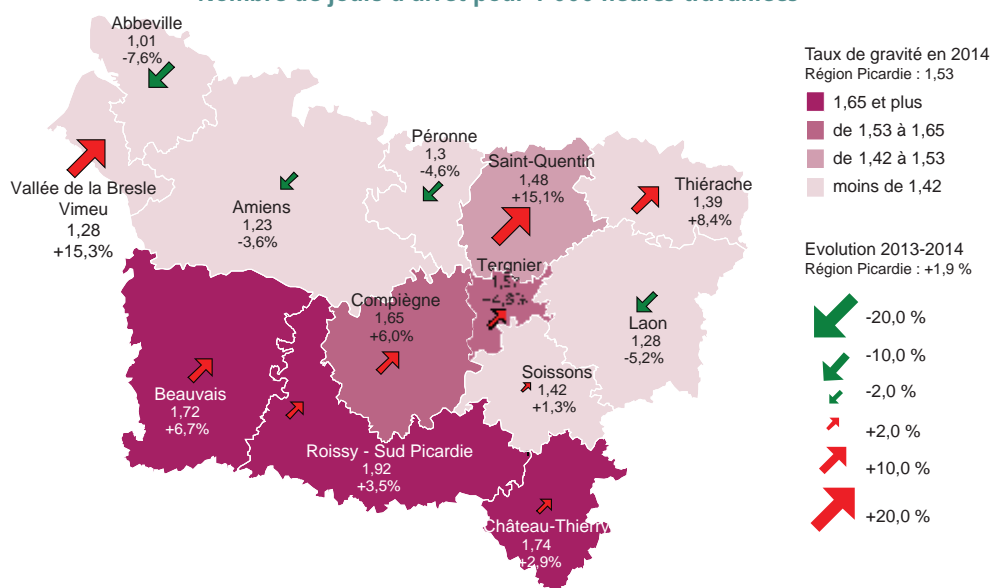
Taux de gravité dans le Régime général, par département Nombre de jours d'arrêt pour 1 000 heures travaillées

Département	2012	2013	2014	Evolution 2013-2014
Aisne	1,46	1,40	1,44	+3,3 %
Oise	1,71	1,73	1,80	+4,3 %
Somme	1,45	1,26	1,22	-3,2 %
Picardie	1,56	1,49	1,52	+1,9 %

Source : Carsat Nord-Picardie.

Suivant la tendance régionale, le taux de gravité de la majorité des zones d'emploi augmente en 2014, et de façon plus marquée pour Saint-Quentin et Vallée de la Bresle Vimeu. Cet indicateur reste le plus élevé pour les zones du sud de la région.

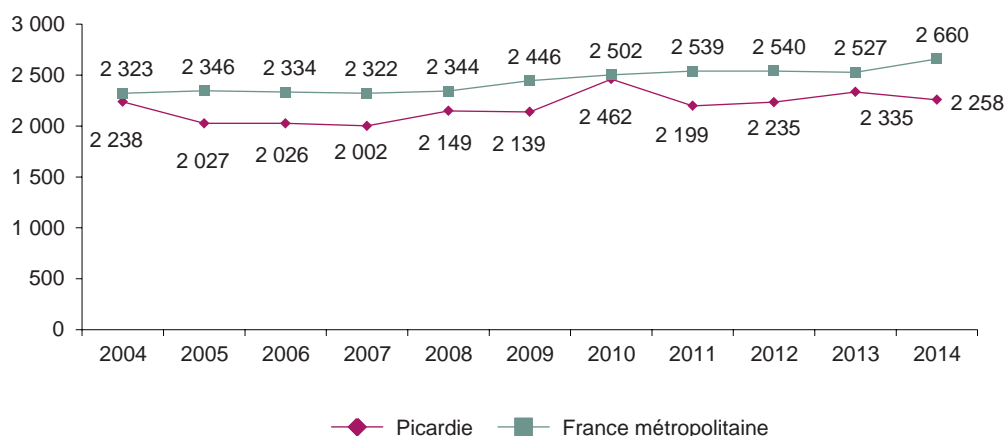
Taux de gravité dans le Régime général, par zone d'emploi Nombre de jours d'arrêt pour 1 000 heures travaillées



Source : Carsat Nord-Picardie.

Dans le Régime agricole, le taux de gravité augmente en 2014, suivant la tendance observée depuis 2008. Il reste néanmoins inférieur au taux de gravité national, même s'il s'en rapproche.

Taux de gravité du Régime agricole Nombre de jours d'arrêt pour 1 000 000 d'heures travaillées



Source : MSA Picardie.

Taux de gravité dans le Régime agricole, par secteur d'activité Nombre de jours d'arrêt pour 1 000 000 d'heures travaillées

	2012	2013	2014	Evolution 2013-2014
Activités agricoles	13 589	14 718	12 108	-17,7 %
Activités agricoles diverses	10 568	22 612	12 867	-43,1 %
Organismes professionnels	671	907	763	-15,9 %
Non salariés agricoles	Non connu	Non connu	Non connu	Non connu
Régime agricole	2 235	2 335	2 258	-3,3%

Source : MSA Picardie.

Des accidents graves moins nombreux et des séquelles moins fréquentes

On enregistre en 2014 une baisse marquée du nombre d'accidents du travail graves, c'est-à-dire ceux ayant engendré une incapacité permanente partielle de travail, et ceci pour le Régime général et le Régime agricole.

C'est dans la construction que le volume d'accidents graves diminue le plus, avec 44 cas de moins qu'en 2013. Dans le Régime agricole, la baisse la plus marquée concerne les organismes professionnels (-76 % soit -19 accidents, contre -7,7 % en France métropolitaine).

Accidents du travail avec incapacité permanente partielle, par secteur d'activité

	2012	2013	2014	Evolution 2013-2014
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	251	227	195	-14,1 %
Construction	139	157	113	-28,0 %
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	132	129	105	-18,6 %
Transports et entreposage	106	108	82	-24,1 %
Hébergement et restauration	34	27	30	+11,1 %
Information et communication, Activités financières et d'assurance, Activités immobilières	18	22	10	-54,5 %
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	108	132	96	-27,3 %
Administration publique, enseignement	30	33	33	+0,0 %
Santé et action sociale	85	77	87	+13,0 %
Autres activités de services	16	30	13	-56,7 %
Autres activités	6	8	3	-62,5 %
Régime général	925	950	767	-19,3 %
Activités agricoles	141	141	107	-24,1 %
Activités agricoles diverses	40	44	37	-15,9 %
Organismes professionnels	23	25	6	-76,0 %
Non salariés agricoles	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	-
Régime agricole	204	210	150	-28,6 %
Régime général + Régime agricole	1 129	1 160	917	-20,9 %

Source : Carbat Nord-Picardie.

Quel que soit le département picard, les accidents graves sont nettement moins nombreux en 2014. C'est dans l'Oise que le volume d'accidents graves diminue le plus, avec 133 cas de moins qu'en 2013.

Accidents du travail avec incapacité permanente partielle dans le Régime général et le Régime agricole, par département

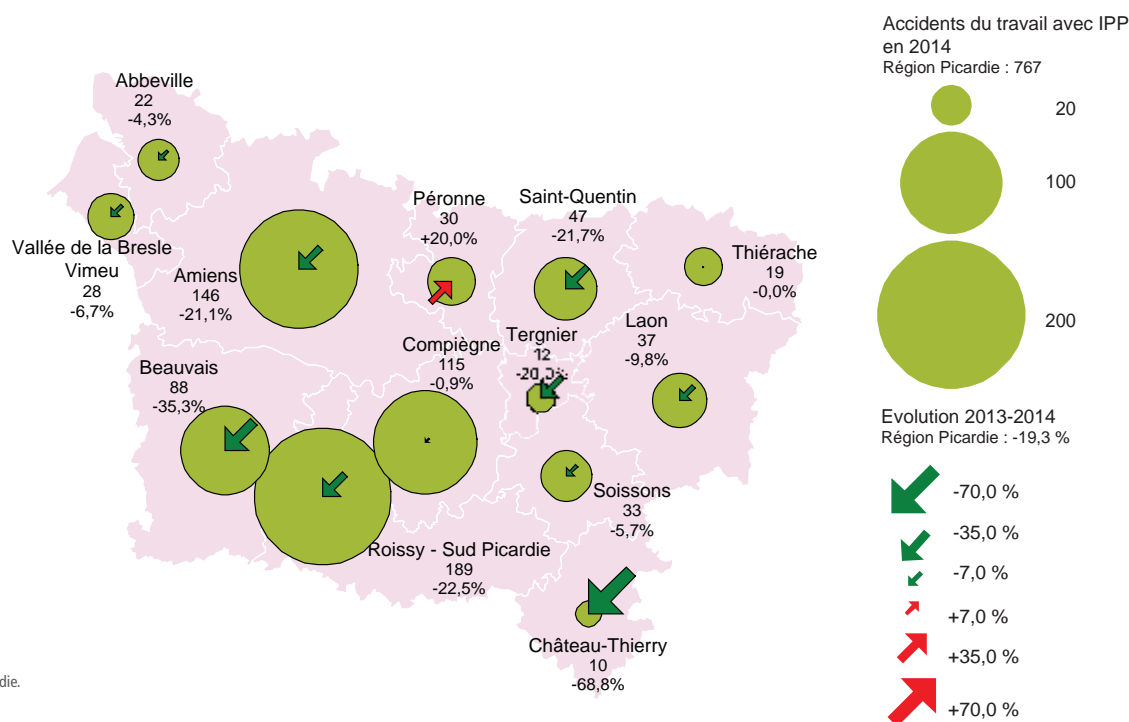
Département	2012	2013	2014	Part du département en 2014	Evolution 2013-2014
Aisne	222	260	201	22 %	-22,7 %
Oise	566	583	450	49 %	-22,8 %
Somme	341	317	266	29 %	-16,1 %
Picardie	1 129	1 160	917	-	-20,9 %

Source : Carsat Nord-Picardie.

Les accidents du travail graves diminuent dans l'ensemble des zones d'emploi, à l'exception de Péronne. La baisse la plus marquée concerne Château-Thierry, mais en volume on enregistre les plus fortes baisses pour Roissy - Sud Picardie et Beauvais (respectivement -55 et -48).

Accidents du travail graves dans le Régime général, par zone d'emploi

Accidents du travail avec incapacité permanente partielle

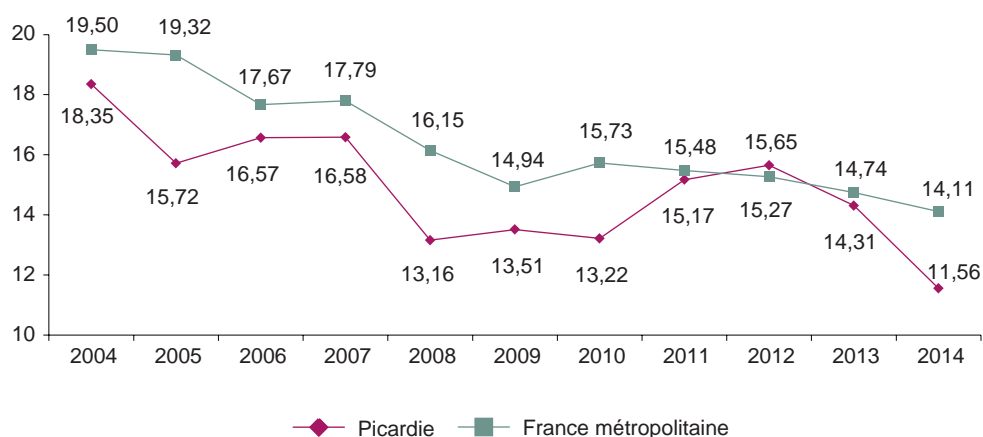


Source : Carsat Nord-Picardie.

Les incapacités permanentes sont en diminution en 2014, l'indice de gravité picard se situant ainsi nettement sous le niveau observé en France.

Indice de gravité dans le Régime général

Somme des taux d'incapacité permanente partielle pour 1 000 000 d'heures travaillées



Source : Carsat Nord-Picardie.

En 2014, on enregistre une baisse marquée de l'indice de gravité dans la construction. Néanmoins, ce secteur figure parmi ceux où cet indicateur est le plus élevé, avec celui des transports et de l'entreposage.

Indice de gravité dans le Régime général, par secteur d'activité

Somme des taux d'incapacité permanente partielle pour 1 000 000 d'heures travaillées

	2012	2013	2014	Evolution 2013-2014
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	16,41	13,18	11,10	-15,7 %
Construction	25,83	31,29	22,68	-27,5 %
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	9,04	10,53	9,89	-6,1 %
Transports et entreposage	22,84	23,00	23,84	+3,7 %
Hébergement et restauration	10,37	9,94	7,96	-19,9 %
Information et communication, Activités financières et d'assurance, Activités immobilières	9,80	5,37	2,94	-45,3 %
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	16,33	17,01	12,87	-24,3 %
Administration publique, enseignement	5,72	5,90	5,70	-3,4 %
Santé et action sociale	8,56	7,77	8,45	+8,8 %
Autres activités de services	14,39	13,36	4,36	-67,4 %
Régime général	14,13	13,71	11,40	-16,8 %

Source : Carsat Nord-Picardie.

L'indice de gravité diminue en 2014 dans les trois départements picards, et de façon plus marquée dans l'Oise.

Indice de gravité dans le Régime général, par département

Somme des taux d'incapacité permanente partielle pour 1 000 000 d'heures travaillées

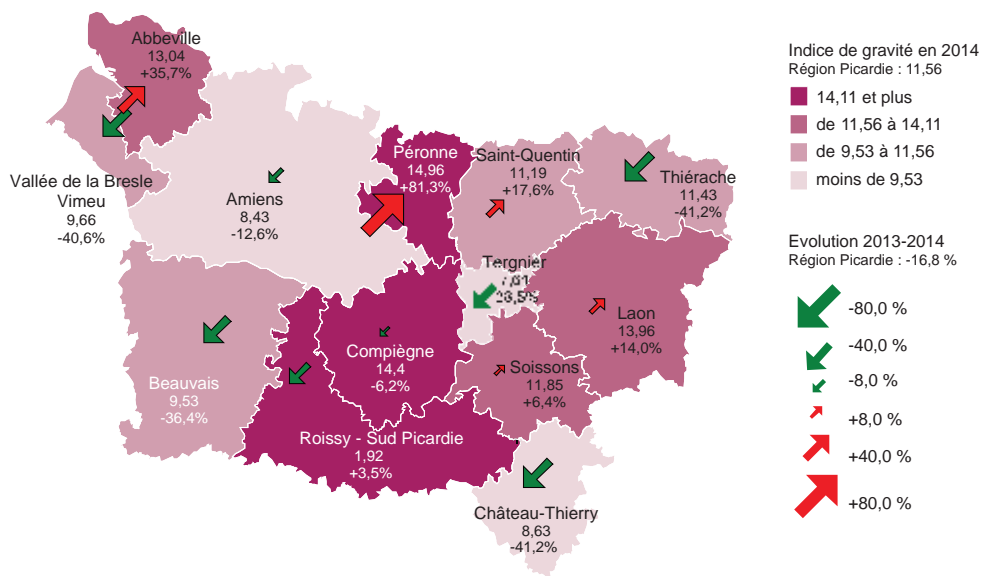
Département	2012	2013	2014	Evolution 2013-2014
Aisne	11,24	12,73	11,03	-13,4 %
Oise	17,42	16,94	13,00	-23,2 %
Somme	11,99	10,20	9,63	-5,6 %
Picardie	14,13	13,71	11,40	-16,8 %

Source : Carsat Nord-Picardie.

En 2014, l'indice de gravité diminue pour 8 zones d'emploi sur 13, suivant la tendance régionale. A l'opposé, l'indice de gravité a presque doublé pour la zone de Péronne, atteignant un niveau proche du national.

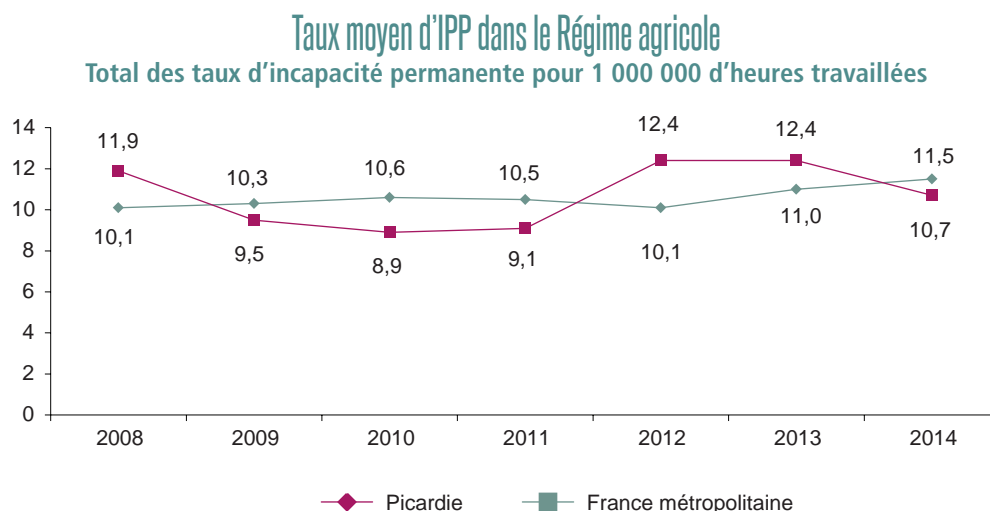
Indice de gravité dans le Régime général, par zone d'emploi

Somme des taux d'incapacité permanente partielle pour 1 000 000 d'heures travaillées



Source : Carsat Nord-Picardie.

En 2014, le taux moyen d'IPP diminue dans le Régime agricole en région Picardie et se place ainsi sous l'indicateur national.



Pour le Régime agricole, le taux moyen d'IPP est le plus élevé dans l'Aisne. Il diminue dans les trois départements picards et de façon plus marquée dans la Somme.

Taux moyen d'IPP dans le Régime agricole, par département

Total des taux d'incapacité permanente pour 1 000 000 d'heures travaillées

Département	2012	2013	2014	Evolution 2013-2014
Aisne	14,08	13,84	13,14	-5,1 %
Oise	14,43	12,01	9,78	-18,6 %
Somme	7,59	14,59	10,06	-31,0 %
Picardie	12,64	13,20	10,74	-18,7 %

Source : MSA Picardie.

Durée moyenne d'arrêt / Taux de gravité / Indice de gravité

La gravité des accidents du travail peut être observée selon deux spectres : celui de la durée de l'arrêt de travail et celui de l'incapacité permanente.

Le premier critère, celui de l'arrêt de travail, concerne l'ensemble des accidents du travail avec arrêt. Il peut être évalué selon deux indicateurs : **la durée moyenne d'un arrêt de travail consécutif à un accident du travail et le taux de gravité qui correspond au nombre de jours d'arrêt pour 1 000 heures travaillées.**

Le deuxième critère, celui de l'incapacité permanente, concerne la fraction des accidents du travail qui ont engendré une incapacité permanente partielle de travail, soit près de 6 % des accidents. En plus du dénombrement de ce type d'accidents, il est possible d'évaluer la gravité en observant **l'indice de gravité qui correspond au total des taux d'incapacité permanente pour un million d'heures travaillées.**

Accidents du travail graves ou avec incapacité permanente partielle (IPP)

Accidents ayant entraîné l'attribution d'une indemnité en capital ou d'une rente « accident du travail ». Sont inclus dans ceux-ci les accidents du travail mortels.



A retenir

- Une indemnisation des maladies professionnelles en recul
- Les troubles musculo-squelettiques restent la première pathologie professionnelle

Un volume de maladies professionnelles qui continue à diminuer en 2014

En 2014, 1 534 maladies ont été indemnisées, Régime général et Régime agricole confondus, soit 163 cas de moins qu'en 2013. Elles ont diminué dans le Régime général alors qu'elles ont augmenté faiblement dans le Régime agricole.

Pour le Régime général, la baisse concerne les trois départements picards, l'Aisne de façon plus marquée. Mais l'Aisne connaît une évolution de +38,5 % des maladies professionnelles du Régime agricole, contrairement à l'Oise qui compte une baisse de -30,3 %.

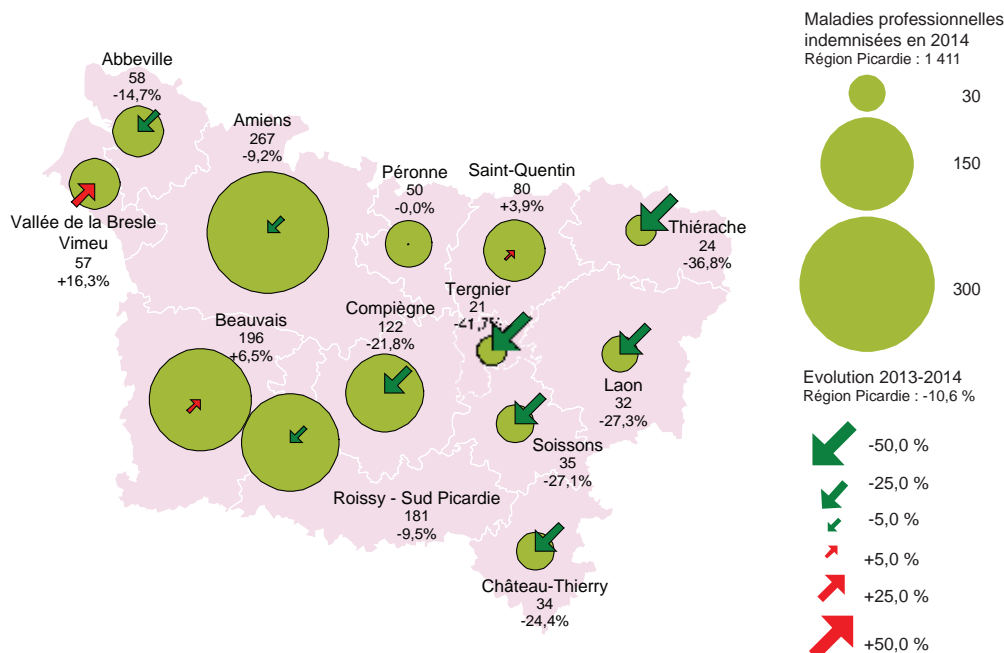
Maladies professionnelles indemnisées du Régime général et du Régime agricole, par département

		2012	2013	2014	Poids du département en 2014	Evolution 2013-2014
Régime général	Aisne	391	305	232	20%	-23,9 %
	Oise	537	526	500	43%	-4,9 %
	Somme	400	461	436	37%	-5,4 %
	Les trois départements	1 328	1 292	1 168	-	-9,6 %
	Compte spécial	524	286	243	-	-15,0 %
	Picardie	1 852	1 578	1 411	-	-10,6 %
Régime agricole	Aisne	21	39	54	44%	+38,5 %
	Oise	12	33	23	19%	-30,3 %
	Somme	18	47	46	37%	-2,1 %
	Picardie	51	119	123	-	+3,4 %
Régime général + Régime agricole		1 903	1 697	1 534	-	-9,6 %
Régime général	France métropolitaine	54 015	51 452	51 631	-	+0,3 %
Régime agricole	France métropolitaine	3 493	3 773	3 747	-	-0,7 %
Régime général + Régime agricole		57 508	52 225	55 378	-	+0,3 %

Source : Carsat Nord-Picardie, MSA Picardie.

Le plus gros volume de maladies professionnelles se trouve dans les zones d'emploi d'Amiens, Roissy – Sud Picardie, Beauvais et Compiègne qui regroupent plus d'une maladie sur deux de la région Picardie. À noter que 18 % des maladies professionnelles sont en 2013 imputées au compte spécial, c'est-à-dire qu'elles n'ont pu être imputées à un employeur (parce que l'exposition a eu lieu auprès d'une pluralité d'employeurs ou auprès d'un employeur qui n'existe plus). Ainsi, le lieu géographique n'étant pas déterminé précisément, ces maladies ne peuvent être reliées à une zone d'emploi. Les maladies professionnelles imputées au compte spécial sont majoritairement des troubles musculo-squelettiques mais les cas de maladies dues à l'amiante y sont nombreux.

Maladies professionnelles indemnisées du Régime général, par zone d'emploi



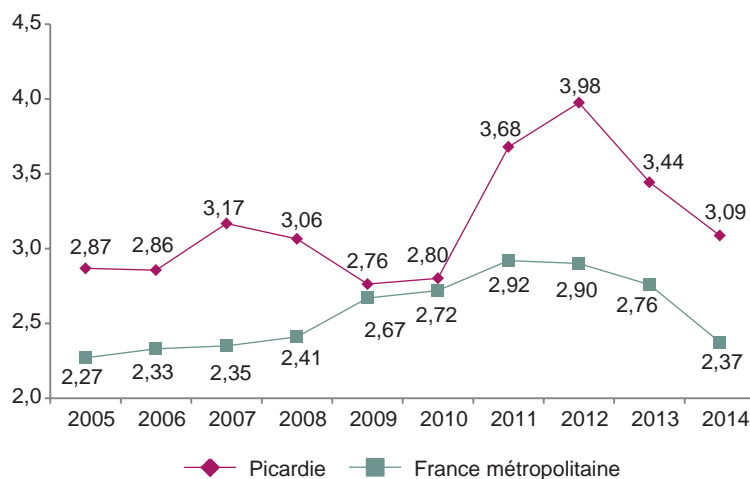
Source : Carsat Nord-Picardie.

Une baisse de la fréquence des maladies professionnelles qui se confirme en 2014

La fréquence des maladies professionnelles diminue en 2014 en Picardie, avec 3,09 maladies pour 1 000 salariés du Régime général. Néanmoins, celles-ci restent plus fréquentes qu'en France qui comptabilise 2,37 maladies pour 1 000 salariés.

Indice de fréquence des maladies professionnelles, Régime général

Nombre de maladies professionnelles indemnisées pour 1 000 salariés



Source : Carsat Nord-Picardie.

Malgré la baisse enregistrée en 2014, les maladies professionnelles restent plus fréquentes dans la Somme par rapport aux autres départements picards. La baisse la plus marquée concerne l'Aisne.

Indice de fréquence des maladies professionnelles, par département

Nombre de maladies professionnelles indemnisées pour 1 000 salariés

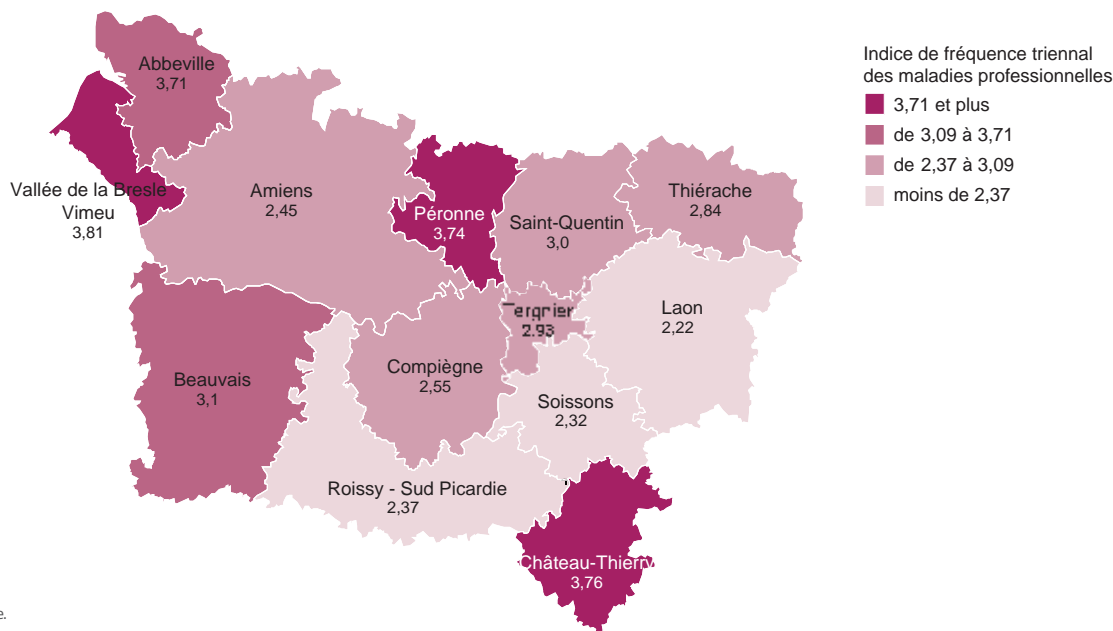
Département	2012	2013	2014	Evolution 2013-2014
Aisne	3,52	2,80	2,11	-24,6 %
Oise	2,76	2,75	2,61	-5,4 %
Somme	2,64	3,05	2,81	-7,9 %
Picardie	3,98	3,44	3,09	-10,3 %

Source : Carsat Nord-Picardie.

Les zones d'emploi présentant les indices de fréquence des maladies professionnelles les plus élevés de la région sont Vallée de la Bresle – Vimeu, Château-Thierry et Péronne. Néanmoins ces zones regroupent un volume faible de maladies.

A noter que 243 maladies sont imputées au compte spécial pour la Picardie, sans connaître la répartition de ces maladies entre les 13 zones d'emploi. De ce fait, les indices de fréquence devraient être plus élevés pour les zones d'emploi, potentiellement dans des proportions différentes.

Indice de fréquence triennal des maladies professionnelles, par zone d'emploi Nombre moyen de maladies professionnelles indemnisées de 2012 à 2014, pour 1 000 salariés

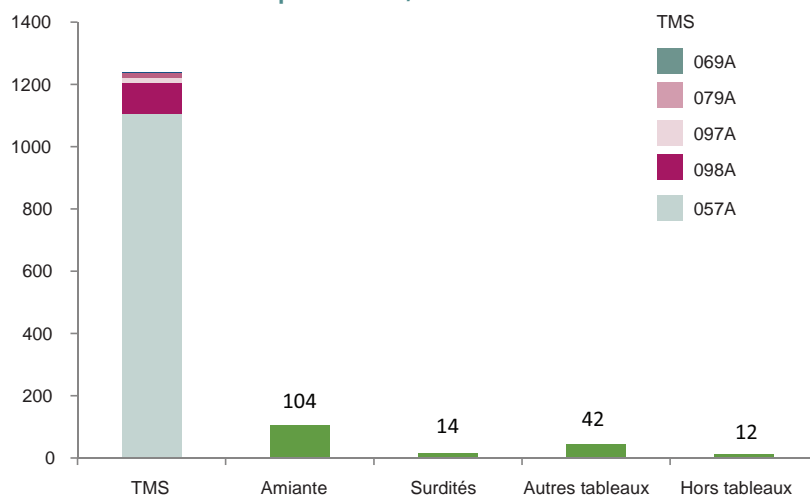


Source : Carsat Nord-Picardie.

Près de 9 maladies professionnelles sur 10 sont des troubles musculo-squelettiques

Que ce soit dans le Régime général ou le Régime agricole, les maladies professionnelles sont majoritairement des troubles musculo-squelettiques (9 cas sur 10) ; parmi ceux-ci 90% sont des affections péri-articulaires. Cette répartition est proche de celle observée en France métropolitaine.

Maladies professionnelles indemnisées du Régime général par tableau, en nombre



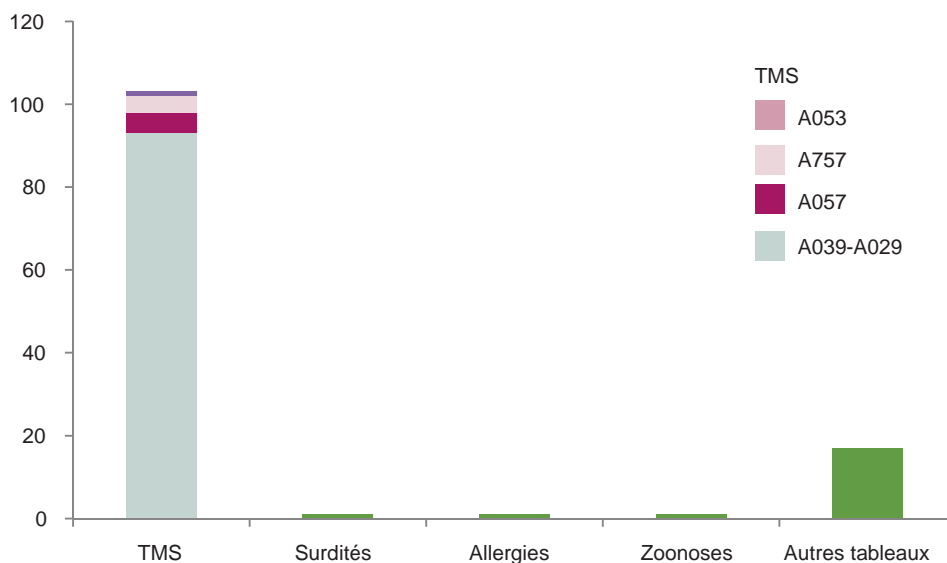
Source : Carsat Nord-Picardie.

Note : les troubles musculo-squelettiques correspondent aux tableaux A029 Affections dues aux vibrations / chocs d'outils ou de machines, A039 Affections péri-articulaires dues à des gestes et postures, A057 Affections consécutives aux vibrations, A757 Affections consécutives à la manipulation de charges lourdes et A053 Lésions chroniques du ménisque.

Des cas de risques psychosociaux reconnus dans le cadre du Comité Régional de Reconnaissance des Maladies Professionnelles (CRRMP)

Parmi les 12 maladies professionnelles hors tableau de 2014, sont recensés quelques cas de pathologies de type risques psychosociaux parmi lesquels des cas de troubles mentaux et du comportement (selon la classification internationale des maladies publiée par l'Organisation Mondiale de la Santé).

Maladies professionnelles indemnisées du Régime agricole par tableau, en nombre

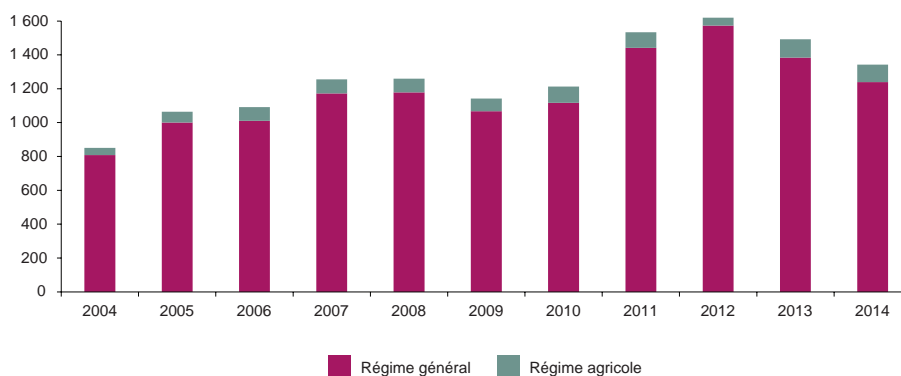


Source : MSA Picardie, traitements Carsat Nord-Picardie.

Note : les troubles musculo-squelettiques correspondent aux tableaux A029 Affections dues aux vibrations / chocs d'outils ou de machines, A039 Affections péri-articulaires dues à des gestes et postures, A057 Affections consécutives aux vibrations, A757 Affections consécutives à la manipulation de charges lourdes et A053 Lésions chroniques du ménisque.

L'indemnisation des TMS continue d'évoluer depuis dix ans, malgré une baisse en 2014 pour la deuxième année consécutive.

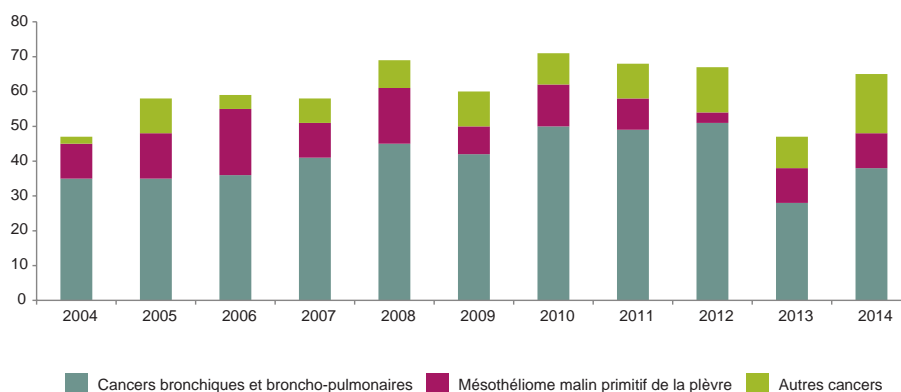
Evolution des troubles musculo-squelettiques dans les Régimes général et agricole En nombre



Source : Carsat Nord-Picardie.

En région Picardie, le nombre de cancers professionnels augmente en 2014, avec 47 cancers reconnus d'ordre professionnel, soit 18 de plus que l'année précédente. Parmi ceux-ci une majorité sont des cancers bronchiques ou broncho-pulmonaires. Sur 11 ans, ce sont 669 cancers qui ont été reconnus d'ordre professionnel en région.

Evolution des cancers professionnels dans les Régimes général et agricole En nombre



Source : Carsat Nord-Picardie.

Maladie professionnelle

Une maladie est dite « d'origine professionnelle » si elle est la conséquence directe de l'exposition d'un travailleur à un risque physique, chimique, biologique ou résulte des conditions dans lesquelles il exerce son activité professionnelle. Pour être reconnue et donner lieu à réparation, celle-ci doit :

- figurer dans l'un des tableaux de maladies professionnelles (annexés au Code de la Sécurité sociale).
- être reconnue comme maladie professionnelle au terme d'une procédure de reconnaissance.

Compte spécial des maladies professionnelles

Une maladie professionnelle est imputée au compte spécial lorsqu'il n'est pas possible de déterminer chez quel employeur la maladie a été contractée.

Programme de surveillance des maladies à caractère professionnel (MCP)

- Huit pathologies sur dix non déclarées, principalement par crainte de perdre son emploi
- Un salarié sur vingt-huit atteint
- Les femmes plus concernées que les hommes
- Les affections de l'appareil locomoteur les plus fréquemment signalées
- Les femmes plus atteintes que les hommes par la souffrance psychique

Parmi les 204 médecins du travail que compte la région, 38 ont participé en 2013 à au moins une quinzaine des MCP en Picardie, soit un taux de participation de 18,6 %. Ces médecins exercent dans l'Aisne pour 26 d'entre eux, dans l'Oise pour 10 d'entre eux et dans la Somme pour 2. Durant la première quinzaine, 28 médecins (14,8 %) ont participé (dont 15 via l'application informatique, soit 53,6 %), et 19 médecins (9,3 %) l'ont fait lors de la deuxième quinzaine (dont 4 via l'application informatique, soit 21,1 %). Parmi eux, 9 médecins du travail ont participé aux deux quinzaines 2013.

Le nombre de visites effectuées en 2013 est de 4 338 (2 565 au cours de la première quinzaine et 1 773 au cours de la seconde), soit 0,6 % des salariés de la région.

La population des salariés reçus diffère de celle de l'ensemble des salariés de la région. Les salariés masculins, jeunes, et appartenant au groupe socioprofessionnel des ouvriers sont surreprésentés. Les salariés des secteurs industriels sont les plus nombreux à être reçus en visite.

Selon les médecins du travail, 51,3 % des pathologies signalées (hors souffrance psychique) entreraient dans un tableau de maladies professionnelles (MP). Parmi celles-ci, 81,0 % n'ont pas été déclarées. La totalité de ces pathologies non déclarées concerne des affections de l'appareil locomoteur, dont 93,6 % sont des troubles musculo-squelettiques (TMS). Parmi celles-ci, 23,4 % n'ont pas été déclarées en 2013 pour cause de refus du salarié, le plus souvent par peur de perdre son emploi (54,5 %). En regard de l'ensemble des pathologies signalées en maladies à caractère professionnel en 2013 (169), 27,8 % n'ont pas été déclarées alors qu'elles auraient pu l'être, ce qui représente 16,1 % de moins par rapport à 2012, où 43,9 % des 402 pathologies signalées ne l'avaient pas été.

Un salarié sur vingt-huit atteint

Le taux de prévalence des MCP parmi les salariés reçus est de 3,6 % (les médecins du travail participants ont signalé 157 salariés

atteints d'une MCP : 93 pendant la première quinzaine et 64 durant la seconde).

Les femmes plus concernées que les hommes

Le taux de signalement des MCP est significativement plus élevé chez les femmes que chez les hommes (respectivement 3,8 % et 3,5 %). L'écart du taux de signalement selon le genre est moindre en 2013 qu'en 2012. Les salariés signalés en MCP sont plus âgés que la moyenne des salariés.

Comme en 2012, le taux de signalement en MCP le plus élevé est en 2013 chez les ouvriers (4,0 %) et dans le secteur de la construction (10,4 %).

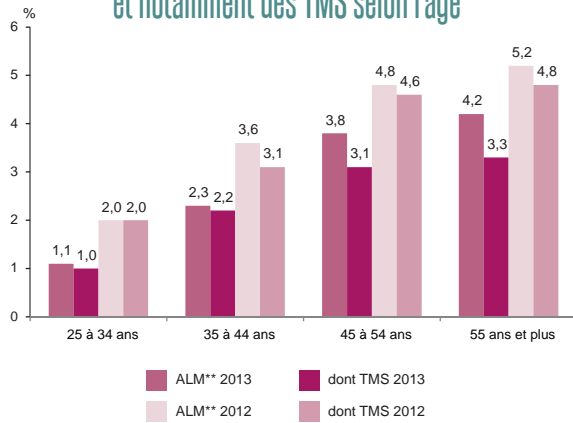
Les affections de l'appareil locomoteur les plus fréquemment signalées

Tout comme en 2012, les pathologies les plus prévalentes sont les affections de l'appareil locomoteur (2,4 %) et la souffrance psychique (1,0 %). Le taux de prévalence des affections de l'appareil locomoteur et celle de la souffrance psychique sont en baisse par rapport à 2012 (respectivement 3,2 % et 1,7 %).

Les agents d'exposition professionnelle (AEP) signalés sont au nombre de 266. La catégorie d'agents d'exposition de loin la plus fréquemment signalée est celle des « facteurs biomécaniques » (67,3 % des agents signalés en 2013). La nomenclature des AEP ayant évolué entre 2012 et 2013, les comparaisons entre les deux ne sont pas possibles. Néanmoins, la catégorie des « facteurs biomécaniques » correspond en partie à la catégorie « ambiances et contraintes physiques de travail » de 2012 qui était là aussi la catégorie la plus signalée (67,3 % des agents signalés en 2012).

Parmi les affections de l'appareil locomoteur, les troubles musculo-squelettiques sont les plus nombreux. Les affections de l'appareil locomoteur sont plus fréquemment localisées au niveau du rachis (48,3 %) et des membres supérieurs (32,8 %). Ces affections concernent majoritairement les hommes, les personnes âgées de 55 ans ou plus, ainsi que ceux appartenant au groupe socioprofessionnel des ouvriers et au secteur de la construction.

Taux de prévalence des affections de l'appareil locomoteur et notamment des TMS selon l'âge*

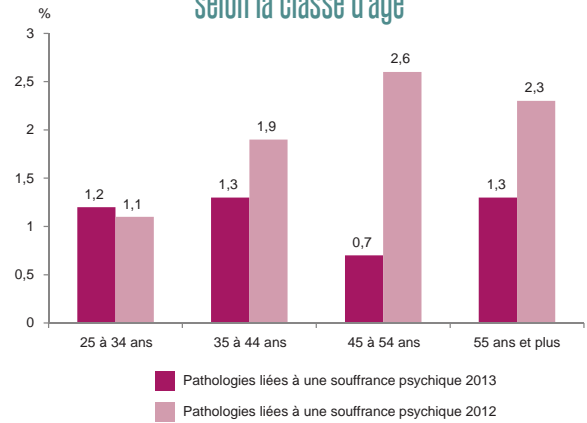


Sources : Direccte, InVS, OR2S

Les femmes plus atteintes que les hommes par la souffrance psychique

La souffrance psychique est constituée principalement par les dépressions. Ces pathologies n'appartiennent à aucun tableau de maladies professionnelles et sont peu reconnues par le comité régional de reconnaissance des maladies professionnelles. Les plus concernés par ces pathologies sont les femmes, les personnes âgées d'au moins 35 ans, les salariés qui appartiennent au groupe des professions intermédiaires, des cadres et professions intellectuelles supérieures, et ceux qui travaillent dans le secteur de la construction.

Taux de prévalence de la souffrance psychique selon la classe d'âge



Sources : Direccte, InVS, OR2S

D'autres pathologies moins courantes ont été observées, de type irritation et/ou allergie et des traumatismes sonores.

* Les salariés âgés de moins de 25 ans n'apparaissent pas, les données n'étant pas publiables.

** Affections de l'appareil locomoteur

L'OR2S, la Direccte et l'InVS ont maintenu leur collaboration en 2015 quant au dispositif de surveillance épidémiologique en milieu du travail des maladies à caractère professionnel (MCP) en Picardie.

Genèse

Ce programme a été mis en place pour la première fois en 2003 dans la région des Pays de la Loire, la Picardie y est entrée en 2009. En 2014, outre les deux régions déjà mentionnées, le protocole de surveillance fonctionne dans dix régions : Alsace, Aquitaine, Auvergne, Bretagne, Centre, Limousin, Lorraine, Midi-Pyrénées, Nord - Pas-de-Calais et Poitou-Charentes.

Objectifs

Les objectifs du recueil sont de mesurer la prévalence des MCP, évaluer les liens entre agent d'exposition professionnelle et catégories de pathologies, et estimer la proportion de ces maladies non déclarées. L'enquête, de type « un jour donné », consiste à collecter des informations, d'une part, sur l'ensemble des visites médicales faites par des médecins du travail volontaires durant deux semaines consécutives et, d'autre part, de recueillir des informations supplémentaires sur tous les cas estimés comme ayant une MCP par le médecin.

En 2013, en Picardie, deux quinzaines ont été réalisées en juin et novembre. Les médecins ont à disposition des outils standardisés pour permettre ce recueil : un tableau de bord permettant le registre de toutes les visites effectuées durant la quinzaine, des fiches permettant le signalement d'une ou plusieurs MCP et un tableau recensant leurs effectifs annuels attribués pour l'année en cours.

Depuis 2011, l'InVS propose une application qui permet d'informatiser l'ensemble des documents de recueil des MCP et de transmettre directement les données pour une validation nationale. Les médecins du travail ont un accès personnel à cette application, ce qui leur permet d'enregistrer directement toutes les visites qu'ils effectuent durant les quinzaines et signaler les MCP rencontrées.

Définition d'une maladie à caractère professionnel

Selon le guide d'accès aux tableaux des maladies professionnelles du régime général et du régime agricole de la Sécurité Sociale « une maladie est professionnelle si elle est la conséquence directe de l'exposition d'un travailleur à un risque physique, chimique, biologique, ou résulte des conditions dans lesquelles il exerce son activité professionnelle ».

On distingue deux sous-ensembles juridiques :

- Les maladies professionnelles indemnisables (MPI) inscrites sur une liste restrictive de maladies décrites dans les tableaux auxquelles s'ajoutent celles reconnues par le système complémentaire mis en place en 1993 (comités régionaux de reconnaissance des maladies professionnelles - CRRMP).
- Les maladies à caractère professionnel (MCP) sont toutes les autres maladies ne rentrant pas dans le cadre précédemment défini. Les victimes de MCP ne bénéficient pas de l'indemnisation des MPI et sont prises en charge au titre de l'assurance maladie, comme pour toute autre maladie.

Les tableaux de MPI, aujourd'hui au nombre d'une centaine, ne sont pas figés. Ils peuvent évoluer en fonction de l'apparition ou d'une meilleure connaissance des risques (ajout de nouveaux tableaux, modification des tableaux existants). Ces tableaux définissent trois notions : l'exposition, la maladie et le délai de prise en charge. Ils comportent l'énumération des conditions que la maladie professionnelle et la nature du travail effectué doivent remplir. Si la « victime » remplit ces différentes conditions, elle bénéficie de la présomption légale d'origine professionnelle de sa maladie (ce n'est pas à elle d'apporter les preuves, mais à la caisse primaire de l'assurance maladie ou à l'employeur de démontrer que la maladie n'est pas liée au travail).

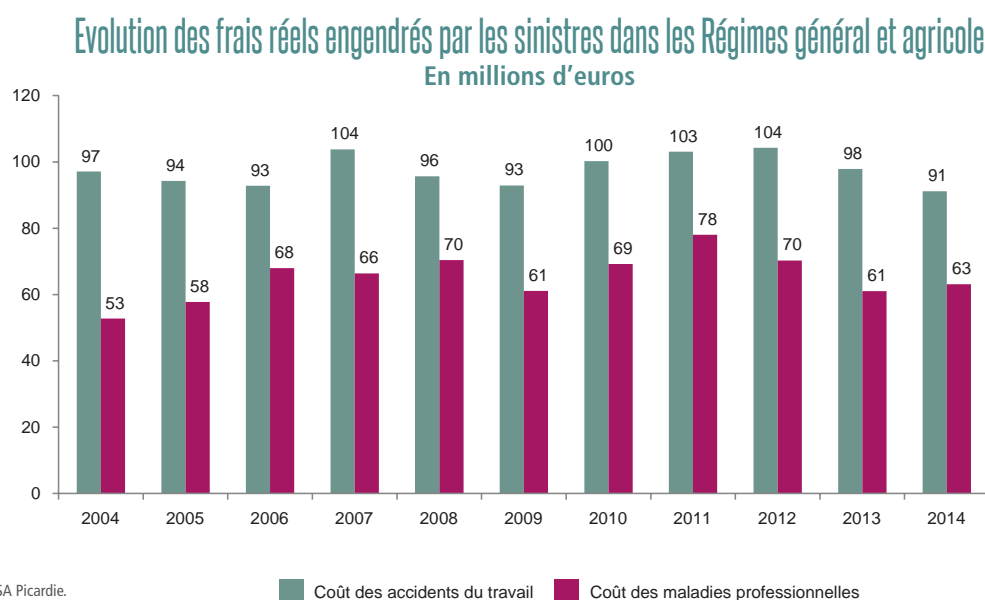


A retenir

- Des frais liés aux maladies professionnelles en net recul
- Des coûts moyens par salarié les plus élevés dans la construction ainsi que dans les transports et l'entreposage

Des frais liés aux maladies professionnelles qui diminuent plus rapidement que le nombre de sinistres

En 2014, le coût du risque professionnel s'élève à 154 millions d'euros pour les sinistres de Picardie ayant eu lieu pour les salariés du Régime général et du Régime agricole, dont 91 millions d'euros pour les accidents du travail. On observe une diminution du coût global (-3 %) principalement liée à la baisse du nombre d'accidents du travail.

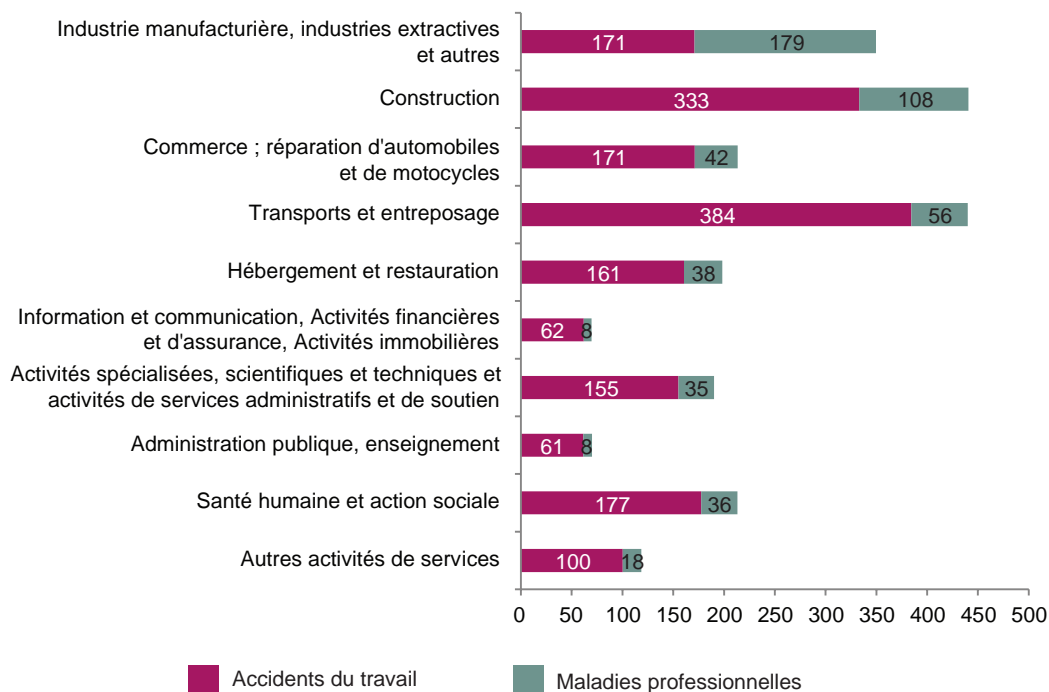


Des frais moyens par salarié élevés dans la construction, dans les transports et l'entreposage, et dans l'industrie

Les coûts liés au risque professionnel sont les plus élevés pour la construction (441 euros par salarié sur une année) et pour les transports et l'entreposage (440 euros par salarié sur une année). A l'inverse, ils sont les plus faibles pour l'information et la communication ainsi que pour l'administration publique et l'enseignement, avec 70 euros en moyenne pour un salarié.

Les frais liés spécifiquement aux accidents du travail atteignent un maximum dans les transports et l'entreposage, avec 384 euros par salarié. En ce qui concerne les maladies professionnelles, les frais les plus importants sont enregistrés dans l'industrie, avec 179 euros par salarié.

Frais réels par salarié engendrés par le risque professionnel du Régime général En euros



Source : Carsat Nord-Picardie.

Note : hors frais du compte global mutualisés par le biais d'une majoration du taux de cotisation.

Pour le Régime général, les frais engendrés par les accidents du travail et maladies professionnelles correspondent au coût pour la Sécurité sociale. Ils regroupent :

- les prestations en nature (frais pharmaceutiques, hospitaliers et médicaux).
- les prestations en espèces (indemnités journalières, indemnités en capital, rentes).

Ces frais sont repris pour le calcul des coûts moyens entrant dans la détermination des taux de cotisation accidents du travail/maladies professionnelles qui permettent de fixer le montant de la cotisation redevable par l'entreprise.

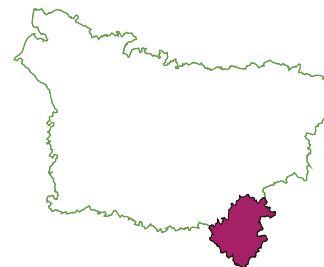


Zoom

sur les zones d'emploi

Château Thierry

Située au sud de l'Aisne, la zone d'emploi de Château Thierry compte 66 565 habitants en 2012. Par sa proximité avec la région parisienne, ce territoire connaît une croissance démographique plus rapide qu'en moyenne régionale (+0,3 % entre 2007 et 2012). Pour autant, l'habitat reste très dispersé, la zone comptant une moyenne de 61,3 habitants au km². L'agriculture demeure très présente dans l'économie locale même si ce territoire se trouve de plus en plus influencé par l'Île de France de par sa proximité avec les aéroports de Roissy et de Paris – Vatry. Le poids des emplois agricoles est l'un des plus forts de la région (5,5 %) grâce aux vignobles, aux activités d'élevage et aux grandes cultures. Le taux de chômage est égal à la moyenne régionale soit 11,7 % de la population active au 4^{ème} trimestre 2014.



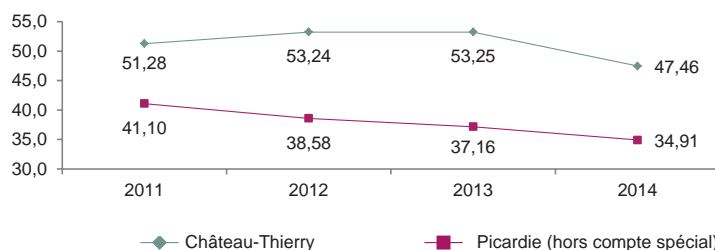
Emploi salarié du Régime général

	2011	2012	2013	2014	Poids en région en 2014	Evolution 2013-2014
Effectifs salariés	12 773	12 621	12 375	12 642	2,8 %	+2,2 %
Heures travaillées (en milliers)	18 756	18 634	18 746	18 650	2,8 %	-0,5 %

Accidents du travail du Régime général

	2011	2012	2013	2014	Evolution 2013-2014
AT avec arrêt	655	672	659	600	-9,0 %
dont AT avec IPP	25	20	32	10	-68,8 %
IF AT	51,28	53,24	53,25	47,46	-10,9 %
TF AT	34,92	36,06	35,15	32,17	-8,5 %

Indice de fréquence des accidents du travail Nombre d'accidents du travail pour 1 000 salariés

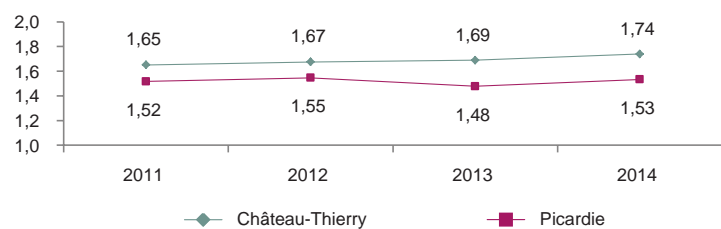


Note : l'indice de fréquence régional n'inclut pas les accidents du travail du compte spécial, ceux non imputés à l'employeur.

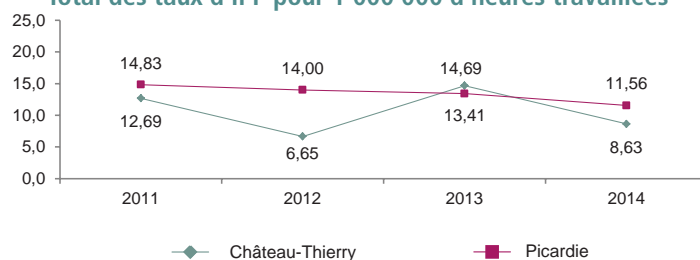
Accidents du travail par grand secteur d'activité

	Effectifs Salariés 2013	Effectifs Salariés 2014	AT 2013	AT 2014	IF 2013	IF 2014	IF régional 2014
Industrie	2 753	2 766	118	89	42,86	32,18	31,79
Construction	1 179	1 142	95	88	80,58	77,06	56,57
Tertiaire	6 340	6 530	353	352	55,68	53,91	32,79
Commerce	2 189	2 192	94	70	42,94	31,93	36,34

Taux de gravité des accidents du travail Nombre de jours d'arrêt pour 1 000 heures travaillées



Indice de gravité des accidents du travail avec IPP Total des taux d'IPP pour 1 000 000 d'heures travaillées



Maladies professionnelles indemnisées du Régime général

	2011	2012	2013	2014	Poids en région en 2014	Evolution 2013-2014
	36	63	45	34	2 %	-24,4 %

Indice de fréquence des maladies professionnelles Nombre de MP indemnisées pour 1 000 salariés

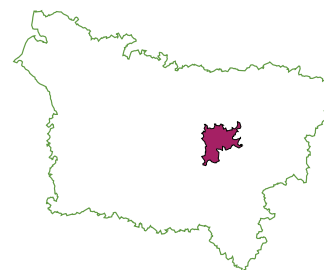


Note : l'indice de fréquence régional n'inclut pas les maladies professionnelles du compte spécial, celles non imputées à l'employeur.

La baisse rapide des accidents du travail dans la zone de Château-Thierry entraîne une diminution marquée des indicateurs de fréquence des accidents en 2014. Cette baisse est enregistrée pour les quatre grands secteurs d'activité (industrie, construction, tertiaire et commerce). Le risque d'accidents reste néanmoins le plus élevé de Picardie, au vu de l'indice et du taux de fréquence. Le taux de gravité de la zone signale une durée d'arrêt en moyenne plus longue qu'un an avant et plus importante qu'en région. L'indemnisation des maladies professionnelles ralentit, leur fréquence étant désormais proche de celle observée en région.

Tergnier

Située au centre ouest de l'Aisne, la zone d'emploi de Tergnier est l'une des plus petites de la région. Avec 56 454 habitants et la présence de trois villes, Tergnier (14 110 habitants), Chauny (11 832 habitants), et La Fère (2 982 habitants), elle se caractérise par une densité de population de 149,6 habitants au km², nettement supérieure à la moyenne régionale. Néanmoins, le déclin démographique se poursuit avec un recul annuel moyen de population de -0,2 % entre 2007 et 2012. L'économie a été longtemps portée par l'industrie lourde et le transport. Les activités liées au transport apparaissent les plus porteuses de l'attractivité et du développement économique de ce territoire. Le marché du travail est un des plus défavorables de la Picardie : au 4^{ème} trimestre 2014 le taux de chômage est de 15,6 % de la population active.



Emploi salarié du Régime général

	2011	2012	2013	2014	Poids en région en 2014	Evolution 2013-2014
Effectifs salariés	10 361	10 057	9 978	9 919	2,2 %	-0,6 %
Heures travaillées (en milliers)	15 104	14 506	14 920	14 717	2,2 %	-1,4 %

Accidents du travail du Régime général

	2011	2012	2013	2014	Evolution 2013-2014
AT avec arrêt	418	342	341	361	+5,9 %
dont AT avec IPP	14	23	15	12	-20,0 %
IF AT	40,34	34,01	34,18	36,39	+6,5 %
TF AT	27,67	23,58	22,85	24,53	+7,3 %

Indice de fréquence des accidents du travail Nombre d'accidents du travail pour 1 000 salariés

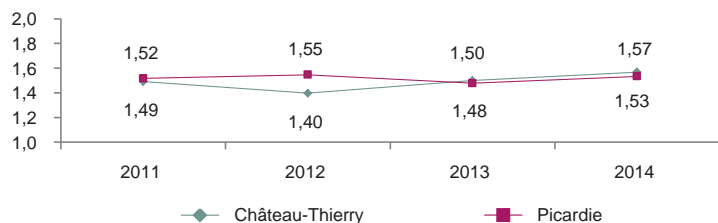


Note : l'indice de fréquence régional n'inclut pas les accidents du travail du compte spécial, ceux non imputés à l'employeur.

Accidents du travail par grand secteur d'activité

	Effectifs Salariés 2013	Effectifs Salariés 2014	AT 2013	AT 2014	IF 2013	IF 2014	IF régional 2014
Industrie	2 754	2 689	76	81	27,60	30,12	31,79
Construction	915	865	65	62	71,04	71,68	56,57
Tertiaire	4 911	4 952	164	155	33,39	31,30	32,79
Commerce	1 427	1 412	42	63	29,43	44,62	36,34

Taux de gravité des accidents du travail Nombre de jours d'arrêt pour 1 000 heures travaillées



Indice de gravité des accidents du travail avec IPP Total des taux d'IPP pour 1 000 000 d'heures travaillées



Maladies professionnelles indemnisées du Régime général

2011	2012	2013	2014	Poids en région en 2014	Evolution 2013-2014
33	31	36	34	2 %	-5,6 %

Indice de fréquence des maladies professionnelles Nombre de MP indemnisées pour 1 000 salariés

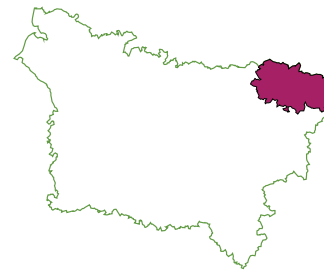


Note : l'indice de fréquence régional n'inclut pas les maladies professionnelles du compte spécial, celles non imputées à l'employeur.

La hausse marquée des accidents du travail, en parallèle de faibles destructions d'emplois, a engendré une augmentation du risque d'accidents dans la zone d'emploi du Tergnier, faisant passer l'indice de fréquence de la zone au-dessus de l'indicateur régional. Ce constat se vérifie pour l'industrie, la construction et le commerce, le tertiaire étant le seul grand secteur où l'indice de fréquence diminue. Le taux de gravité se dégrade également en 2014, du fait de la hausse du nombre de sinistres. L'indemnisation des maladies professionnelles est en recul dans la zone, faisant passer leur indice de fréquence sous le niveau régional.

Thiérache

A l'écart des grands axes modernes de déplacement, la zone d'emploi de la Thiérache ne profite pas économiquement de sa situation géographique stratégique au nord de l'Europe. Essentiellement rural, ce territoire de 59 896 habitants en 2012 perd depuis plusieurs décennies des habitants. Historiquement industriel, ce territoire a été très impacté par les crises successives. Néanmoins, la place de l'industrie dans l'économie de la Thiérache reste prégnante, soit près de 30 % des salariés avec une prépondérance des industries agro-alimentaires et des industries du caoutchouc et du plastique. L'agriculture principalement orientée vers l'élevage laitier et de viande s'est maintenue au prix de restructurations importantes. Ces spécificités expliquent en grande partie les caractéristiques de la population active comprenant une des proportions les plus importantes d'ouvriers de la région (35,8 %) et à l'inverse une faible proportion de cadres (5,8 %). La Thiérache fait partie des territoires du nord-est de la région où les risques de précarité sont les plus élevés avec notamment un niveau de chômage important atteignant 17 % de la population active au 4^{ème} trimestre 2014.



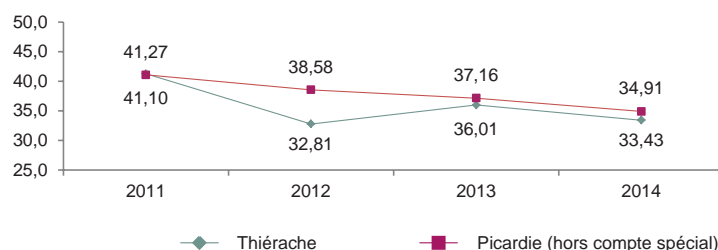
Emploi salarié du Régime général

	2011	2012	2013	2014	Poids en région en 2014	Evolution 2013-2014
Effectifs salariés	12 383	12 376	11 720	11 755	2,6 %	+0,3 %
Heures travaillées (en milliers)	17 980	17 895	17 436	16 709	2,5 %	-4,2 %

Accidents du travail du Régime général

	2011	2012	2013	2014	Evolution 2013-2014
AT avec arrêt	511	406	422	393	-6,9 %
dont AT avec IPP	25	24	19	19	+0,0 %
IF AT	41,27	32,81	36,01	33,43	-7,1 %
TF AT	28,42	22,69	24,20	23,52	-2,8 %

Indice de fréquence des accidents du travail Nombre d'accidents du travail pour 1 000 salariés

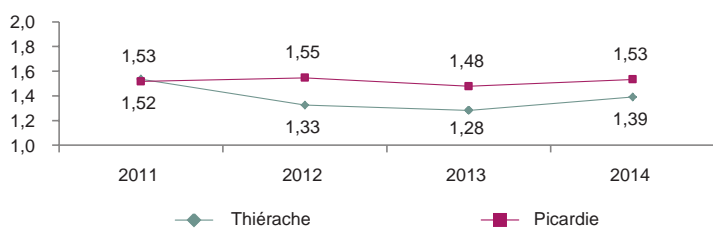


Note : l'indice de fréquence régional n'inclut pas les accidents du travail du compte spécial, ceux non imputés à l'employeur.

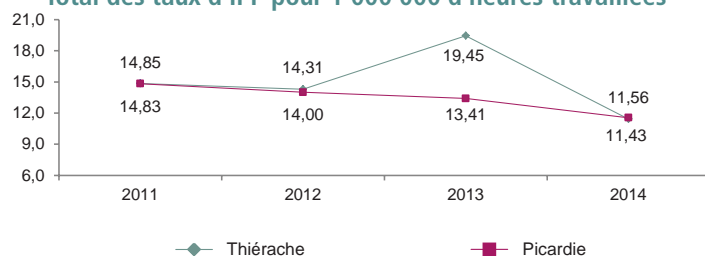
Accidents du travail par grand secteur d'activité

	Effectifs Salariés 2013	Effectifs Salariés 2014	AT 2013	AT 2014	IF 2013	IF 2014	IF régional 2014
Industrie	4 278	4 238	159	150	37,17	35,39	31,79
Construction	845	785	49	44	57,99	56,05	56,57
Tertiaire	5 219	5 347	157	156	30,08	29,18	32,79
Commerce	1 382	1 384	55	43	39,80	31,07	36,34

Taux de gravité des accidents du travail Nombre de jours d'arrêt pour 1 000 heures travaillées



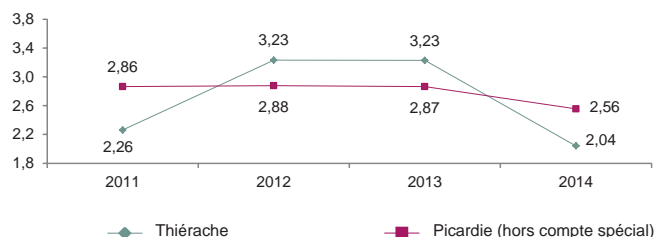
Indice de gravité des accidents du travail avec IPP Total des taux d'IPP pour 1 000 000 d'heures travaillées



Maladies professionnelles indemnisées du Régime général

	2011	2012	2013	2014	Poids en région en 2014	Evolution 2013-2014
	28	40	38	24	2%	-36,8 %

Indice de fréquence des maladies professionnelles Nombre de MP indemnisées pour 1 000 salariés

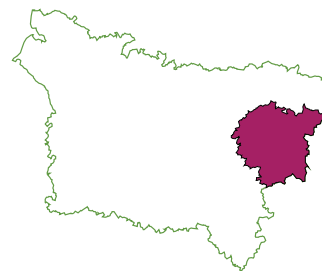


Note : l'indice de fréquence régional n'inclut pas les maladies professionnelles du compte spécial, celles non imputées à l'employeur.

Les accidents du travail de la Thiérache diminuent de façon marquée en 2014, engendrant une baisse du risque d'accidents. L'indice de fréquence de la zone reste ainsi inférieur à la moyenne régionale. Les baisses concernent principalement l'industrie et le commerce. Le taux de gravité se dégrade la même année, du fait d'une hausse de la durée moyenne des arrêts de travail, mais cet indicateur demeure moins élevé que l'indicateur régional. L'indemnisation des maladies professionnelles est en recul, et l'indice de fréquence des maladies devient inférieur à la moyenne enregistrée en région.

Laon

Située au centre de l'Aisne et limitrophe de la zone de Reims, la zone d'emploi de Laon est en dehors de l'agglomération Laonnoise très rurale. Avec 49,1 habitants au km², elle est la zone d'emploi la moins densément peuplée. Sa population a progressé de +0,1 % par an en cinq ans pour atteindre 100 722 habitants en 2012. La faiblesse de son tissu industriel, atypique en Picardie, associée à la fonction administrative de Laon en tant que Préfecture fait aussi de ce territoire le plus tertiaire de la région. Cette structure singulière des activités favorise l'activité féminine et la surreprésentation des employés. Le taux de chômage s'élève à 13,1 % de la population active au 4^{ème} trimestre 2014.



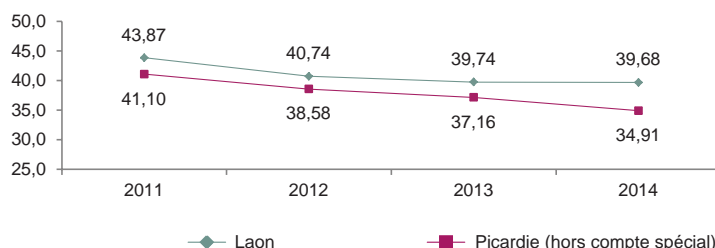
Emploi salarié du Régime général

	2011	2012	2013	2014	Poids en région en 2014	Evolution 2013-2014
Effectifs salariés	20 517	20 422	20 028	20 340	4,5 %	+1,6 %
Heures travaillées (en milliers)	31 303	31 183	30 522	30 642	4,6 %	+0,4 %

Accidents du travail du Régime général

	2011	2012	2013	2014	Evolution 2013-2014
AT avec arrêt	900	832	796	807	+1,4 %
dont AT avec IPP	29	44	41	37	-9,8 %
IF AT	43,87	40,74	39,74	39,68	-0,2 %
TF AT	28,75	26,68	26,08	26,34	+1,0 %

Indice de fréquence des accidents du travail Nombre d'accidents du travail pour 1 000 salariés

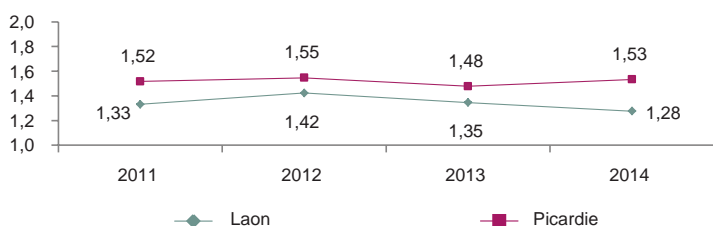


Note : l'indice de fréquence régional n'inclut pas les accidents du travail du compte spécial, ceux non imputés à l'employeur.

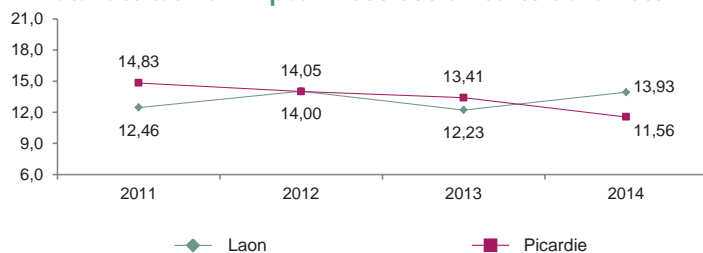
Accidents du travail par grand secteur d'activité

	Effectifs Salariés 2013	Effectifs Salariés 2014	AT 2013	AT 2014	IF 2013	IF 2014	IF régional 2014
Industrie	3 006	3 028	156	152	51,90	50,20	31,79
Construction	2 463	2 258	166	164	67,40	72,63	56,57
Tertiaire	12 131	12 211	367	369	30,25	30,22	32,79
Commerce	2 803	2 843	105	122	37,46	42,91	36,34

Taux de gravité des accidents du travail Nombre de jours d'arrêt pour 1 000 heures travaillées



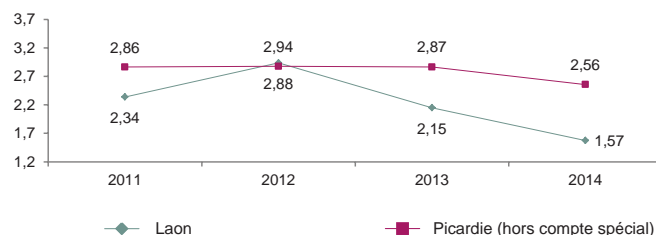
Indice de gravité des accidents du travail avec IPP Total des taux d'IPP pour 1 000 000 d'heures travaillées



Maladies professionnelles indemnisées du Régime général

2011	2012	2013	2014	Poids en région en 2014	Evolution 2013-2014
48	60	44	32	2 %	-27,3 %

Indice de fréquence des maladies professionnelles Nombre de MP indemnisées pour 1 000 salariés

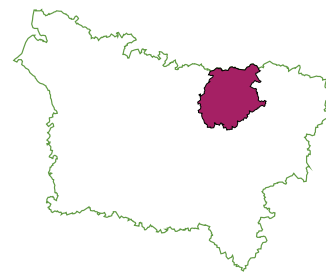


Note : l'indice de fréquence régional n'inclut pas les maladies professionnelles du compte spécial, celles non imputées à l'employeur.

En 2014, les accidents du travail de la zone d'emploi de Laon augmentent à un rythme proche de celui de la reprise de l'emploi. Ainsi la fréquence des accidents évolue peu, contrairement à la tendance régionale, creusant ainsi l'écart entre Laon et la Picardie. Mais les indicateurs de fréquence croissent dans la construction et le commerce. Le taux de gravité diminue et reste inférieur au taux régional. L'indemnisation des maladies professionnelles recule dans la zone. Les maladies sont dans la zone en 2014 les moins fréquentes en Picardie.

Saint-Quentin

Au nord ouest de l'Aisne, Saint-Quentin, la zone d'emploi la plus peuplée du département avec 138 686 habitants en 2012, est constituée autour de l'agglomération principale qui polarise tout l'espace environnant, en grande majorité rural. Bien que stabilisée, sa population a connu un net recul depuis plusieurs décennies, en relation avec un marché du travail devenu difficile depuis la crise industrielle des années 1970. A l'image de la région, malgré les lourdes pertes d'emplois, l'industrie couvre encore près de 20 % des effectifs salariés dans l'agro-alimentaire, la métallurgie et la fabrication de machines et équipements. Les indicateurs sociaux demeurent peu favorables avec en particulier un niveau de chômage parmi les plus élevés de la région : 15,2 % de la population active au 4^{ème} trimestre 2014.



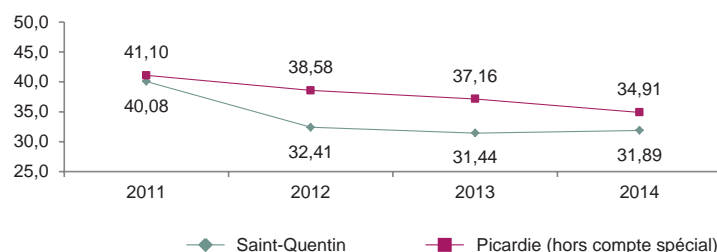
Emploi salarié du Régime général

	2011	2012	2013	2014	Poids en région en 2014	Evolution 2013-2014
Effectifs salariés	32 007	32 000	30 919	31 299	6,8 %	+1,2 %
Heures travaillées (en milliers)	48 392	47 029	46 471	46 024	6,9 %	-1,0 %

Accidents du travail du Régime général

	2011	2012	2013	2014	Evolution 2013-2014
AT avec arrêt	1 283	1 037	972	998	+2,7 %
dont AT avec IPP	54	50	60	47	-21,7 %
IF AT	40,08	32,41	31,44	31,89	+1,4 %
TF AT	26,51	22,05	20,92	21,68	+3,7 %

Indice de fréquence des accidents du travail Nombre d'accidents du travail pour 1 000 salariés

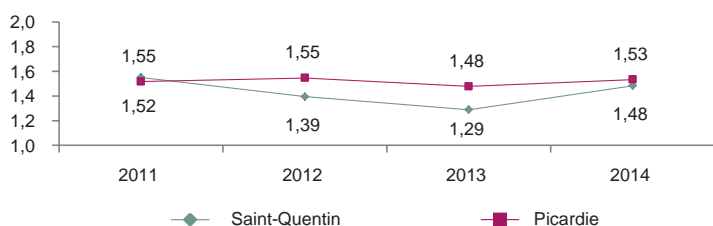


Note : l'indice de fréquence régional n'inclut pas les accidents du travail du compte spécial, ceux non imputés à l'employeur.

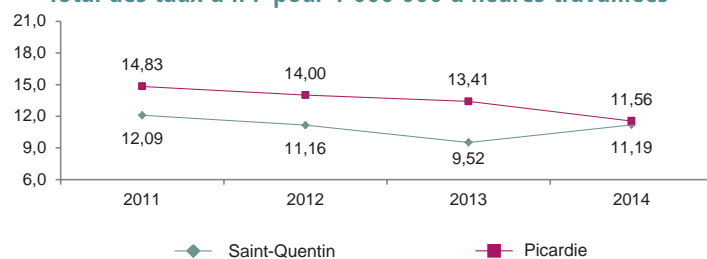
Accidents du travail par grand secteur d'activité

	Effectifs Salariés 2013	Effectifs Salariés 2014	AT 2013	AT 2014	IF 2013	IF 2014	IF régional 2014
Industrie	6 518	6 513	181	201	27,77	30,86	31,79
Construction	2 407	2 236	150	108	62,32	48,30	56,57
Tertiaire	17 486	17 669	490	542	28,02	30,68	32,79
Commerce	4 948	4 874	147	147	29,71	30,16	36,34

Taux de gravité des accidents du travail Nombre de jours d'arrêt pour 1 000 heures travaillées



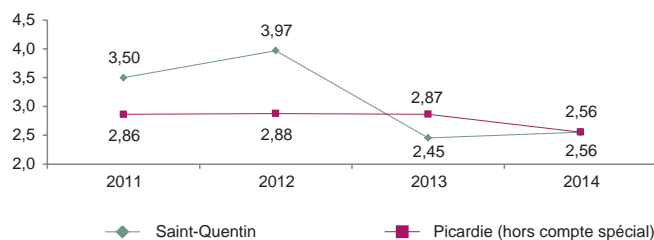
Indice de gravité des accidents du travail avec IPP Total des taux d'IPP pour 1 000 000 d'heures travaillées



Maladies professionnelles indemnisées du Régime général

	2011	2012	2013	2014	Poids en région en 2014	Evolution 2013-2014
	112	127	77	80	6 %	+3,9 %

Indice de fréquence des maladies professionnelles Nombre de MP indemnisées pour 1 000 salariés

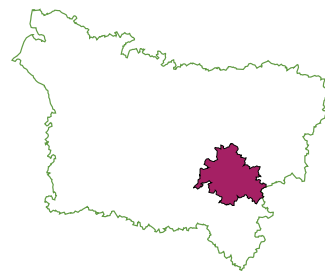


Note : l'indice de fréquence régional n'inclut pas les maladies professionnelles du compte spécial, celles non imputées à l'employeur.

Les accidents du travail de la zone de Saint-Quentin progressent en 2014 à un rythme plus soutenu que l'emploi. Ainsi, les indicateurs de fréquence se dégradent mais restent inférieurs à la moyenne régionale. Seule la construction présente une amélioration de son indice de fréquence, le tertiaire et l'industrie portant la tendance à la hausse de la fréquence des accidents. Le taux de gravité et l'indice de gravité se dégradent également en 2014, ces indicateurs se rapprochant de leur moyenne régionale. Le nombre de maladies professionnelles progresse faiblement, leur fréquence devenant identique à la région.

Soissons

Avec 93 990 habitants en 2012, la zone d'emploi de Soissons est après celle de Saint-Quentin la plus peuplée de l'Aisne. Au cours des cinq dernières années, sa population a augmenté en moyenne +0,3 % par an, en partie grâce au desserrement urbain parisien désormais orienté vers l'est de la région. Néanmoins son habitat reste dispersé avec en moyenne 91,5 habitants au km². En dehors de Soissons (28 309 habitants) et Villers-Cotterêts (10 669 habitants), la zone n'est constituée que de petites communes. La structure de l'appareil productif est diversifiée et assez proche de la moyenne picarde. L'économie de la zone de Soissons a été très affaiblie par les restructurations de l'industrie traditionnelle et a peu profité des délocalisations en provenance d'Île-de-France. L'industrie représente 16,6 % de l'emploi. Par sa partie rurale, elle dispose d'un véritable potentiel agricole, soit 2,1 % des emplois de la zone, économiquement orienté vers les grandes cultures régionales. Le poids non négligeable de la construction (7,4 % des emplois de la zone) est surtout représenté par les activités du second œuvre et du gros œuvre du bâtiment. Le niveau du chômage est un peu plus élevé qu'au niveau régional soit 13,5 % de la population active contre 11,7 % au 4^{ème} trimestre 2014.



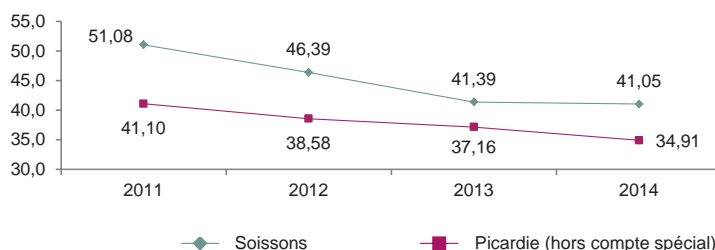
Emploi salarié du Régime général

	2011	2012	2013	2014	Poids en région en 2014	Evolution 2013-2014
Effectifs salariés	20 184	19 682	19 064	19 295	4,2 %	+1,2 %
Heures travaillées (en milliers)	30 912	30 226	28 999	28 788	4,3 %	-0,7 %

Accidents du travail du Régime général

	2011	2012	2013	2014	Evolution 2013-2014
AT avec arrêt	1 031	913	789	792	+0,4 %
dont AT avec IPP	41	25	35	33	-5,7 %
IF AT	51,08	46,39	41,39	41,05	-0,8 %
TF AT	33,35	30,21	27,21	27,51	+1,1 %

Indice de fréquence des accidents du travail Nombre d'accidents du travail pour 1 000 salariés

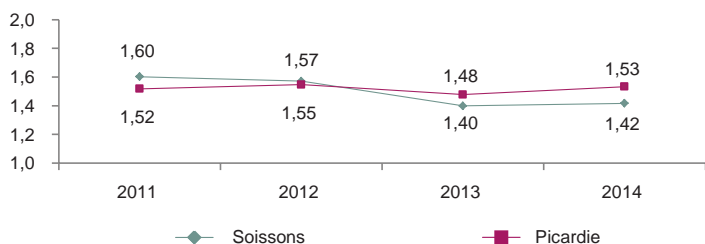


Note : l'indice de fréquence régional n'inclut pas les accidents du travail du compte spécial, ceux non imputés à l'employeur.

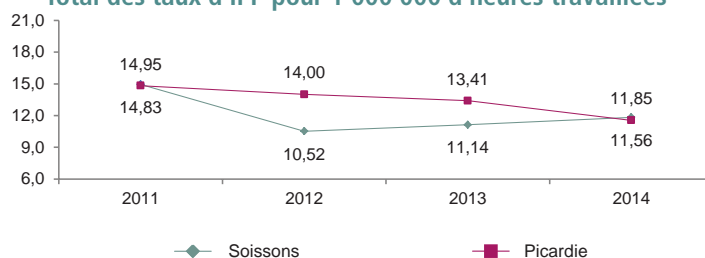
Accidents du travail par grand secteur d'activité

	Effectifs Salariés 2013	Effectifs Salariés 2014	AT 2013	AT 2014	IF 2013	IF 2014	IF régional 2014
Industrie	3 274	3 188	147	123	44,90	38,58	31,79
Construction	1 833	1 728	111	108	60,56	62,50	56,57
Tertiaire	10 834	11 092	403	444	37,20	40,03	32,79
Commerce	3 264	3 283	130	117	39,83	35,64	36,34

Taux de gravité des accidents du travail Nombre de jours d'arrêt pour 1 000 heures travaillées



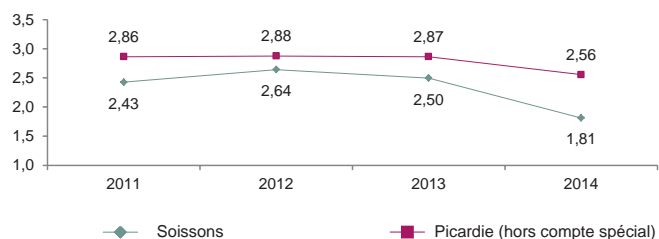
Indice de gravité des accidents du travail avec IPP Total des taux d'IPP pour 1 000 000 d'heures travaillées



Maladies professionnelles indemnisées du Régime général

2011	2012	2013	2014	Poids en région en 2014	Evolution 2013-2014
49	52	48	35	2 %	-27,1 %

Indice de fréquence des maladies professionnelles Nombre de MP indemnisées pour 1 000 salariés

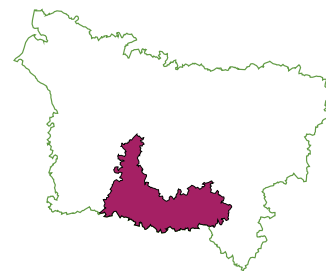


Note : l'indice de fréquence régional n'inclut pas les maladies professionnelles du compte spécial, celles non imputées à l'employeur.

Les évolutions de l'emploi et des accidents du travail étant à un rythme proche en 2014 dans la zone de Soissons, on enregistre une certaine stagnation des indicateurs de fréquence. Mais des disparités sont observées entre les quatre grands secteurs d'activité : l'indice de fréquence des accidents augmente dans le tertiaire alors qu'il diminue dans l'industrie, la construction et le commerce. L'indice de gravité est également stable et demeure sous le niveau régional. La même année, l'indemnisation des maladies professionnelles recule. L'indice de fréquence de celles-ci décroît et se place nettement sous l'indicateur régional.

Roissy sud Picardie

La zone d'emploi de Roissy Sud Picardie (partie Picardie) située au sud de l'Oise intègre des communes de l'Aisne. Proche de l'Île-de-France, la population de 393 188 habitants bénéficie de la dynamique résidentielle induite par cette proximité. Principalement urbain, ce territoire est le plus dense de la Picardie avec 176,5 habitants au km². Creil avec 117 114 habitants est l'une des plus importantes agglomérations picardes. La population est plus jeune qu'en moyenne : 143 jeunes de moins de 20 ans pour 100 personnes âgées de 60 ans et plus. En termes de population active, la zone présente une faible dépendance économique puisque la population est composée seulement de 85 jeunes et âgées (de moins de 20 ans et de plus de 60 ans) pour 100 personnes en âge de travailler (de 20 à 59 ans) contre 91 % Picardie et 91,7 % en France. Les activités y sont très diversifiées. Roissy sud Picardie est l'une des principales zones pourvoyeuses d'emplois industriels, principalement dans la métallurgie et l'industrie chimique. La construction regroupe plus de 6 000 emplois, notamment dans les travaux publics et en particulier dans les travaux de terrassement. Près de 30 000 salariés travaillent dans le commerce, transport et restauration. Notamment la zone abrite plusieurs grands établissements de transport et entreposage. Le niveau du chômage de 10,2 % de la population active au 4^{ème} trimestre 2014, est l'un des plus faibles de la région.



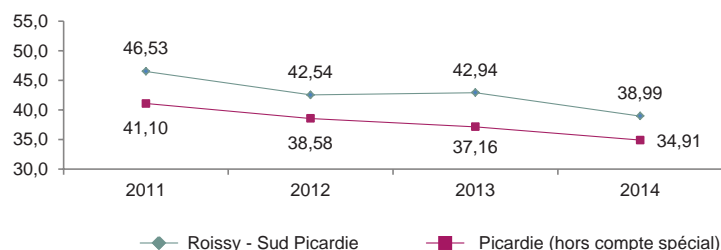
Emploi salarié du Régime général

	2011	2012	2013	2014	Poids en région en 2014	Evolution 2013-2014
Effectifs salariés	85 446	85 848	82 323	82 282	18,0 %	-0,0 %
Heures travaillées (en milliers)	127 312	125 697	122 469	121 897	18,2 %	-0,5 %

Accidents du travail du Régime général

	2011	2012	2013	2014	Evolution 2013-2014
AT avec arrêt	3 976	3 652	3 535	3 208	-9,3 %
dont AT avec IPP	236	202	244	189	-22,5 %
IF AT	46,53	42,54	42,94	38,99	-9,2 %
TF AT	31,23	29,05	28,86	26,32	-8,8 %

Indice de fréquence des accidents du travail Nombre d'accidents du travail pour 1 000 salariés

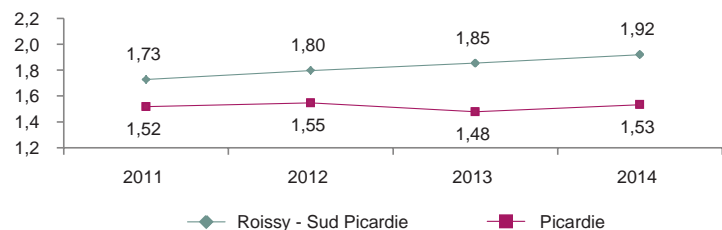


Note : l'indice de fréquence régional n'inclut pas les accidents du travail du compte spécial, ceux non imputés à l'employeur.

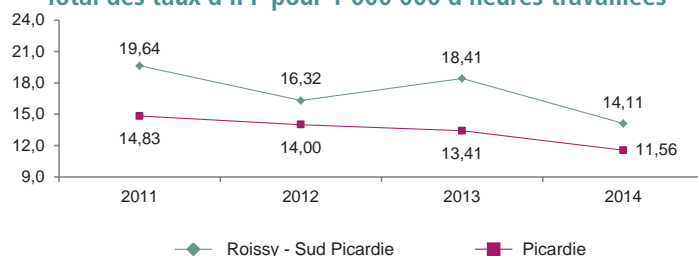
Accidents du travail par grand secteur d'activité

	Effectifs Salariés 2013	Effectifs Salariés 2014	AT 2013	AT 2014	IF 2013	IF 2014	IF régional 2014
Industrie	16 737	16 107	579	480	34,59	29,80	31,79
Construction	5 217	5 279	315	341	60,38	64,60	56,57
Tertiaire	42 646	43 102	1 839	1 708	43,12	39,63	32,79
Commerce	17 579	17 652	802	676	45,62	38,30	36,34

Taux de gravité des accidents du travail Nombre de jours d'arrêt pour 1 000 heures travaillées



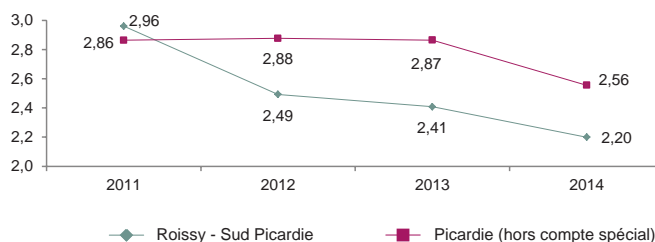
Indice de gravité des accidents du travail avec IPP Total des taux d'IPP pour 1 000 000 d'heures travaillées



Maladies professionnelles indemnisées du Régime général

	2011	2012	2013	2014	Poids en région en 2014	Evolution 2013-2014
	185	253	214	181	13 %	-15,4 %

Indice de fréquence des maladies professionnelles Nombre de MP indemnisées pour 1 000 salariés

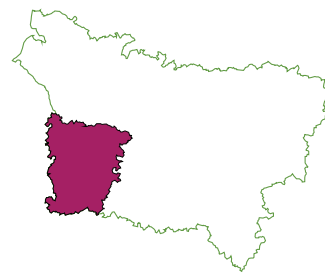


Note : l'indice de fréquence régional n'inclut pas les maladies professionnelles du compte spécial, celles non imputées à l'employeur.

La baisse des accidents du travail de la zone de Roissy – Sud Picardie est en 2014 nettement plus marquée que la diminution de l'emploi. Ainsi les indicateurs de fréquence des accidents du travail s'améliorent, même si le risque d'accidents reste dans la zone plus important qu'en moyenne en région. La baisse du nombre de cas d'accidents est enregistrée dans l'industrie, le tertiaire et le commerce. Le taux de gravité continue d'augmenter dans la zone en 2014, du fait d'un allongement de la durée moyenne d'arrêt. Les incapacités permanentes restent plus fréquentes qu'en Picardie. L'indemnisation des maladies professionnelles est en recul et celles-ci sont moins fréquentes dans la zone qu'en région.

Beauvais

Située au sud ouest de la région, la zone d'emploi de Beauvais compte 248 193 habitants en 2012. Sur cinq ans, elle a enregistré l'une des augmentations les plus favorables de population de la Picardie, soit +0,5 % en moyenne annuelle. Bien qu'abritant la Préfecture de l'Oise, la zone de Beauvais est un peu moins tertiaire qu'en moyenne régionale en raison de sa faible structure urbaine. Le tissu industriel qui représente 22,4 % des salariés de la zone d'emploi est diversifié et repose sur une forte densité de grands établissements sous le contrôle de grands groupes souvent étrangers. La métallurgie mécanique et l'agro-alimentaire sont des secteurs bien présents. En lien avec une baisse moins rapide des emplois qu'en moyenne au cours de ces dernières années, les indicateurs sociaux demeurent plutôt favorables et le niveau du chômage reste en dessous de la moyenne régionale soit 10,4 % de la population active au 4^{ème} trimestre 2014 contre 11,7 %.



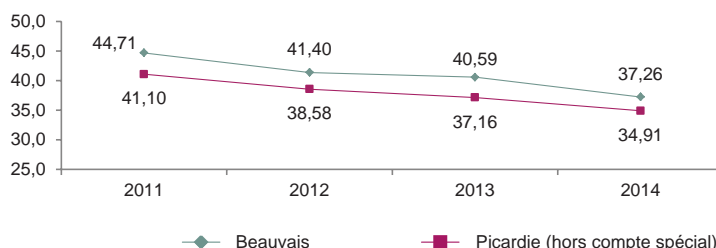
Emploi salarié du Régime général

	2011	2012	2013	2014	Poids en région en 2014	Evolution 2013-2014
Effectifs salariés	61 060	59 761	58 907	59 159	12,9 %	+0,4 %
Heures travaillées (en milliers)	91 436	88 855	88 332	87 896	13,1 %	-0,5 %

Accidents du travail du Régime général

	2011	2012	2013	2014	Evolution 2013-2014
AT avec arrêt	2 730	2 474	2 391	2 204	-7,8 %
dont AT avec IPP	119	125	136	88	-35,3 %
IF AT	44,71	41,40	40,59	37,26	-8,2 %
TF AT	29,86	27,84	27,07	25,07	-7,4 %

Indice de fréquence des accidents du travail Nombre d'accidents du travail pour 1 000 salariés

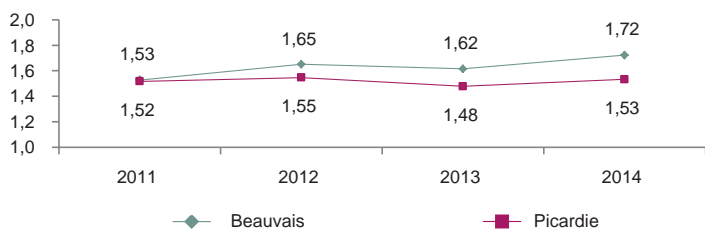


Note : l'indice de fréquence régional n'inclut pas les accidents du travail du compte spécial, ceux non imputés à l'employeur.

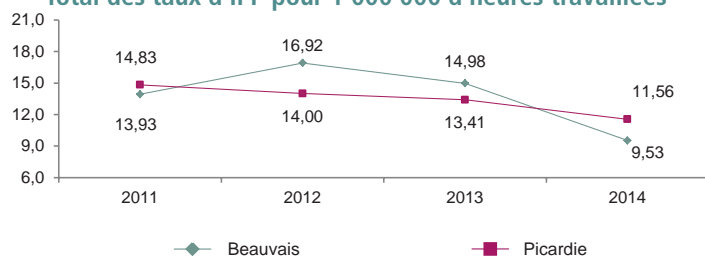
Accidents du travail par grand secteur d'activité

	Effectifs Salariés 2013	Effectifs Salariés 2014	AT 2013	AT 2014	IF 2013	IF 2014	IF régional 2014
Industrie	16 490	16 333	578	557	35,05	34,10	31,79
Construction	5 050	4 911	280	230	55,45	46,83	56,57
Tertiaire	29 472	29 489	1 187	1 088	40,28	36,90	32,79
Commerce	8 591	8 406	346	329	40,27	39,14	36,34

Taux de gravité des accidents du travail Nombre de jours d'arrêt pour 1 000 heures travaillées



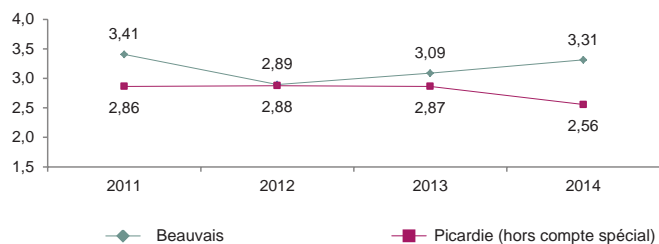
Indice de gravité des accidents du travail avec IPP Total des taux d'IPP pour 1 000 000 d'heures travaillées



Maladies professionnelles indemnisées du Régime général

2011	2012	2013	2014	Poids en région en 2014	Evolution 2013-2014
208	173	184	196	14 %	+6,5 %

Indice de fréquence des maladies professionnelles Nombre de MP indemnisées pour 1 000 salariés

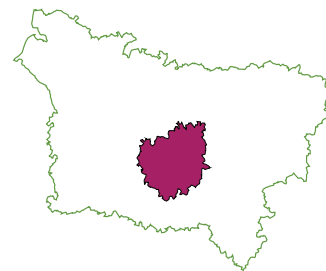


Note : l'indice de fréquence régional n'inclut pas les maladies professionnelles du compte spécial, celles non imputées à l'employeur.

La baisse marquée des accidents du travail entraîne en 2014 une diminution nette du risque d'accidents dans la zone de Beauvais, les indicateurs de fréquence restant néanmoins supérieurs à la moyenne régionale. Cette diminution est principalement constatée dans l'industrie, la construction et le tertiaire. Le taux de gravité augmente rapidement, signalant un allongement de la durée des arrêts. L'indemnisation des maladies professionnelles se poursuit, leur fréquence devenant significativement plus élevée qu'en région.

Compiègne

Organisée autour de Compiègne (40 028 habitants) et Noyon (13 658 habitants), la zone d'emploi de Compiègne de 202 354 habitants en 2012 est l'une des plus urbanisées de la région avec en moyenne 129,5 habitants au km². Ce territoire qui a beaucoup profité du desserrement de l'habitat francilien n'enregistre néanmoins plus de progression de population ces dernières années. L'industrie occupe une place importante dans l'économie locale : 22,7 % des salariés, soit un peu plus de 15 000 postes, travaillent dans ce secteur, principalement dans l'industrie chimique et dans l'industrie du caoutchouc et du plastique au sein de grands établissements. La construction est un autre secteur surreprésenté : 9,0 % des salariés (autour de 5 500 postes) contre 6,0 % des postes en Picardie. La zone est spécialisée dans la construction de bâtiments, en accueillant la plupart des grands établissements régionaux. La structure de la population active se caractérise par une plus forte proportion de cadres qu'en moyenne (14,4 % contre 11,9 %). A l'image des territoires du sud de la région, les indicateurs sociaux sont supérieurs à la moyenne avec en particulier un niveau du chômage le plus faible de la région : 10,1 % au 4^{ème} trimestre 2014.



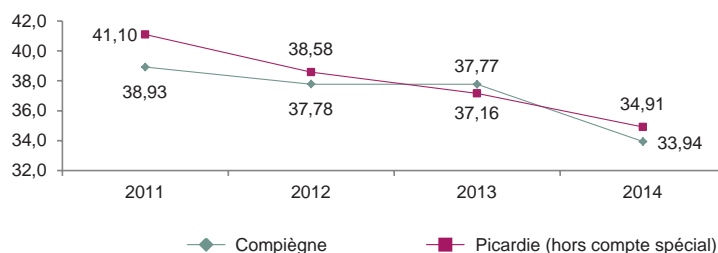
Emploi salarié du Régime général

	2011	2012	2013	2014	Poids en région en 2014	Evolution 2013-2014
Effectifs salariés	56 544	55 852	54 594	55 160	12,1 %	+1,0 %
Heures travaillées (en milliers)	85 356	83 068	81 552	82 491	12,3 %	+1,2 %

Accidents du travail du Régime général

	2011	2012	2013	2014	Evolution 2013-2014
AT avec arrêt	2 201	2 110	2 062	1 872	-9,2 %
dont AT avec IPP	128	128	116	115	-0,9 %
IF AT	38,93	37,78	37,77	33,94	-10,1 %
TF AT	25,79	25,40	25,28	22,69	-10,2 %

Indice de fréquence des accidents du travail Nombre d'accidents du travail pour 1 000 salariés

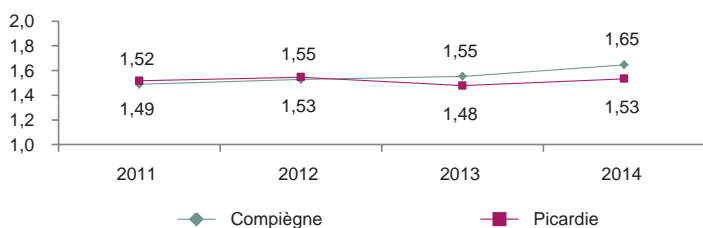


Note : l'indice de fréquence régional n'inclut pas les accidents du travail du compte spécial, ceux non imputés à l'employeur.

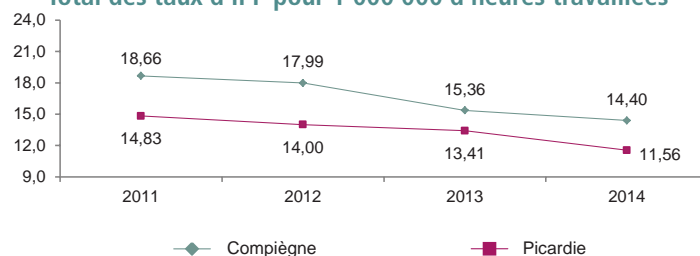
Accidents du travail par grand secteur d'activité

	Effectifs Salariés 2013	Effectifs Salariés 2014	AT 2013	AT 2014	IF 2013	IF 2014	IF régional 2014
Industrie	12 687	12 445	393	353	30,98	28,36	31,79
Construction	5 594	5 355	296	283	52,91	52,85	56,57
Tertiaire	28 707	29 342	1 086	973	37,83	33,16	32,79
Commerce	8 061	8 006	285	262	35,36	32,73	36,34

Taux de gravité des accidents du travail Nombre de jours d'arrêt pour 1 000 heures travaillées



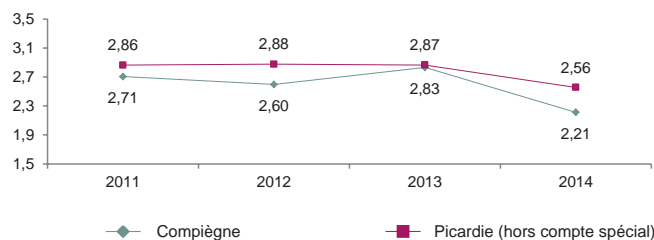
Indice de gravité des accidents du travail avec IPP Total des taux d'IPP pour 1 000 000 d'heures travaillées



Maladies professionnelles indemnisées du Régime général

	2011	2012	2013	2014	Poids en région en 2014	Evolution 2013-2014
	153	145	156	122	9 %	-21,8 %

Indice de fréquence des maladies professionnelles Nombre de MP indemnisées pour 1 000 salariés

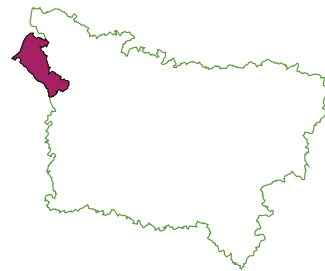


Note : l'indice de fréquence régional n'inclut pas les maladies professionnelles du compte spécial, celles non imputées à l'employeur.

La baisse rapide du nombre d'accidents du travail, en parallèle de faibles créations d'emploi, engendre en 2014 une diminution marquée des indicateurs de fréquence de la zone d'emploi de Compiègne qui se placent un peu sous le niveau régional. Ce constat est lié à la baisse du risque d'accidents dans les quatre grands secteurs d'activité, industrie, construction, tertiaire et commerce. La même année, le taux de gravité augmente et creuse l'écart avec la moyenne régionale. L'indemnisation des maladies professionnelles ralentit, celles-ci étant un peu moins fréquentes qu'en région.

Vallée de la Bresle-Vimeu

La zone d'emploi Vallée de la Bresle-Vimeu (partie Picardie) compte 61 983 habitants en 2012. Ce territoire essentiellement rural présente un habitat d'une densité de 107,4 habitants au km² au-dessus de la moyenne picarde. Ses activités sont principalement orientées vers l'industrie haut de gamme, du verre, de la serrurerie et de la robinetterie nécessitant un savoir faire spécifique. Organisées en petites unités disposant d'une autonomie de décision locale, ces entreprises ont su s'adapter aux nouveaux marchés pour faire face à la concurrence étrangère. Ce type de structure contraste avec le reste de la région où dominent de grands groupes dont les centres de décision sont très souvent situés en Ile-de-France. Très industrielle, la zone se caractérise par une surreprésentation d'ouvriers : 42,5 % des actifs contre 27,5 % au niveau régional. A l'inverse, elle compte en proportion deux fois moins de cadres (6,5 %) qu'au niveau régional (11,9 %). Le niveau du chômage y demeure un des plus faibles de la région : 10,5 % au 4^{ème} trimestre 2014 contre 11,7 % en moyenne.



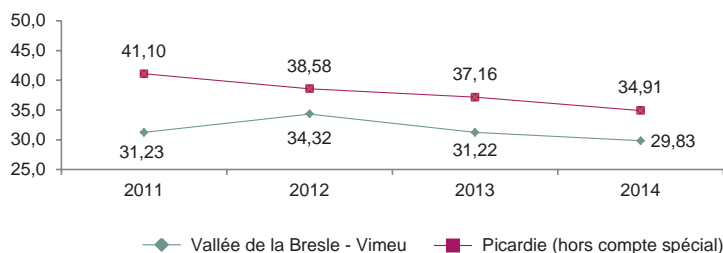
Emploi salarié du Régime général

	2011	2012	2013	2014	Poids en région en 2014	Evolution 2013-2014
Effectifs salariés	13 897	13 868	13 323	13 343	2,9 %	+0,2 %
Heures travaillées (en milliers)	21 417	21 366	20 443	20 500	3,1 %	+0,3 %

Accidents du travail du Régime général

	2011	2012	2013	2014	Evolution 2013-2014
AT avec arrêt	434	476	416	398	-4,3 %
dont AT avec IPP	29	31	30	28	-6,7 %
IF AT	31,23	34,32	31,22	29,83	-4,5 %
TF AT	20,26	22,28	20,35	19,41	-4,6 %

Indice de fréquence des accidents du travail Nombre d'accidents du travail pour 1 000 salariés

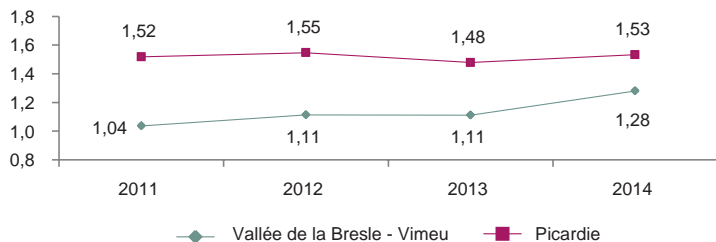


Note : l'indice de fréquence régional n'inclut pas les accidents du travail du compte spécial, ceux non imputés à l'employeur.

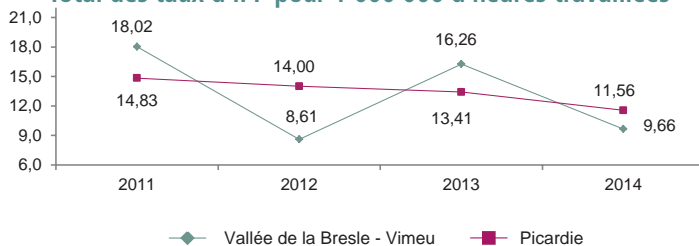
Accidents du travail par grand secteur d'activité

	Effectifs Salariés 2013	Effectifs Salariés 2014	AT 2013	AT 2014	IF 2013	IF 2014	IF régional 2014
Industrie	6 193	6 073	184	172	29,71	28,32	31,79
Construction	654	625	27	38	41,28	60,80	56,57
Tertiaire	4 667	4 794	147	134	31,50	27,95	32,79
Commerce	1 807	1 850	56	54	30,99	29,19	36,34

Taux de gravité des accidents du travail Nombre de jours d'arrêt pour 1 000 heures travaillées



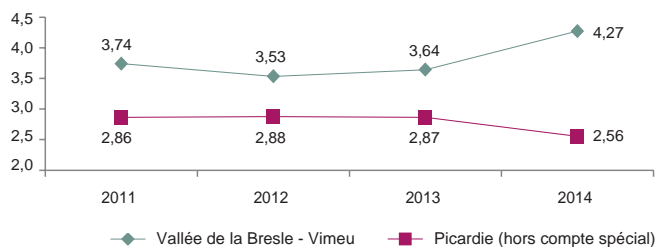
Indice de gravité des accidents du travail avec IPP Total des taux d'IPP pour 1 000 000 d'heures travaillées



Maladies professionnelles indemnisées du Régime général

2011	2012	2013	2014	Poids en région en 2014	Evolution 2013-2014
52	49	49	57	4 %	+16,3 %

Indice de fréquence des maladies professionnelles Nombre de MP indemnisées pour 1 000 salariés

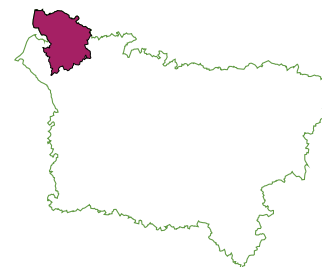


Note : l'indice de fréquence régional n'inclut pas les maladies professionnelles du compte spécial, celles non imputées à l'employeur.

En 2014, les accidents du travail de la zone d'emploi de Vallée de la Bresle - Vimeu diminuent rapidement en parallèle d'une faible reprise économique. Ainsi le risque d'accidents se réduit, avec des indicateurs de fréquence qui se maintiennent sous la moyenne régionale. Les diminutions concernent les secteurs de l'industrie, du tertiaire et commerce. A l'inverse, l'indice de fréquence se dégrade de façon nette dans la construction, avec une augmentation de 50 % sur un an. Le taux de gravité augmente rapidement en 2014, signalant des durées d'arrêt plus importantes. L'indemnisation des maladies professionnelles se poursuit, la zone étant celle où les maladies sont les plus fréquentes.

Abbeville

La zone d'emploi associe l'agglomération d'Abbeville (26 932 habitants) et un espace littoral et rural à la diversité exceptionnelle. La zone attirant un nombre croissant de retraités, elle a enregistré entre 2007 et 2012 une évolution moyenne de population +0,2 % par an et atteint 70 062 habitants. Aussi la zone d'emploi d'Abbeville devient l'une des zones les plus vieillissantes de Picardie avec seulement 90 jeunes de moins de vingt ans pour 100 personnes âgées de 60 ans et plus. La présence du littoral favorise le développement des activités touristiques. L'industrie ne couvre que 15,0 % des salariés surtout dans l'agro-alimentaire. La construction occupe 7,4 % des salariés contre 6 % en moyenne régionale, dont les activités sont en grande partie orientées vers le second œuvre, activités très diverses pouvant s'apparenter à un marché de services de proximité. L'agriculture orientée vers l'élevage et quelques grandes cultures contribue à hauteur de 3,7 % des salariés de la zone. Les indicateurs sociaux sont assez défavorables, les revenus étant pénalisés par des taux d'emploi moins élevés qu'en moyenne. Néanmoins le chômage est égal au niveau régional : 11,7 % de la population active au 4^{ème} trimestre 2014.



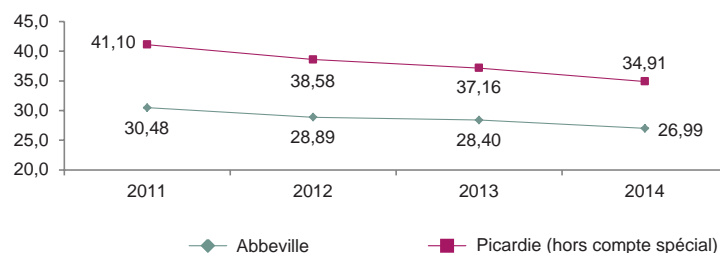
Emploi salarié du Régime général

	2011	2012	2013	2014	Poids en région en 2014	Evolution 2013-2014
Effectifs salariés	15 881	15 612	14 647	14 672	3,2 %	+0,2 %
Heures travaillées (en milliers)	22 450	22 025	21 608	21 389	3,2 %	-1,0 %

Accidents du travail du Régime général

	2011	2012	2013	2014	Evolution 2013-2014
AT avec arrêt	484	451	416	396	-4,8 %
dont AT avec IPP	22	22	23	22	-4,3 %
IF AT	30,48	28,89	28,40	26,99	-5,0 %
TF AT	21,56	20,48	19,25	18,51	-3,8 %

Indice de fréquence des accidents du travail Nombre d'accidents du travail pour 1 000 salariés

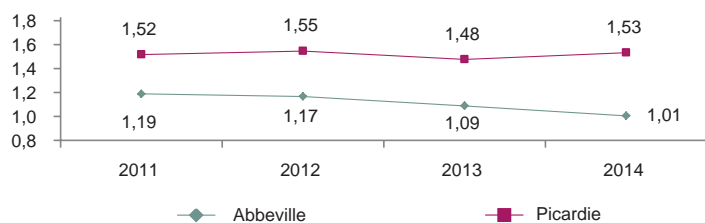


Note : l'indice de fréquence régional n'inclut pas les accidents du travail du compte spécial, ceux non imputés à l'employeur.

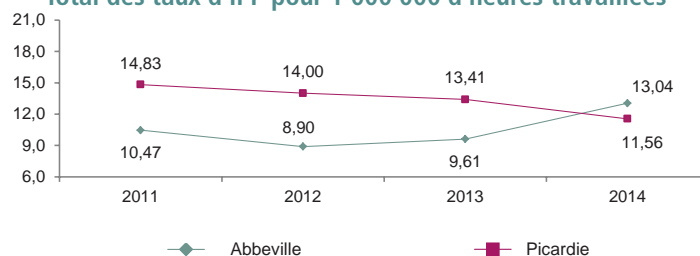
Accidents du travail par grand secteur d'activité

	Effectifs Salariés 2013	Effectifs Salariés 2014	AT 2013	AT 2014	IF 2013	IF 2014	IF régional 2014
Industrie	2 527	2 467	88	79	34,82	32,02	31,79
Construction	1 339	1 267	77	52	57,51	41,04	56,57
Tertiaire	8 348	8 340	183	208	21,92	24,94	32,79
Commerce	2 604	2 592	69	57	26,50	21,99	36,34

Taux de gravité des accidents du travail Nombre de jours d'arrêt pour 1 000 heures travaillées



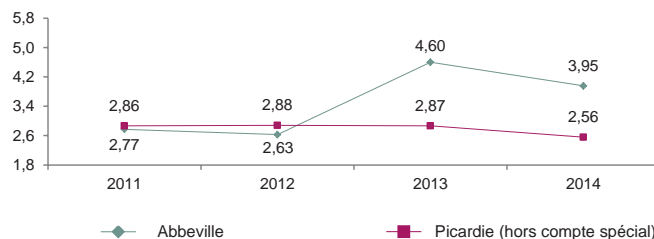
Indice de gravité des accidents du travail avec IPP Total des taux d'IPP pour 1 000 000 d'heures travaillées



Maladies professionnelles indemnisées du Régime général

	2011	2012	2013	2014	Poids en région en 2014	Evolution 2013-2014
	44	41	68	58	4 %	-14,7 %

Indice de fréquence des maladies professionnelles Nombre de MP indemnisées pour 1 000 salariés

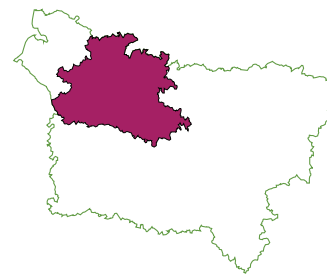


Note : l'indice de fréquence régional n'inclut pas les maladies professionnelles du compte spécial, celles non imputées à l'employeur.

La baisse marquée des accidents du travail entraîne en 2014 une diminution nette du risque d'accidents dans la zone d'Abbeville, les indicateurs de fréquence restant les plus faibles en région. Cette baisse est observée dans l'industrie, la construction et le commerce, la fréquence des accidents n'augmentant que dans le tertiaire même si l'indice de fréquence demeure plus faible que l'indicateur régional observé pour ce secteur. L'indemnisation des maladies professionnelles est en recul mais les maladies restent dans la zone nettement plus fréquentes qu'en région.

Amiens

Constituée autour de la capitale régionale (132 727 habitants en 2012), la zone d'emploi d'Amiens s'étend sur un très large territoire rural. Sa population progresse de + 0,3 % en moyenne chaque année depuis 2007 pour atteindre 388 020 habitants en 2012 soit une densité de population de 104,4 habitants au km². Par rapport au reste de la région, la zone d'emploi d'Amiens possède un tissu tertiaire plus diversifié et une des plus fortes parts de cadres (13,6 %). L'industrie occupe 16,4 % des salariés dans l'industrie du caoutchouc et du plastique, l'industrie agro-alimentaire avec la présence de quelques grands établissements. La part de la construction dans l'emploi est assez faible (5,8% des salariés) mais la zone d'emploi d'Amiens est la plus diversifiée, tous les sous-secteurs y sont représentés. L'agriculture qui comprend 1,1 % des salariés soit un peu plus de 1 500 postes sont davantage orientés vers les grandes cultures à l'est et vers l'élevage à l'ouest. Le niveau du chômage demeure légèrement supérieur à la moyenne régionale soit 12,1 % de la population active au 4^{ème} trimestre 2014 contre 11,7 %.



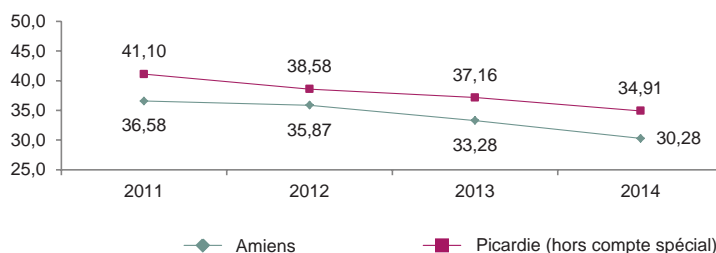
Emploi salarié du Régime général

	2011	2012	2013	2014	Poids en région en 2014	Evolution 2013-2014
Effectifs salariés	118 450	110 164	110 050	114 148	25,0 %	+3,7 %
Heures travaillées (en milliers)	166 611	155 952	155 545	161 415	24,1 %	+3,8 %

Accidents du travail du Régime général

	2011	2012	2013	2014	Evolution 2013-2014
AT avec arrêt	4 333	3 952	3 663	3 456	-5,7 %
dont AT avec IPP	238	208	185	146	-21,1 %
IF AT	36,58	35,87	33,28	30,28	-9,0 %
TF AT	26,01	25,34	23,55	21,41	-9,1 %

Indice de fréquence des accidents du travail Nombre d'accidents du travail pour 1 000 salariés

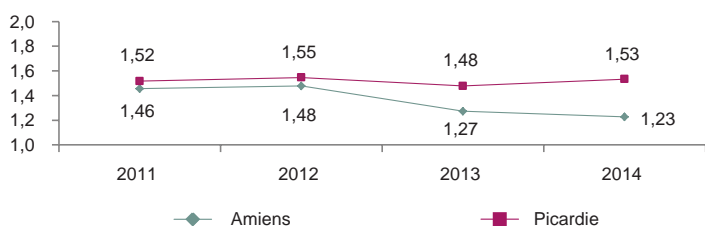


Note : l'indice de fréquence régional n'inclut pas les accidents du travail du compte spécial, ceux non imputés à l'employeur.

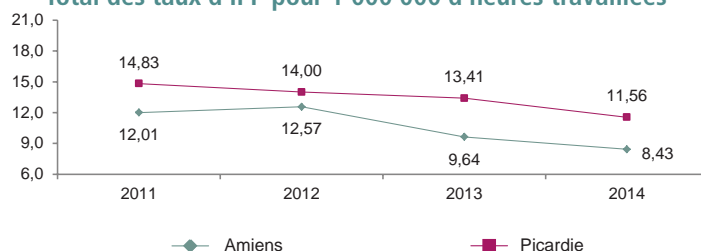
Accidents du travail par grand secteur d'activité

	Effectifs Salariés 2013	Effectifs Salariés 2014	AT 2013	AT 2014	IF 2013	IF 2014	IF régional 2014
Industrie	20 200	20 085	796	634	39,41	31,57	31,79
Construction	7 447	7 067	446	382	59,89	54,05	56,57
Tertiaire	70 151	72 993	1 913	1 900	27,27	26,03	32,79
Commerce	13 294	13 976	502	540	37,76	38,64	36,34

Taux de gravité des accidents du travail Nombre de jours d'arrêt pour 1 000 heures travaillées



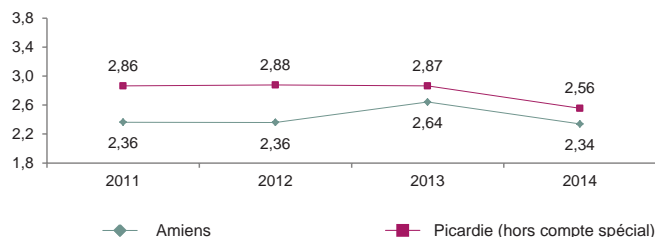
Indice de gravité des accidents du travail avec IPP Total des taux d'IPP pour 1 000 000 d'heures travaillées



Maladies professionnelles indemnisées du Régime général

2011	2012	2013	2014	Poids en région en 2014	Evolution 2013-2014
280	260	294	267	19 %	-9,2 %

Indice de fréquence des maladies professionnelles Nombre de MP indemnisées pour 1 000 salariés



Note : l'indice de fréquence régional n'inclut pas les maladies professionnelles du compte spécial, celles non imputées à l'employeur.

En 2014, la baisse des accidents du travail cumulée à une reprise de l'emploi engendre une baisse significative du risque d'accidents dans la zone d'emploi d'Amiens. Ainsi, les indicateurs de fréquence des accidents du travail diminuent pour rester sous le niveau régional, cette baisse étant supportée par la diminution observée dans l'industrie, la construction et le tertiaire. Le taux de gravité suit une tendance similaire, avec une baisse marquée en 2014 positionnant l'indicateur de la zone bien en-dessous de l'indicateur régional. La même année, l'indemnisation des maladies professionnelles est en recul, la fréquence de celles-ci étant plus faible qu'en Picardie.

Péronne

La zone d'emploi de Péronne compte 56 262 habitants en 2012 et représente 3 % de la population picarde. La plus importante commune est Péronne (7 737 habitants) suivie de Ham (4 829 habitants) puis Nesle (2 411 habitants). Le paysage industriel est largement dominé par les industries agricoles et alimentaires qui emploient la majorité des salariés de l'industrie. La place de Péronne apparaît modeste au regard des atouts de ce territoire. D'une part la zone bénéficie des actions du pôle de compétitivité « Industries et Agro-Ressources entre la Picardie et la Champagne Ardenne et d'autre part sa position stratégique sur les axes de transports qui relient Paris au Nord de l'Europe : la gare TGV Hte Picardie, l'autoroute A1, et le projet Canal Seine Nord Europe. Le taux de chômage de 11,7 % au 4^{ème} trimestre 2014 est égal au niveau régional.



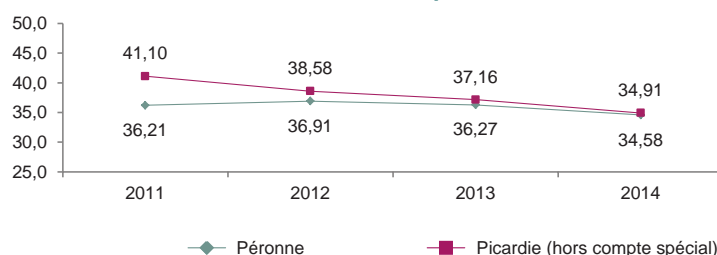
Emploi salarié du Régime général

	2011	2012	2013	2014	Poids en région en 2014	Evolution 2013-2014
Effectifs salariés	14 277	13 330	12 958	12 898	2,8 %	-0,5 %
Heures travaillées (en milliers)	20 827	19 610	19 620	19 519	2,9 %	-0,5 %

Accidents du travail du Régime général

	2011	2012	2013	2014	Evolution 2013-2014
AT avec arrêt	517	492	470	446	-5,1 %
dont AT avec IPP	37	37	25	30	+20,0 %
IF AT	36,21	36,91	36,27	34,58	-4,7 %
TF AT	24,82	25,09	23,95	22,85	-4,6 %

Indice de fréquence des accidents du travail Nombre d'accidents du travail pour 1 000 salariés

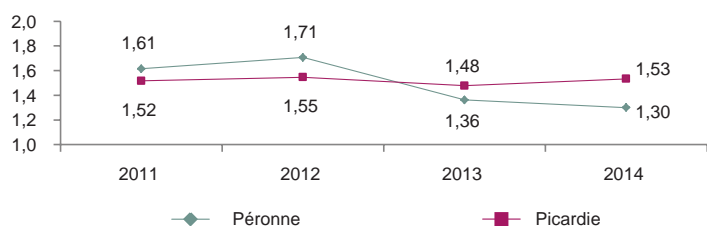


Note : l'indice de fréquence régional n'inclut pas les accidents du travail du compte spécial, ceux non imputés à l'employeur.

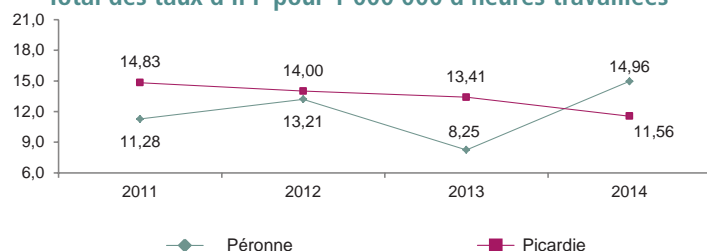
Accidents du travail par grand secteur d'activité

	Effectifs Salariés 2013	Effectifs Salariés 2014	AT 2013	AT 2014	IF 2013	IF 2014	IF régional 2014
Industrie	3 840	3 740	133	98	34,64	26,20	31,79
Construction	843	778	50	40	59,31	51,41	56,57
Tertiaire	5 669	5 736	190	220	33,52	38,35	32,79
Commerce	1 975	1 945	90	79	45,57	40,62	36,34

Taux de gravité des accidents du travail Nombre de jours d'arrêt pour 1 000 heures travaillées



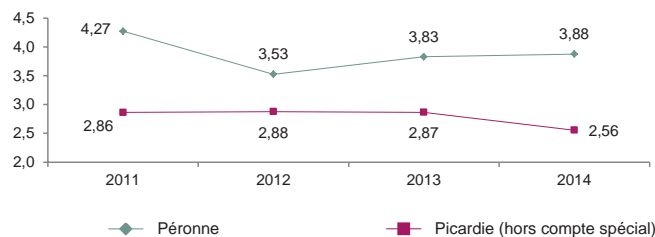
Indice de gravité des accidents du travail avec IPP Total des taux d'IPP pour 1 000 000 d'heures travaillées



Maladies professionnelles indemnisées du Régime général

	2011	2012	2013	2014	Poids en région en 2014	Evolution 2013-2014
	61	47	50	50	4 %	+0,0 %

Indice de fréquence des maladies professionnelles Nombre de MP indemnisées pour 1 000 salariés



Note : l'indice de fréquence régional n'inclut pas les maladies professionnelles du compte spécial, celles non imputées à l'employeur.

En 2014, la diminution du volume d'accidents du travail est plus marquée que les pertes d'emploi dans la zone d'emploi de Péronne. Ainsi le risque d'accidents s'amointrit mais à un rythme moins rapide qu'en région. La baisse de l'indice de fréquence est principalement liée à l'amélioration constatée dans l'industrie et la construction. Le taux de gravité diminue également, se plaçant sous l'indicateur régional pour la deuxième année consécutive. L'indemnisation des maladies professionnelles stagne en 2014 mais leur fréquence reste plus importante qu'en Picardie.

Annexe méthodologique : passage des CTN à la NAF pour les statistiques par secteur d'activité

Par rapport aux éditions précédentes, l'actualisation 2015 de la l'Atlas de la santé au travail en Picardie présente les statistiques de risques professionnels selon la nomenclature d'activités française (NAF) et non plus selon les comités techniques nationaux (CTN). Ce changement vise à répondre aux exigences formulées par les institutions européennes d'harmoniser la production de statistiques des pays membres selon une même nomenclature d'activités.

Afin de traiter au mieux les problématiques liées aux accidents du travail et aux maladies professionnelles, les statistiques par secteur d'activité sont présentées selon le regroupement suivant obtenu d'après les sections de la NAF rév 2, 2008 :

- B, C, D et E - Industrie manufacturière, industries extractives et autres.
- F - Construction.
- G - Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles.
- H - Transports et entreposage.
- I - Hébergement et restauration.
- J, K et L - Information et communication, activités financières et d'assurance, activités immobilières.
- M et N - Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien.
- O et P - Administration publique, enseignement.
- Q - Santé humaine et action sociale.
- R, S, et U - Autres activités de services.

Accident du travail

Est considéré comme tel, quelle qu'en soit la cause, l'accident survenu par le fait ou à l'occasion du travail, à toute personne salariée ou travaillant à quelque titre ou en quelque lieu que ce soit, pour un ou plusieurs employeurs ou chefs d'entreprise.

Accidents du travail et maladies professionnelles avec arrêt

Sont recensés comme tels, les accidents ou les maladies professionnelles suivis d'un arrêt de travail pour lesquels des indemnités journalières ont été réglées au titre de la législation sur les accidents du travail. Ils ne sont pas recensés sur la date de survenance de l'événement mais sur la date du premier versement de prestations. Sont inclus dans ceux-ci les accidents du travail ou maladies professionnelles graves et les accidents du travail ou maladies professionnelles mortels.

Accidents du travail et maladies professionnelles graves

Est recensé comme tel, l'accident ou la maladie professionnelle qui a entraîné l'attribution d'une indemnité en capital ou d'une rente « accident du travail ». Sont inclus dans ceux-ci les accidents du travail ou maladies professionnelles mortels.

Affections de longue durée (ALD)

En cas d'affections comportant un traitement prolongé et une thérapeutique particulièrement coûteuse, le code de la Sécurité sociale prévoit la suppression du ticket modérateur normalement à la charge de l'assuré dans le cadre du risque maladie. La liste de ces affections dites « de longue durée » (ALD) est établie par décret (n°2004-1049 du 4 octobre 2004, JO du 5 octobre 2004, actualisé par le décret N° 2011-77 du 19 janvier 2011, JO du 21 janvier 2011).

Densité de population

Rapport entre l'effectif de la population d'une zone géographique et la superficie de cette zone. Le résultat s'exprime généralement en nombre d'habitants par kilomètre carré.

Incapacité permanente

Par incapacité permanente on entend l'état de la victime qui garde de sa blessure une infirmité permanente susceptible de diminuer son salaire futur (ou sa capacité de travail).

Incapacité temporaire

Période au cours de laquelle des indemnités journalières sont versées par les Caisses Primaires. Évaluée en nombre de jours indemnisés, elle prend fin, soit à la guérison complète, soit à la date de la consolidation de la lésion, soit encore au décès de l'accidenté.

Indice de fréquence (I.F.)

Nombre d'accidents du travail avec arrêt pour 1 000 salariés.

Indice de gravité des incapacités permanentes (I.G.)

Total des taux d'incapacité permanente pour 1 000 000 d'heures travaillées.

Taux d'accroissement annuel

Variation de la population au cours d'une période de temps. S'exprime généralement en pourcentage du nombre d'individu dans la population à la mi-période (ou la population moyenne). En démographie, le « taux d'accroissement démographique » décrit le rythme d'augmentation du nombre d'individus au sein d'une population.

Taux d'activité

Le taux d'activité d'une classe d'âge est le rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et la population totale correspondante de la même classe.

Sur l'ensemble de la population, on se limite à la population en âge de travailler qui est généralement délimitée par l'intervalle 15 à 64 ans.

Taux d'emploi

Le taux d'emploi d'une classe d'individus est calculé en rapportant le nombre d'individus de la classe ayant un emploi au nombre total d'individus dans la classe.

Taux de chômage au sens du BIT

Le taux de chômage au sens du Bureau International du Travail (BIT) est la proportion du nombre de chômeurs au sens du BIT dans la population active au sens du BIT.

Le chômage au sens du BIT renvoie à une situation sur le marché du travail caractérisée par l'absence d'emploi, la recherche active d'emploi et la disponibilité pour occuper un emploi.

Taux de fréquence (T.F.)

Nombre d'accidents du travail avec arrêt pour 1 000 000 d'heures travaillées.

Taux de gravité des indemnités temporaires (T.G.)

Régime général : nombre de journées indemnisées pour 1.000 heures travaillées.

Régime agricole : nombre de journées indemnisées pour un million d'heures travaillées.

Taux standardisé de mortalité

Taux de mortalité que l'on observerait dans la région si elle avait la même structure par âge que la population de référence (ici la population de la France hexagonale au recensement de 2006). Le taux standardisé permet de comparer la situation de deux territoires, de deux périodes ou du genre en éliminant les effets liés aux différences de structures par âge.

Taux de prévalence (MCP)

Le taux de prévalence d'une catégorie donnée de pathologie est le pourcentage de salariés présentant au moins une pathologie de cette catégorie sur le nombre de salariés reçus en visite. Si un salarié présente trois troubles musculo-squelettiques (TMS), le salarié sera pris en compte une seule fois pour le calcul du taux des TMS.

Zone d'emploi

Une zone d'emploi est un espace géographique où la plupart des actifs résident et travaillent. Effectué conjointement par l'Insee et les services statistiques du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé, le découpage en zones d'emploi constitue une partition du territoire adaptée aux études locales sur l'emploi et son environnement.

Une révision du découpage par zone d'emploi a été menée à bien en 2010 par l'INSEE, la DARES et la DATAR pour tenir compte des évolutions de l'organisation du territoire survenues depuis la dernière mise à jour en 1995. Les déplacements domicile travail constituent toujours la variable de base pour la détermination des zones d'emploi mais leurs limites ne sont plus nécessairement départementales ou régionales. 12 zones interrégionales ont été créées dans l'ensemble du territoire français, dont 2 en Picardie (avec la Haute Normandie d'une part, l'Île de France d'autre part). La nouvelle classification propose 13 zones pour la Picardie. L'exploitation statistique peut cependant se faire en respectant les limites administratives.

Liste des abréviations

AT	Accident du travail
CARSAT	Caisse d'assurance retraite et de santé au travail
CCMSA	Caisse centrale de mutualité sociale agricole
CDD	Contrat à durée déterminée
CDI	Contrat à durée indéterminée
CNAMTS	Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés
CNRSI	Caisse nationale du régime social des indépendants
CRPRP	Comité régional de prévention des risques professionnels
CTN	Comité technique national
DADS	Déclaration annuelle de données sociales
DARES	Direction de l'animation de la recherche, des études et de la statistique (Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé)
DIRECCTE	Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
DONNÉES CVS	Données corrigées des variations saisonnières
EVREST	Evolutions et relations en santé au travail
IJ	Indemnités journalières
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
INSERM - CépiDc	Institut national de la santé et de la recherche médicale - Service des causes épidémiologiques de décès
IPP	Incapacité permanente partielle
IPRP	Intervenant en prévention des risques professionnels
IST	Infirmier en santé au travail
MSA	Mutualité sociale agricole
MP	Maladie professionnelle
OR2S	Observatoire régional de la santé et du social
PRST	Plan régional de santé au travail
RAM	Rapport annuel d'activité des médecins du travail
SE	Section d'établissement définie par une activité professionnelle
S(I)ST	Services (interentreprises) de santé au travail
TMS	Troubles musculo-squelettiques



Compétence partagée
Compétence départementale
exclusivité BTP

Compétence partagée

MTA
(Médecine du travail de l'Aisne)
rue Théodore Monod
ZA Bois de la Chocque
02100 SAINT-QUENTIN
Tél : 03 23 62 52 48
Fax : 03 23 67 54 02
www.mt02.org

SISAT (SUD AISE)
(Service Interprofessionnel de Santé au Travail Sud Aisne)
52 avenue de Paris - BP 66
02002 SOISSONS CEDEX
Tél : 03 23 76 44 44
Fax : 03 23 76 44 40
www.sisat.org

MEDISIS
(Médecine du Travail Interprofessionnelle Service Interentreprises de Santé au travail)
Maison des entreprises
240 Avenue Marcel Dassault
BP 70803 • 60008 BEAUVAIS CEDEX
Tél : 03 44 06 15 77
Fax : 03 44 06 15 94
www.medisis.asso.fr

SMIBTP de l'Oise
(Services Médicaux Interentreprises Bâtiment et Travaux Publics et activités annexes de l'Oise)
Maison des entreprises
240 Avenue Marcel Dassault • BP 206 •
60002 BEAUVAIS CEDEX
Tél : 03 44 06 15 80
Fax : 03 44 06 15 81
www.smbtp.fr

SIST BTP GAS-BTP
(Groupement d'Action Sociale du Bâtiment et des travaux Publics de la région du Nord-Est)
1 rue Emile Cazier • BP 2774
51069 REIMS
Tél : 03 26 48 42 10
Fax : 03 26 84 96 57

SMIN
(Service Médical Interentreprises de Noyon et la région)
Avenue d'Alsace Lorraine
60400 NOYON
Tél : 03 44 09 38 22
Fax : 03 44 09 33 22

SMTVO
(Santé et Médecine du Travail de la Vallée de l'Oise)
8 rue Nicéphore Niépce
ZAC de Mercières • 60200 COMPIÈGNE
Tél : 03 44 38 51 90
Fax : 03 44 38 51 91
www.smtvo.org

MSA DE PICARDIE
(Mutualité Sociale Agricole de Picardie)
Rue de l'Île mystérieuse • 80440 BOVES
Tél : 03 22 55 77 60
Site de l'Aisne • Rue Turgot
02008 LAON CEDEX
Tél : 03 23 23 68 90
Fax : 03 23 23 65 54
Site de l'Oise • 8 avenue Victor Hugo
60010 BEAUVAIS
Tél : 03 44 06 80 61
Fax : 03 44 06 80 49
Site de la Somme • 27 rue Frédéric Petit
80019 AMIENS CEDEX
Tél : 03 22 82 63 49
Fax : 03 22 82 62 93
www.msa-picardie.fr

ASMIS
(Association Santé et Médecine Inter-entreprises du département de la Somme)
77 rue Debassaux • CS 60132
80001 AMIENS CEDEX 1
Tél : 03 22 54 58 00
Fax : 03 22 54 58 01
www.asmis.net

AISTV
(Association Interprofessionnelle pour la Santé au Travail du Vimeux)
13 rue Chevalier de la Barre
BP 80011 • 80520 WOINCOURT
Tél : 03 22 60 21 60
Fax : 03 22 30 41 11



Adresses et sites internet des contributeurs à la présente édition

Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au Travail Nord-Picardie
 11, Allée Vauban - 59662 VILLENEUVE D'Ascq Cedex
 Tél : 0.821.10.59.59 – Fax 03.20.05.62.50
 Internet : www.carsat-nordpicardie.fr
<http://entreprendre-ensemble.info>



Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
 40, rue de la Vallée - 80042 AMIENS Cedex 1
 Tél : 03.22.22.42.42 - Fax 03.22.22.42.00
 Internet : www.picardie.directe.gouv.fr



Mutualité Sociale Agricole de Picardie
 rue de l'Île Mystérieuse - 80440 BOVES
 Tél : 03 22 80 60 02
 Internet : www.msa-picardie.fr



Observatoire Régional de la Santé et du Social de Picardie (OR2S)
 3, rue des Louvels - 80036 Amiens Cedex 1
 Tél : 03 22 82 77 24
 Internet : www.or2s.fr



Autres sites relatifs à la Santé au Travail



Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social :
<http://www.travail-emploi.gouv.fr>

Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS) : <http://www.inrs.fr>

Observatoire EVREST (Evolutions et relations en santé au travail) :
<http://evrest.alamarge.org>



Institut de Veille Sanitaire (InVS) : <http://www.invs.sante.fr>

INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques) : <http://www.insee.fr>

Institut de santé au travail du Nord de la France (ISTNF) : <http://istnf.fr>



Assurance maladie - Risques professionnels : <http://www.risquesprofessionnels.ameli.fr>

Institut National de Médecine Agricole (INMA) : <http://www.inma.fr>



CESTP - ARACT PICARDIE : [http://cestp.aract@anact.fr](mailto:cestp.aract@anact.fr)

Consultation de Pathologie Professionnelle Picardie : <http://www.chu-amiens.fr>



OPPBTP : www.preventionbtp.fr

PICARDIE SANTÉ TRAVAIL : www.picardiesantetravail.fr

